PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JANVIER 2016
LOCAL 213 – 20H00

Louis Paillé, Directeur général et Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 janvier 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2016
01-001: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les membres du conseil suivant déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires soient Alain Vallée, maire, Claudette Trudel-Bédard, André Beaudoin, Caroline Poisson, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers (ères)

Rés. 2016
01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement numéro 327-2016 fixant les taux des taxes et des

tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception.

8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2016/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.

9. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.

10. Adoption du second projet du Règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.

11. Service Canada/Demande au programme Emploi d'été Canada

12. A) ADMQ/Cotisation 2016
B) Colloque sur la sécurité civile et incendie 2016

13. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

14. Vente d'équipements municipaux (fournaise à bois et piscine)

15. Gilles Lacourse/Déneigement des conteneurs de déchet et récupération du chemin Saint-Pierre Sud

16. Relais pour la vie Hérouxville/demande de don

17. Demande de salle Aubin :
A. APHA demande la gratuité de la Salle Aubin
B. Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle demande de commandite
C. FADOQ Sainte-Thècle/Demande de don pour les jeux de secteur

18. A) FQM/Formation sur l'amiante et SIMDUT.
B) FQM/Formation sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles

19. Demande du C.A. du Club de ski de fond Le Geai Bleu

20. Système de son pour le Pavillon Desjardins

21. Soumissions reçues pour l'aménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.

22. Forum francophone international-Québec/Adoption du manifeste pour la langue française.

23. Période de questions de l'assistance

24. Affaires nouvelles:
A) <u>Demande de Sylvie Robitaille</u>

25. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2016</u>
<u>01-003 :</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2015</u>

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en décembre 2015

CIUSSS de la Mauricie et du centre du Québec

Il nous envoie la Programmation Plaisir d'hiver pour les différentes activités pour cet hiver.

Club Buteux

Le Club Buteux nous remercie pour les travaux d'ébranchage faite le long du chemin du Lac Bouton. Il nous demande si, il y aurait une possibilité de reboiser le nouveau chemin du Lac V'limeux à la première montée.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire. Par ces motif, la commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour offrir un service d'impression et de conception graphique à l'intérieur de la résidence construite sur le lot 4 756 460 soit, la propriété de Madame Julie Bertrand.

Curriculum vitae

Monsieur Gaétan Tousignant nous 0ffre ses services comme journalier.

Fondation Foyer de Sainte-Thècle

La fondation nous remercie pour notre contribution lors du brunch-bénéfice du 22 novembre dernier. Cela a permis d'amasser un peu plus de 6 000 $.

Mini-Scribe

Le MAMOT nous rappelle que c'est le conseil qui représente la population et qui prend les décisions. Les citoyens ont le droit d'assister aux séances afin d'être informés des décisions et de poser des questions mais, ne peuvent pas argumenter.

M.R.C. Mékinac

La M.R.C. nous envoie leur calendrier des réunions du conseil de 2016.
La M.R.C. nous envoie la résolution 15-10-134 pour l'adoption du second projet du règlement 2015-162 modifiant le règlement de zonage numéro 72-91.

Rayonnement AQDR Mékinac

L'AQDR Mékinac nous envoie leur bulletin automne 2015. On trouve dans ce bulletin des trucs, des conseils et des recettes qui peuvent vous intéressés.

Servitech Inc.

Servitech nous envoie un résumé de l'état du rôle d'évaluation qui entrera en vigueur en 2017-2018-2019.

Société canadienne du cancer

La Société Canadienne du cancer nous invite à participer à la 6e édition du relais pour la vie à Hérouxville. Ce relais aura lieu le 27 février 2016 sur le terrain de l'Église à Hérouxville.

Rés. 2016
01-004: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-005: Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2015 au montant de 188 447.91 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

David Plamondon demande d'installer des passerelles à la balance du 631 rue Notre-Dame Sainte-Thècle.
Jocelyne Gervais demande pourquoi le budget est adopté à une séance spéciale.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 janvier 2016, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Bertin Cloutier, conseiller

Règlement numéro 327-2016 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2016 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le maire fait lecture du règlement 327-2016 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016.

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

Rés. 2016-01-006 : À ces causes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,628 $/100,00$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,082 $/100,00$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 $/100,00$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

130,00 $ par logement;
100.00$ par chalet;
50.00 $ par camp forestier
100,00 $ par commerce catégorie no 1;
150,00 $ par commerce catégorie no 2;
250,00 $ par commerce catégorie no 3;
500.00 $ par commerce catégorie no 4;

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective du recyclage, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

50,00 $ par logement, par commerce et industrie

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

AQUEDUC	SERVICE
Résidence et logement :	75.00
Ferme:	163.05
Garage commercial:	55.80
Bureau d'affaire/professionnel	36.70
Chalet (saison estivale)	37.50
Salon funéraire	45.14
Hôtel	163.05
Restaurant	81.79
Salon de coiffure/esthétique	81.79
Boulangerie	81.79
Atelier de couture	49.44
Magasin, dépanneur	36.70
Épicerie	97.80
Caisse ou Banque	53.19
Industrie	100.59
Industrie (Pierre Naud Inc.)	100.59
Roulotte à patate frite	33.49

Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, 27 chambres = 3 logements etc..)
Camping (30 emplacements =1.00 logement, 60 Emplacements = 2 logements, 90 emplacements = 3 logements, etc.)
(Camping lac et Forêt = 163 emplacements)

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100.00 $ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	175.00 $ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.20 $ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une seconde visite, d'une urgence et d'un déplacement inutile	100 $ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (petit camion)	175 $ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (par bateau)	500 $ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	50 $

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservie (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100,00 $ par logement; commerce, industrie et chalet
50.00 $ par terrain vacant
50.00 $ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Licence pour chien

Aux fins de financer le service pour l'application du règlement 324-2015 concernant les animaux, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire, résident sur le territoire de la municipalité, d'un un chien, un tarif de compensation pour chaque chien dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de dix dollars (10,00$) pour le premier chien et de vingt dollars (20.00) pour chacun des autres chiens Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire d'animalerie est fixé à cent dollars (100,00$) par année.

Article 11 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent
Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent .

Article 12 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le versement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 14 et 15 s'appliquent alors à ce versement.

Article 13 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 11 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 14 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 15 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 14, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 16 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 $ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 17 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ _____
Secrétaire-trésorier Maire

ADOPTÉ LE 11 JANVIER 2016

Rés. 2016
01-007: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2016/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 14 décembre 2015:

Rémunération des élus
Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur
Service de la dette et frais de financement
Licences et permis pour véhicules
Les contrats: ordures, récupération, déneigement
Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

_____
Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-008 :

Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 $) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

2ième

PROJET

RÈGLEMENT : N° 326-2015
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT L'AJOUT DES USAGES NO. 5530 ET 6412 DANS LA SOUS CLASSE DE COMMERCES LOURD DU GROUPES iii) COMMERCES AXÉS SUR L'AUTOMOBILE À LA ZONE 67.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

RÉSOLUTION 2016-01-009 :
EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION D'ANDRÉ BEAUDOIN, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE RÈGLEMENT NO 326-2015 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement
Le présent règlement porte le titre de :

"**Règlement modifiant le règlement de zonage # 8-90 concernant l'ajout des usages no. 5530 et 6412 dans la sous-classe de commerces lourds, les usages du groupes iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.** "

Article 2 : Préambule
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement
Le présent règlement vise à ajouter l'usage station-service et service de lavage d'automobile dans la zone 67Ca.

Article 4 : Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

La note A est ajoutée, pour la zone 67 vis-à-vis la classe commerciale, sous-classe b) commerces lourds, groupe iii) automobile.

Et

L'ajout du texte suivant dans amendements ou notes :
Note A : les usages correspondant au no. 5530 Station-Service et 6412 Services de lavage d'automobiles seulement.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 11 ème jour de janvier 2016.

M. Alain Vallée, maire — M. Louis Paillé, directeur général.

Rés. 2016
01-010: Service Canada/demande au programme Emploi d'été Canada

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement :

1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emplois Été Canada (EÉC). Durée : 8 et 11 semaines et 35 h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.

2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-011 : Cotisation ADMQ 2016

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2016 et l'assurance pour le directeur général au montant de 790.71 $ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-012: Formation colloque sur la sécurité civile et incendie 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire et le directeur

général à assister au Colloque sur la sécurité civile et incendie 2016 les 15, 16 et 17 février 2016, les dépenses d'inscription, de déplacement et de séjours seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2016
01-013: Vente d'équipements municipaux (fournaise à bois et piscine)

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande d'afficher une annonce de ces équipements à vendre (fournaise à bois et piscine) sur le site Internet de LESPACS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-014 : Gilles Lacourse/Déneigement des conteneurs de déchet et récupération du chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT que Gilles Lacourse nous offre de faire l'entretien d'hiver des conteneurs de déchet et de récupération à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 185.00 $ à Monsieur Gilles Lacourse pour le déneigement des conteneurs de déchet et de récupération pour la saison hivernale 2015-2016 situés à l'intersection du chemin Saint-Pierre sud et du chemin du lac Moreau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-015: Demande d'aide financière du Relais pour la vie de Hérouxville

CONSIDÉRANT que le groupe de 10 personnes représentant la municipalité de Sainte-Thècle à l'activité du Relais pour la vie de Hérouxville doit payer une inscription (15$) par participant et amassé un montant de150 $ chacun;

CONSIDÉRANT que le groupe nous demande une aide financière de 200 $ afin de compléter le montant de 1500 $ exigé pour participer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200 $ à l'équipe (les Geais bleus de Sainte-Thècle) représentant notre municipalité au relais pour la vie de Hérouxville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-016: APHA, Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle et FADOQ/Demande la gratuité de la salle Aubin ou un prix réduit

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle

- N'accorde pas de réduction ni de gratuité du prix de la location de la Salle Aubin considérant que ces organismes demandent un prix pour assister à leurs activités.
- Modifie la résolution 2015-12-396 comme suit : le montant de 50$ qui est chargé pour l'utilisation du système de son de la salle Aubin sera remboursé si celui-ci est remis dans le même état qu'avant l'activité de l'organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-017: FQM/Formation sur l'amiante et SIMDUT

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à assister à la formation (en ligne) sur la gestion sécuritaire de l'amiante et une formation liée au SIMDUT 2015 ainsi que les préposés aux travaux publics qui n'ont pas cette formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-018: FQM/Formation sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux (Julie Veillette) à assister à la formation sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles. Les dépenses d'inscription et de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande du C.A. du Club de ski de fond le Geai Bleu

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

Rés. 2016
01-019: Système de son pour le Pavillon Desjardins

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat, pour une somme maximale de 1 500 $, d'une télévision de 55 pouces et d'un cinéma maison pour le Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumissions reçues pour l'aménagement des salles de toilette de l'Hôtel de Ville

Considérant que les soumissions sont supérieurs à notre estimé, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Forum francophone international-Québec/Adoption du manifeste pour la langue française

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure afin de prendre plus de renseignements.

Questions de l'assistance :

Michel Rheault pose des questions concernant le colloque sur la sécurité civile et incendie ainsi que sur les licences pour chien.

Yvon Goulet horaire de la collecte des déchets et de la récupération.

Affaires nouvelles :

A) Sylvie Robitaille/Demande d'aide financière pour le démarrage d'un salon de coiffure.

Bertin Cloutier se retire puisse que Madame Sylvie Robitaille est la fille de sa conjointe.

Rés. 2016
01-020: Sylvie Robitaille demande une aide financière pour le démarrage d'un salon de coiffure

CONDISÉRANT que Sylvie Robitaille nous demande une aide financière afin de démarrer un salon de coiffure à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 500 $ à Sylvie Robitaille pour le démarrage de son salon de coiffure puisse qu'elle répond au critère d'occuper une local vacant dans la municipalité.

- Ce montant de 500 $ sera versé seulement après que Sylvie Robitaille est effectuée six (6) mois d'opération de son commerce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-021 : Ajournement de la séance

À 20h59, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au lundi 18 janvier 2016 à 19h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____
Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 18 janvier 2016, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.
Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2016
01-022: Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-023 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. **Ouverture de la séance.**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **A) Acceptation de la soumission pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.**
   B) Acceptation des crédits pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.

4. **Entériner l'embauche de la secrétaire.**

5. **Question de l'assistance**

6. **Affaires nouvelles**

7. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-024 : Acceptation de la soumission pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.

CONSIDÉRANT que la municipalité a invité 4 entrepreneurs à soumissionner pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour ces travaux de

Construction Guy Germain Inc. au montant de 61 701.33 $ taxes incluses
Construction Éric Lefebvre Inc. au montant de 62 687.82 $ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Construction Guy Germain Inc. au montant de 61 701.33$ taxes incluses pour le réaménagement des salles de toilette s de l'Hôtel de Ville et conditionnellement à l'acceptation de l'offre de la municipalité stipulé dans la résolution 2016-01-025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-025 : Acceptation des crédits pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville dépassent le budget prévu pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire nous fait une offre de crédits au montant de 6 755 $ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande à Construction Guy Germain de réduire son prix un peu plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande un crédit de 8 665. $ avant taxes au Construction Guy Germain Inc. et que la peinture reste à sa charge de l'entrepreneur.
- Autorise le maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer le contrat d'exécution des travaux avec Construction Guy Germain Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-026 : Entériner le retour au travail de la secrétaire

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine le retour

au travail de la secrétaire en date du 7 janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance : Aucune question

Affaires nouvelles : Aucune affaire nouvelle

Rés. 2016
01-021 : Levée de la séance

À 19h10, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 février 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-02-028: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-029 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et de la séance ajournée du 18 janvier 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Avis de motion pour la programme TECQ (rénovation des salles de toilettes et

les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaire pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites)
B) Offre de Construction Guy Germain Inc.

8. A) Adoption du Règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.
B) Tenue du registre sur le règlement 326-2015.

9. Demande de dérogation mineure
   a) Pour le 31, chemin de l'île
   b) Pour le 210, 1ère Avenue Lac-Croche Sud
   c) Pour le 129, Carré Proteau

10. Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Soeurs (Ancien Magasin David Leblanc)

11. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

12. Demande de droit d'utilisation du site du Dek-Hockey lors de la saison hivernale 2016 pour jouer au hockey bottine.

13. A) Fondation le Pont vers l'Autonomie/demande de don de la salle Aubin pour un spectacle bénéfice au profit de Dany Martel
B) AQDR demande d'aide financière pour la salle Aubin
C) Rallye Lac-aux-Sables/demande d'aide financière

14. Partenaire Action Jeunesse de Mékinac(PAJM)

15. CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec demande d'effectuer le contrôle du stationnement du Centre d'hébergement de Sainte-Thècle.

16. Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin

17. Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

18. Adoption des prévisions budgétaires 2016 pour l'application du Schéma de Couverture de Risques en Incendie

19. Embauche d'animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche

20. Période de questions de l'assistance

21. Affaires nouvelles:

A) <u>Signature de l'entente pour le Rang Saint-Georges</u>

22. Ajournement de la séance au lundi 8 février 2016 à 19h

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2016-02-030 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2016</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et de la séance ajournée du 18 janvier 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en janvier 2016

Ministère des transports
Le MTQ nous informe qu'un montant de 27 199$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au premier versement de la subvention pour le transport adapté 2016.

Cap Excavation
CP nous demande une attestation de conformité pour le projet de recyclage de matières résiduelles fertilisante.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ autorise la demande de Julie Bertrand à des fins autre que l'agriculture concernant sa demande d'offrir un service d'impression et de conception graphique à l'intérieur de sa résidence sur le lot 4 756 460.

La CPTAQ accuse la réception de nos deux documents, soit le mandat de supervision agronomique des travaux autorisés par la Commission et le cautionnement # 94185.

Communication du SAM
Le SAM nous offre le Chlorure de calcium Xtra85 en flacons pour les rues. De plus il est conforme à la norme BNQ 2410-300/2009.

Intergénérations Québec
IQ nous annonce que la 29e semaine l'amitié n'a pas d'âge se tiendra du 22 au 28 mai 2016 sous le thème : Entrez dans l'histoire.

Location Sauvageau
LS nous offre leur service de location que ce soit sans les autos, camions et véhicules spécialisés.

Mini-Scribe
Dans le M-S on parle que nous devons envoyer avant le 1 mars les avis d'évaluations à chaque personne inscrite au rôle. La municipalité est obligée d'envoyé les avis d'évaluation dans les 60 jours suivant le dépôt du rôle.

Municipalité de Trois-Rives
Trois-Rives nous envoie la résolution 16-01-08 entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme.

M.R.C. Mékinac
La MRC Mékinac nous envoie un accusé de réception pour le dossier des terrains sous bail au Lac Vlimeux.

Opération Nez-Rouge
L'ONR nous envoie leur bilan de l'année 2015. On constate que cette année 171 raccompagnement ont été effectués comparativement à 211 l'an passé. De plus, l'ONR remercie chaleureusement tous les bénévoles qui se sont impliqués dans cet événement.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous envoie le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGRM) conjoint.

RÉSOLUTION : 2016-02-031: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-032: Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2016 au montant de 261 834.59 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Martine Cloutier demande que le résumé de l'assemblée de consultation sur le règlement 326-2015 soit divulgué sur le bulletin municipal.

AVIS DE MOTION :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour la rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaire

pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites ainsi qu'un emprunt au montant de 250 000 $ (subvention TECQ 249 800$)

RÉSOLUTION : 2016-02-033: Offre de Construction Guy Germain Inc. pour la rénovation des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accepté la soumission des Constructions Guy Germain Inc. au montant de 61 701.33 $ taxes incluses à la séance 18 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que Les Constructions Guy Germain Inc. nous a fait une offre de crédit pour certains items;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte les crédits proposés par Construction Guy Germain Inc. au montant de 6 755 $ plus les taxes pour la rénovation des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville. Le coût total des travaux sera de 53 934.77 $ taxes incluses.

- La présente résolution autorise l'exécution des travaux de rénovation des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville et fait office de contrat entre la municipalité de Sainte-Thècle et les Constructions Guy Germain Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-034: Adoption du Règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-035: Tenue du registre sur le règlement 326-2015

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise que la tenue du registre pour le règlement 326-2015 soit effectué lundi le 22 février 2016 de 9h à 19h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-036: Demande de dérogation mineure pour le 31 chemin

de l'Île à Sainte-Thècle Ville

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Pierre Vallée consistant à la subdivision du lot 4 871 873 en deux terrains comme résultant d'une propriété conforme au règlement et d'un lot ayant comme façade 20.59 mètres lorsque le règlement de lotissement prescrit une façade minimale de 45 mètres soit dérogatoire de 24.41 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le lot 4 871 873 sur l'île du Lac du Jésuite à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure pour la subdivision du lot 4 871 873 en deux terrains résultant d'un lot conforme au règlement de lotissement et un lot ayant comme façade 20.59 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-037: Demande de dérogation mineure pour le 210, 1ère Avenue Lac-Croche Sud à Sainte-Thècle Ville

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-Maurice Lecours consistant à autoriser une virée de 16 mètres de rayon à 25.6 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Croche lorsque l'article 41 du règlement de lotissement no. 9-90 par rapport à l'implantation d'un chemin doit être à plus de 60 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 210, 1ère Avenue Lac-Croche Sud à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 34.4 mètres entre les hautes eaux et la virée du chemin proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-038: Demande de dérogation mineure pour le 129 Carré Proteau à Sainte-Thècle Ville

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Lise Gravel concernant

l'implantation en marge de recul arrière de 5.61 mètres d'un agrandissement du bâtiment principal effectué en 1989 lorsque le règlement de zonage de l'époque, numéro 149-80, prescrit 7 mètres, donc une dérogation de 1.39 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 129, Carré-Proteau à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 1.39 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal situé à 5.61 mères de la ligne arrière du terrain.
-

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Sœurs (Ancien David Leblanc)

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-02-039: Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT que Jean-Yves Piché a préparé le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ce bilan doit être déposé au conseil afin que les membres en prennent connaissance :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 préparer par Jean-Yves Piché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-040: Demande de droit d'utilisation du site du Dek Hockey lors de la saison hivernale 2016 pour jouer au hockey bottine

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'utilisation de la surface du Dek hockey du parc Saint-Jean-Optimiste pour jouer au hockey bottine les lundi soir de 20h30 à 22h00 et le jeudi soir de 18h00 à 19h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-041: Fondation le Pont vers l'Autonomie/Demande de don de la salle Aubin pour un spectacle bénéfice au profit de Dany Martel

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas la gratuité de la salle Aubin à la Fondation le Pont vers l'Autonomie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-042: AQDR demande d'aide financière pour la salle Aubin

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'AQDR pour l'organisation d'un diner conférence;

CONSIDÉRANT qu'un prix est exigé pour assister à cette conférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière pour défrayer le coût de location de la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-043: Rallye Lac-aux-Sables/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Rallye Lac-aux-Sables 2016 souhaite obtenir une commandite et l'appui de la municipalité de Sainte-Thècle pour la neuvième édition de l'évènement qui aura lieu en août 2016 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la fermeture à la circulation sur les tronçons demandés;
- Avisera les résidents affectés par la fermeture des routes ;
- Accorde une aide financière de 500.00$ pour le programme de visibilité suivant :
  - Portion du circuit au nom de Saint-Thècle;
    - Logo de la Municipalité sur tous les documents officiels;
    - Logo de la Municipalité sur tous les documents promotionnels;
    - Logo sur le site web de l'événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Partenaire Action Jeunesse de Mékinac (PAJM)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Demande du CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-02-044: Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle nous verse une aide financière de 50 000.00 $ pour investir dans la santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 000.00 $ à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle dans le cadre de leur objectif de fournir un service de la santé dans notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-045: Adoption des prévisions budgétaires 2016 pour l'application du Schéma de Couverture de Risques en Incendie

CONSIDÉRANT les rencontres réalisées pour le suivi de cette entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a prévu le montant de sa quote-part lors de l'adoption se prévisions budgétaires 2016 du 14 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine les prévisions budgétaires 2016 au montant de 95 405.96 $, dans le cadre de l'entente intermunicipale avec les municipalités de Lac-aux-Sables et Notre-Dame- de-Montauban relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, réparti également entre les trois municipalités, soit une dépense annuelle de 31 801.99$ pour la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-046: Embauche d'animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche les deux étudiantes qui ont envoyées leur curriculum vitae comme animatrice pour le camp de jour de la semaine de relâche organisé par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Ghislain Gauthier demande d'enlever le montant de 100$ chargé pour les ordures et de charger ce montant pour l'entretien du chemin des Colons.
Marcel Bacon pose une question au sujet du registre concernant le règlement 326-2015.
Martine Cloutier demande si le référendum sera tenu un dimanche.

Affaires nouvelles :

A) Signature de l'entente avec la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l'entretien du chemin nommé RANG SAINT-GEORGES.

RÉSOLUTION : 2016-02-047: Entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin nommé RANG SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT que le Rang Saint-Georges sépare notre municipalité de celle du Lac-Aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Lac-Aux-Sables fait l'entretien de ce chemin;

CONSIDÉRANT qu'entente est intervenue avec la municipalité du Lac-Aux-Sables concernant l'entretien du Rang Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, et Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin nommé RANG SAINT-GEORGES avec la municipalité du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-02-048: Ajournement de la séance

À 20 h 34, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 8 février 2016 à 19h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 février 2016, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :
André Beaudoin, conseiller

Autre présence: Louis Paillé et Jean-Yves Piché

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

RÉSOLUTION : 2016-02-049: Ouverture de la séance

Il est proposé par Carolin Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-050 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. A) Adoption des soumissions pour le financement des règlements 301-2012, 325-2015 et 308-2013.
   B) Terme de l'emprunt pour les règlements 301-2012, 325-2015 et 308-2013

4. Soumissions reçues pour la vente du poêle à bois de marque Sequoia GE-60.

5. A) Demande de Chantal Lorentz et Jean Lacasse annulation de frais déplacement inutile
   B) Demande de Serge Groleau d'annulation de frais pour vidange de fosse septique.

6. Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Soeurs (Ancien Magasin David Leblanc)

7. Partenaire Action Jeunesse de Mékinac(PAJM)

8. Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin

9. Demande du C.A. du Club de ski de fond Le Geai Bleu

10. AQDR programme PAIR Mékinac

11. Demande de Louis Jacob

12. Demande de Web Manitou

13. Marché public Mékinac

14. Période de questions de l'assistance

15. Affaires nouvelles:

    A) Mesure d'urgence _____
    B) Ramonage de cheminée _____

14. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-051 : ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 301-2012, 325-2015 ET 308-2013

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CAROLINE POISSON **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 16 février 2016 au montant de 816 200 $ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 301-2012, 325-2015 et 308-2013. Ce billet est émis au prix de 100$ CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

36 900 $	**2.48 %**	**16 février 2017**
37 600 $	**2.48 %**	**16 février 2018**
38 600 $	**2.48 %**	**16 février 2019**
39 800 $	**2.48 %**	**16 février 2020**
663 300 $	**2.48 %**	**16 février 2021**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-052 : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 301-2012, 325-2015 ET 308-2013

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 816 200 $:

Règlements d'emprunt n°	**Pour un montant de $**
301-2012 (Rue Pierre-Ayotte)	72 550 $
325-2015 (Lumières de rues)	35 350 $
308-2013 (PIQM St-Jean-Lacordaire) gouv.	438 465 $
308-2013 (PIQM St-Jean-Lacordaire) munic.	269 835 $

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD, APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 816 200 $ prévu aux règlements d'embrunt numéros 301-2012, 325-2015 et 308-2013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 16 février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	**36 900 $**
2018	**37 600 $**
2019	**38 600 $**
2020	**39 800 $**
2021	**40 700 $(à payer en 2021)**
2021	**622 600 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 301-2012 et 308-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumissions reçues pour la vente du poêle à bois de marque Sequoia GE-60
Ce point est reporté et le conseil demande de mettre la vente de ce poêle à bois sur Lespacs.

RÉSOLUTION : 2016-02-053 : Demande de Chantal Lorentz et Jean Lacasse annulation de frais de déplacement inutile

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la facture de déplacement inutile pour la vidange de la fosse septique en 2015au montant de 100.00 $ qui a été envoyée à Chantal Lorentz et Jean Lacasse puisse que ces nouveaux propriétaires n'ont pas été avisés du passage du camion de vidange de fosse septique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Serge Groleau d'annulation de frais pour la vidange de fosse septique

Ce point est reporté et le conseil demande de vérifier avec la RGMRM, s'il pourrait annuler le frais de vidange de fosse septique de Serge Groleau considérant qu'il ne vidange plus les fosses septiques par petit camion de notre municipalité.

RÉSOLUTION : 2016-02-054 : Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Sœurs (Ancien Magasin David Leblanc)

CONDISÉRANT que les propriétaires Roxanne Monfette et Olivier Myre désirent ouvrir une café boutique dans l'ancien magasin général de David Leblanc au 300 rue Masson à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les propriétaires nous demandent une aide financière pour démarrer

ce café boutique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de votre projet ainsi que de votre plan d'affaire;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est cité historique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 2 500 $ au Café boutique Aux Cinq Sœurs Inc. pour le démarrage de son commerce qu'il répond au critère d'occuper un local vacant dans la municipalité.

- Ce montant de 2 500 $ sera versé seulement après que les propriétaires du Café boutique Aux Cinq Sœurs Inc. est effectuée six (6) mois d'opération de leur commerce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-055: Partenaire Action Jeunesse de Mékinac (PAJM)

CONSIDÉRANT que Partenaires Action jeunesse Mékinac (PAJM) est une corporation sans but lucratif, financé dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires dont la mission est de favorisée le développement de milieux de vie et d'environnement plus enrichissants permettant l'intégration sociale des jeunes âgés de 11 à 17 ans et ce, dans une perspective de prévention des difficultés;

CONSIDÉRANT que PAJM propose la mise sur pied du Service d'animation jeunesse dont le principal objectif est de soutenir les municipalités et organismes dans leur prise en charge du dossier jeunesse;

CONSIDÉRANT que PAJM propose aux municipalités de former une équipe composée des animateurs locaux travaillant à l'intérieur de leur Maison de jeunes ou animant des activités. Ces derniers seront engagés par Partenaires et feront partie de son personnel. A la fin de chaque mois, les municipalités seront facturées pour les heures travaillées et selon le taux horaire fixé par ces dernières;

CONSIDÉRANT que Partenaires assumera l'animation auprès des jeunes, la formation, la supervision, l'encadrement et la coordination des animateurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à fournir des locaux adéquats et s'assure du bon fonctionnement de l'équipement, du matériel et des installations physiques;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages pour notre municipalités proposés par la mise

sur pied du Service d'animation jeunesse dont :

1.- Identification des besoins des jeunes
2.- Processus d'embauche conjoint entre partenaires et notre municipalité;
3.- Gestion de la paie, des retenues à la source et des vacances assumés par Partenaires;
4.- Formation des animateurs :
   a. Ateliers thématiques en lien avec leurs rôles d'animateurs
   b. En lien avec le programme d'activités
   c. Sur les saines habitudes de vie
5.- Supervisions et encadrement sur le terrain assumés par la personne à la coordination de Partenaires;
6.- Développer et réaliser des activités à caractère inter-municipal;
7.- Possibilité de co-animation à partir de l'équipe d'animateurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère au service d'animation jeunesse tel que présenté par Partenaires Action Jeunesse Mékinac (PAJM) et nomme Alain Vallée, maire, comme signataire de l'entente de services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-056 : Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande aux propriétaires de lots desservis par le chemin de Colons s'ils sont disposés à défrayer 50% du coût du déneigement de ce chemin dont le coût est de 3 300.00 $ plus taxes pour le reste de la saison 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-057 : Demande du C.A. du Club de ski de fond le Geai Bleu

CONSIDÉRANT que le conseil a étudié l'offre du C.A. du Club de ski de fond le Geai Bleu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre du Conseil d'Administration du Club de ski de fond le Geai Bleu de céder à la municipalité les revenus de location de la salle et leurs droits de propriété pour les 2 véhicules utilisés pour l'entretien des sentiers de ski de fond.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-058 : AQDR programme PAIR Mékinac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'était engagé par le passé à défrayer le coût du service aux usagers de sa municipalité dans le cadre du programme PAIR Mékinac;
Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement à AQDR Mékinac d'un montant de 240.00 $ dans le cadre du programme PAIR.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-059 : Demande de Louis Jacob/remboursement de la démolition d'un garage

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer un montant de 1 000.00 $ à Louis Jacob pour la démolition d'un garage.
Le vote est demandé :
Contre : Claudette Trudel-Bédard, Caroline Poisson et Jean-François Couture
Pour : Jacques Tessier et Bertin Cloutier

RÉSOLUTION REJETÉE

RÉSOLUTION : 2016-02-060 : Demande de Louis Jacob/remboursement de la démolition d'un garage

CONSIDÉRANT que Louis Jacob nous demande un remboursement pour la démolition d'un garage qui n'était pas sur son terrain;

CONSIDÉRANT que ce terrain appartenait à Louis Duchemin, laquelle a cédé ce terrain à la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Louis Jacob a payé les taxes sur ce bâtiment durant plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer un montant de 500.00 $ à Louis Jacob pour la démolition d'un garage comme compensation pour les taxes payées sur ce bâtiment.
Le vote est demandé :
Pour : Claudette Trudel-Bédard, Caroline Poisson et Jean-François Couture
Contre : Bertin Cloutier et Jacques Tessier

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-061 : Demande de Web Manitou

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer au site web du Pays de la Batiscan 2015 pour le coût de 157.13 $ taxes incluses et autorise de directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de participation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Marché Public Mékinac

Le maire explique que la ville de Saint-Tite désire que le Marché Mékinac soit permanent à Saint-Tite et non ambulant comme par le passé et se déplacer dans les différentes municipalités de la MRC de Mékinac. Le conseil demande au maire de défendre, auprès de la MRC, le dossier afin que le Marché Mékinac demeure ambulant.

Période de questions de l'assistance

Aucune question

AFFAIRES NOUVELLES :

A) Mesure d'urgence : le conseil discute au sujet du colloque de la Sécurité civile et incendie.
B) Ramonage des cheminés lors d'un incendie : le conseil prend connaissance d'un cas et en discute.

Rés. 2016-02-062: Ajournement de la séance

À 20 h 15, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 mars 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Est absent :
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché, Valérie Fiset et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-03-063: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-064: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février et de la séance ajournée du 8 février 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Modification de la résolution 2015-12-378 concernant la demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec TECQ

8. A) Dépôt du résultat du registre tenu sur le règlement 326-2015
B) Suite au règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67. (Référendum ou abandon du règlement)

9. A) Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette.
B) Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Marcel Davidson

10. Société Canadienne du cancer/proclamation d'Avril le mois de la jonquille

11. A) Association forestière de la vallée du St-Maurice/distribution d'arbres.
B) Publicité dans le Nouvelliste

12. A) Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.
B) Demande de Luc Proulx

13. Directrice générale adjointe/Cotisation à l'ordre des CPA

14. Adoption du rapport annuel sur le schéma de couverture de risques.

15. A) Prime d'assurance.
B) Option d'assurance

16. Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle/nomination au C.A.

17. Projet pour les baux de villégiature.

18. Vente de la fournaise au bois.

19. A) Stationnement sur la rue Saint-Jean (Avis de motion)
B) CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec demande d'effectuer le contrôle du stationnement du Centre d'hébergement de Sainte-Thècle.

20. Demande d'aide financière :
A) Du festival JFB et engagement de l'agence de sécurité
B) Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite
C) Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal
D) Moisson Mauricie

21. Mathieu Vincent demande de remboursement de sa quote-part pour l'amélioration du chemin du lac Vlimeux.

22. Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins.

23. A) Engagement d'un sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste.
B) Comité d'embauche pour les étudiants.

24. Bibliothèque municipale/Salon du livre et formation

25. Période de questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles:

A) Société Saint-Jean-Baptiste

27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-065 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2016

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février et de la séance ajournée du 8 février 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en février 2016

Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le MSPQ nous informe des nouvelles modifications au programme d'entretien et de vérification des véhicules.

Ministère des transports du Québec

Le MTQ nous informe de la réception de la résolution 2016-01-008 concernant l'exemption du dépôt de garantie.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

Le CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de monsieur Marcel Davidson et qu'elle ne peut faire son traitement puisque des éléments essentiels sont manquants.

AQDR Mékinac

L'AQDR nous envoie leur bulletin Rayonnement édition printemps 2016.

Carrefour Jeunesse Emploi

Le CJE offre un poste d'intervenant(e) au programme Jeune en action. La date limite pour postuler 14 mars 2016.

Curriculum vitae

Monsieur Antoine Lavallée de Saint-Ubalde, nous offre ses services pour les travaux publics.

Monsieur François Provencher de Saint-Georges de Champlain, nous offre ses services pour les travaux publics.

Femme de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur Programmation Hiver-printemps 2016.

Héma-Québec

Héma-Québec nous informe de la prochaine collecte de sang qui aura lieu le 14 mars prochain à la Salle Aubin. L'objectif à atteindre, 95 donneurs.

La Presse

Dans La Presse du 20 février 2016 on parle de l'entreprise Manitou Musher qui est le plus atypique des randonnées de traîneau à chien au Québec.

Maison des familles de Mékinac

La Maison des familles de Mékinac nous remercie pour notre contribution financière pour le projet Boîte à cadeaux. Cela a permis à 46 familles représentant 104 enfants de recevoir des boîtes à cadeau remplis de jouets, livres, tricots et bien plus.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

La RGMRM nous envoie la résolution 2016-02-4522 concernant la demande de subvention (Financement du développement d'une solution avec le CRIQ pour l'abattement du zinc dans les sites d'enfouissement).

RÉSOLUTION : 2016-03-066: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-067: Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2016 au montant de 412 559.28 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

RÉSOLUTION : 2016-03-068: Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que :

 La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

 La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu que :

 la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

 la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

 la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

 la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

 la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

 la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-069: Dépôt du résultat du registre tenu sur le règlement 326-2015

CONSIDÉRANT que le registre sur le règlement 326-2015 a été tenu le 22 février 2016;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 37;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes faites est de 63;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 326-2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-070: Règlement 326-2015

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire était de 37 et le nombre de demandes faites a été de 63;

CONSIDÉRANT que le conseil doit prendre une décision d'aller en référendum ou non sur le règlement 326-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retire le règlement 326-2015.
Le vote est demandé :
Pour la résolution : Jacques Tessier et Claudette Trudel-Bédard
Contre la résolution : Caroline Poisson, Jean-François Couture et André Beaudoin.

RÉSOLUTION REJETÉE

RÉSOLUTION : 2016-03-071: Fixation de la date du scrutin référendaire - Règlement no. 326-2015 modifiant le règlement no. 8-90 (Ajout d'usages dans la zone 67 CA

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté, le 1er février 2016, le *Règlement no 326-2015 modifiant le Règlement de zonage no 8-90*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage « *station-service* » (5530) et l'usage « *services de lavage d'automobiles* » (6412) comme étant des usages autorisés dans la zone 67Ca;

CONSIDÉRANT que suite au processus d'enregistrement des personnes habiles à voter, un nombre suffisant de signatures a été apposé au registre afin que ce règlement soit soumis, pour entrer en vigueur, à un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT le certificat déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de soumettre à la population du secteur concerné ce règlement par le biais d'un scrutin référendaire, tel que le prévoit la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT les articles 558 et 568 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

CAROLINE POISSON

APPUYÉ PAR :

JEAN-FRANÇOIS COUTURE

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le conseil fixe au dimanche, 22 mai 2016, la date du scrutin référendaire à l'égard du *Règlement no 326-2015 modifiant le Règlement de zonage no 8*-90;

QUE la question suivante soit ainsi soumise au processus référendaire prévu à la loi :

> « *Approuvez-vous le Règlement no 326-2015 modifiant le Règlement de zonage no 8-90, ayant pour objet d'ajouter l'usage « station-service » (5530) et l'usage « services de lavage d'automobiles » (6412) comme étant des usages autorisés dans la zone 67Ca ? »*

Le vote est demandé :
Pour la résolution : Caroline Poisson, Jean-François Couture et André Beaudoin.
Contre la résolution : Jacques Tessier et Claudette Trudel-Bédard

ADOPTÉE À LA MAJORITÉE DES MEMBRES DU CONSEIL

RÉSOLUTION : 2016-03-072: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demande la permission à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de construire un chalet en zone agricole;

que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette désire utiliser ce chalet pour effectuer des activités acéricoles et d'habitation;

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demeure à plus de 130 kilomètres de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'avoir la permission de construire un chalet sur le lot 4 757 147 à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-073: Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Marcel Davidson

CONSIDÉRANT que Marcel Davidson désire aliéner le lot 4 758 116 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que Marcel Davidson a acquis ce lot par succession;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation du lot 4 758 116 du cadastre du Québec par le par Marcel Davidson, propriétaire du lot 4 525 474 dudit cadastre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-074: **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jean-François Couture, APPUYÉ PAR Caroline Poisson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-075: Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/Mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous invite à célébrer le mois de l'arbre et des forêts en mai ;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous offre des plants pour distribuer à nos citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal organisera une journée pour distribuer ces plants à la population, supervisée par Madame Caroline Poisson, conseillère municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice de nous fournir 1000 plants de bois feuillus et résineux qui seront remis aux gens de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-076: Publicité dans le Nouvelliste pour le mois de l'arbre

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer une publicité dans le Nouvelliste au montant de 255 $ dans l'édition spécial pour le Mois de l'arbre et des forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-077: Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'une demande nous est faite par un parent pour que son fils bénéficie de l'accompagnement d'un animateur afin de profiter du camp de jour offert par la municipalité durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2016 et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Luc Proulx

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-03-077: Directrice générale adjointe/Cotisation à l'ordre des CPA

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement de la cotisation à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au montant de 1 049.62$ pour la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-078: Adoption du rapport annuel pour le schéma de couverture de risques à être transmis à la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit réviser son schéma de couverture de risques à chaque année;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de ce rapport préparé par M. Christian Paré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Approuve le rapport annuel pour le schéma de couverture de risques préparé par le directeur du Service incendie secteur est de Mékinac, M. Christian Paré.
- Autorise la transmission du rapport à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-02-079: MMQ/Assurance pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour la période du 15 février 2016 au 15 février 2017 au coût de 52 877.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-01-080 : PMA Assurance offre de certaines protections additionnelles

CONSIDÉRANT que PMA Assurance nous offre des protections additionnelles sur notre police d'assurance ainsi que les coûts reliés à cette offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de PMA Assurance pour la protection additionnelle suivante : Umbrella – surprime pour augmenter la limite de 1 000 000 $ à 2 000 000 $ pour un montant de 821 $
- refuse l'offre de PMA Assurance pour les protections additionnelles suivantes : tremblement de terre, inondation, Assurance des frais de justice, Avenant C-21, pompiers et premiers répondants, cadres et dirigeants, bénévoles et brigadiers.
- Autorise le directeur général et secrétaire trésorier à signer le document à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-081: Nomination d'un représentant de la municipalité du le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a un siège sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le terme de 3 ans du représentant de la municipalité est fini et nous devons renommer un élu sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller municipal au poste 5, pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-082: Projet pour les baux de villégiature

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous offre un montant dans le programme d'aide aux villégiateurs pour 2016;

CONSIDÉRATNT que la municipalité a plusieurs chemins sur le domaine public à réparer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente deux demandes d'aide financière dans le cadre du programme des baux de villégiature à la MRC de Mékinac comme suit :

- Un montant de 6 404.86 $ pour le remplacement de ponceaux sur les chemins des Cèdres et des Érables estimé à 12 809.72 $.
- Un montant de 8 595.14 $ pour le rechargement en gravier du chemin du Tour du Lac Vlimeux estimé à 20 852.24 $.
- Autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents concernant ces demandes d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-083: Vente de la fournaise au bois et une piscine

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu les offres suivantes pour la vente de la fournaise à bois de :

Éric Dupuis au montant de	2 450.00 $
Pascal Désilet au montant de	3 250.00 $
Guillaume Tétreault au montant de	5 000.00 $
Steve Després au montant de	5 000.00 $
Benoit Leweez au montant de	1 000.00 $
André Martel au montant de	5 000.00 $
Jacques Boucher au montant de	3 500.00 $
Jean-Pierre Auclair au montant de	4 327.00 $
Marc Laflotte au montant de	4 100.00 $
François-Ugo Martel au montant de	2 109.00 $
Pierre Lanthier au montant de	1 000.00 $

CONSIDÉRANT que trois personnes soient Guillaume Tétreault, Steve Després et André Martel ont offert le même montant soit 5 000.00 $;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal décide de faire un tirage au sort entre les trois personnes qui ont offert le même montant;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu une seule offre pour la vente de la piscine soit celle de Simon Bruneau au montant de 300.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Suite au tirage au sort de la fournaise au bois elle est adjugée à Steve Després au montant de 5 000.00 $ plus les taxes applicables.
- Advenant le cas que M. Després retire son offre, la vente sera accordée à Guillaume Tétreault au montant de 5 000.00 $ plus les taxes applicables et si M. Tétreault retire son offre, la vente sera accordée à André Martel au montant de 5 000.00 $ plus les taxes applicables.
- Pour la piscine, la vente est accordée à Simon Bruneau au montant de 300.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement pour modifier le règlement de circulation de la municipalité de Sainte-Thècle

RÉSOLUTION : 2016-03-084: Demande d'aide financière du Festival JFB de Sainte-Thècle et engagement de l'agence de sécurité

CONSIDÉRANT que le conseil avait accepté d'aider financièrement au démarrage du Festival JFB (Jazz, Folk, Blues) de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 3 000.00 $ au Festival JFB de Sainte-Thècle.
- Accepte de payer l'agent de sécurité de l'agence Sécurité Accès pour les trois soirées à raison de quatre heures par soir au prix de 24.50$/l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-085: Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite nous demande une aide financière pour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 $ à l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite

pour l'ensemencement de poissons dans le lac du Jésuite en 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de la fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal

Le conseil n'accorde pas d'aide financière à l'Institut de cardiologie de Montréal.

RÉSOLUTION : 2016-03-086: Demande d'aide financière de Moisson Mauricie

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie offre des services d'aide alimentaire à nos concitoyens;

CONSIDÉRANT qu'il nous sollicite une aide financière récurrente pour une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de contribuer pour une période de deux ans à l'organisme Moisson Mauricie pour un montant de 67.20 $ par an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mathieu Vincent demande de remboursement de sa quote-part pour l'amélioration du chemin du lac Vlimeux

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-03-087: Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que pour le tirage au sort de la location du Pavillon Desjardins pour la période des fêtes 2106-2017, seulement le 1 janvier 2017 fera l'objet d'un tirage;

EN CONSÉQUENCEI, il est proposé par Carole Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle suite au tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins pour le 1er janvier 2017 est accordée à Monique St-Amand pour le souper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-088: Engagement d'un sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que Laurence Poiré nous a envoyé son Curriculum vitae et est intéressée au poste de sauveteur pour la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que la municipalité a toujours beaucoup de difficulté à trouver un sauveteur pour la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que la municipalité est heureuse qu'il y est une personne de sa localité qui a la formation de sauveteur;

EN CONSÉQUECNE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Laurence Poiré comme sauveteur à la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2016. Son horaire sera du dimanche au samedi de 11h à 17h et son salaire sera de 17.00 $ l'heure avec une garantie de 30 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-089: Nomination du comité d'embauche pour les étudiants

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme les conseillers Claudette Trudel-Bédard, Caroline Poisson et Jean-François Couture pour former le comité d'embauche des étudiants pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-090: Bibliothèque municipale /Salon du livre et formation

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les bénévoles de la bibliothèque municipale à assister au Salon du livre de Trois-Rivières et à une formation su le design, un investissement rentable pour donner le goût de lire. Les frais de transport et d'inscription seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Gervais Arseneau nous informe que le WIFI de la bibliothèque municipale ne fonctionne pas.
Claude Lesieur et Marcel Bacon pose des questions concernant les baux de villégiature.

AFFAIRES NOUVELLES :

A) Société Saint-Jean-Baptiste de La Mauricie/offre de subvention
B) Plaisirs d'hiver, tirage au sort des prix pour le concours de bonhomme de neige.

RÉSOLUTION : 2016-03-091: Société Saint-Jean-Baptiste/offre de subvention

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste offre une aide financière pour célébrer la fête nationale;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle en collaboration avec le service d'incendie s'occuperont des activités de la fête de la Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que les revenus et dépenses de cette activité seront comptabilisés à même le fonds réservé pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière de la Fête nationale du Québec.

- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caroline Poisson procède au tirage des cadeaux qu'elle a eu des commanditaires pour Plaisirs d'hiver dans le cadre du concours de bonhomme de neige.

Rés. 2016-03-092 : Levée de la séance

À 21h10, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 avril 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Est absent : Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-04-093: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-094 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2015.

8. Location d'un photocopieur/soumissions reçues.

9. Demande de dérogation mineure pour le 203 rue des Hêtres à Sainte-Thècle.

10. A) Rappel au travail des employés aux travaux publics.
B) Programme Desjardins Jeunes au travail.
C) Travaux pour la CJS pour la fin juin 2016.
D) Employés pour l'application du règlement des bateaux (Lac Croche et Lac du Jésuite)
E) Fermeture du débarcadère du lac Croche pour le Festival

11. Commission Scolaire de l'Énergie- demande d'appui

12. Adoption du règlement 329-2016 modifiant le règlement de stationnement.

13. Aménagement des espaces verts et jardinières (Soumissions ou de gré à gré)

14. Camp de jour de la saison estival et fixation des tarifs.

15. ADMQ congrès 2016.

16. Demande d'aide financière :
A) Club de patinage artistique les Cabrioles
B) Fondation du SSS de l'Énergie
C) Le Grand Bazar du printemps
D) De l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc.

17. Salle Aubin :
A) Concours de Lipsyng de l'école Masson
B) CDC de Mékinac/une rentrée scolaire accessible à toutes les familles

18. Formation :
A) Bibliothèque municipale/Salon des bambins
B) Rencontre Inter-CJS des comités locaux
C) APSAM/rencontre santé et sécurité du travail

19. Achat de calcium pour les routes en gravier.

20. Offre de service de Technic Alarme/Détecteur thermique

21. Analyse d'eau du Lac Croche

22. Dépenses pour le service d'incendie.

23. Demande Mathieu Vincent

24. Location du Pavillon Desjardins pour la journée

25. Demande de la Société généalogie de Québec/Armoirie

26. Période de questions de l'assistance

27. Affaires nouvelles:

A) _ Club de ski de fond le Geai Bleu/ projet FDT

27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-095 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2016

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mars 2016

Ministère de développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MDDELCCCQ nous rappelle que nous avons jusqu'au 31 mars 2016 pour soumettre la déclaration annuel en eau potable.

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 34 277.00$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention PRECO rue Saint-Gabriel.

Le MAMOT nous informe que l'aide financière pour les travaux admissibles de la rue Saint-Jean et Lacordaire a été établie à 438 509 $.

Arrakis Consultants Inc.

Arrakis Consultants nous envoie le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que la demande de Monsieur André Vandal est conforme à la Loi concernant la construction de sa nouvelle maison.

Femme de Mékinac

Les Femmes de Mékinac font un appel à tous pour se faire entendre lors de la journée internationale des Femmes 2016.

Héma Québec

Héma Québec nous remercie de notre aide pour l'organisation de la dernière collecte de sang. Cela a permis à 95 personnes sur 99 de faire don de sang.

Luma

Luma nous propose une journée d'initiation pour les jeunes du camp de jour cet été. Il a pour mission de promouvoir l'intégrité, le respect et l'honneur chez les jeunes de 6 à 16 ans par l'entremise d'activités sportives et créatives de type médiéval.

Relais pour la vie

L'équipe des Geais bleus 2016 nous remercie chaleureusement de notre appui apporté à cette cause qui leurs tiennent à cœur.

RÉSOLUTION : 2016-04-096: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-097: Approbation des comptes

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars 2016 au montant de 297 176.84 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Mme. Jocelyne Gervais pose une question concernant la lettre d'Arrakis Consultants Inc. pour le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Rés. 2016-04-098 : Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par Jérome Sansregret, CGA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement se sont élevés à 3 673 566.00$, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales ont atteint 3 582 810.00 $ d'où un surplus de 90 756.00 $ pour l'année 2015. Le surplus accumulé au 31 décembre 2015 est donc de 168 800.00$ $ et un fonds réservé de 130 042.00$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-099: Location d'un photocopieur

CONSIDÉRANT les offres reçus pour le remplacement du photocopieur comme suit :

Compagnie	**Marque**	**Modèle**	**Location 60 mois**	**copie noir couleur**
Centre Bureautique	Canon	C5255	218.20$/mois	0.0010 $ 0.0790 $
Le Groupe A&A	Konica	C554E	207.79$/mois	0.0089 $ 0.0690 $
Docuflex	Ricoh	C5503	178.65$/mois	0.0083 $ 0.0670 $
SBM	Sharp	MX5141N	238.33$/mois	0.0090 $ 0.0750 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la soumission la plus basse soit celle de Docuflex pour la location d'un photocopieur couleur, imprimante, numériseur, télécopieur et réseau, de marque Ricoh modèle MP C5503 neuf au montant de 178.65 $ par mois pour soixante mois, tel que décrit dans la soumission.
- Accepte le contrat de service de Docuflex au coût de 0.0083 $, fixe pour 5 ans, pour chaque copie en noir et au coût de 0.067$, fixe pour 5 ans, pour chaque copie en couleur, tel que décrit dans la soumission.

- Autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de contrat de location et de service pour ce photocopieur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-100: Demande de dérogation mineure pour le 203, rue des Hêtres à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Saint-Amand concernant l'implantation du bâtiment principal situé à 7,52 mètres de la ligne avant lorsque le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres, donc une dérogation de 0.08 mètre et l'implantation du bâtiment complémentaire situé à 0.95 mètres de la ligne latérale de terrain lorsque le règlement de zonage prescrit 1 mètre, donc une dérogation de 0.05 mètre;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 203, rue des Hêtres à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 0.08 mètre pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la ligne avant.
- Accepte la dérogation mineure de 0.05 mètre pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la ligne latérale du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-101: Rappel au travail des employés aux travaux publics et les parcs

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Entérine l'embauche de Sylvain Magnan, préposés aux travaux publics, pour le 4 avril 2016.

- Autorise l'embauche de Normand Boutet et Michel Genois, préposé aux travaux publics, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-102: Demande d'aide financière pour Desjardins – Jeunes au travail

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière au Carrefour jeunesse-emploi dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au Travail pour deux emplois d'étudiants soit un pour le service d'animation des parcs et un pour l'entretien des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-103: Offre de service de la Coop Jeunes à tout faire

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Coop Jeunes à tout faire afin de faire l'entretien de gazon et autres travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- offre à la Coop Jeunes à tout faire les travaux suivants : tondre le gazon au Parc Lucien Lafrance, à Hôtel de Ville, à Promenade Laurent Naud, au coin Place Optimiste et les terrains de la rue Piché et ce à compter de la fin juin jusqu'à la fin août 2016.
- Autorise Louis Paillé, le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-104: Employés pour l'application du règlement des bateaux (Lac Croche et Lac du Jésuite)

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- mandate le comité de sélection pour l'embauche d'étudiants pour l'entretien des parcs de trouver, parmi les étudiants, des personnes qui se pourront faire appliquer le règlement des débarcadères à bateaux au Lac Croche et au Lac du Jésuite.
- Mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour faire une surveillance sur les lacs Croche et du Jésuite afin de vérifier si les propriétaires d'embarcations ont leur vignette, leur permettant de circuler sur ces lacs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-105: Fermeture du débarcadère du lac Croche durant le Festival

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de fermer le débarcadère du lac Croche les 9 et 10 juillet 2016 pour la tenue du Festival des Lacs et Forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Commission Scolaire de l'Énergie – demande d'appui

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2016

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT NUMÉRO 240-2007 ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de circulation des véhicules routiers, ainsi qu'en matière de stationnement, sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler.

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné le 7 mars 2016 ;

Rés. 2016-04-106 : EN CONSÉQUENCE, à la séance du Conseil tenue le 4 avril 2016, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et résolu que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

L'annexe A du règlement 240-2007 est modifié comme suit :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont:

POUR LA RUE SAINT-JEAN :

Rue St-Jean:

-À partir de l'intersection Saint-Jacques et Saint-Jean, côté sud (Foyer de Sainte-Thècle) sur une longueur de 60 mètres (VOIR CROQUIS).

-À partir de l'intersection Saint-Jacques et Saint-Jean, côté nord, sur une longueur de 20 mètres. (VOIR CROQUIS)

AJOUT LA L'ANNEXE A, LES MESURES TEMPORAIRES SUIVANTES :

a) Lorsque des travaux de construction, de voirie ou d'excavation sont effectués dans une rue ou chemin public ou à l'occasion d'incendie, d'événements spéciaux, de parade, procession, démonstration publique, accident ou dans tout autre cas où la chose est jugée nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique ou du bon ordre, le directeur de police ou tout autre membre du corps de police est autorisé à faire procéder à l'installation d'une signalisation routière, à fermer toute rue ou partie de rue et à détourner la circulation, à établir des rues à sens unique et/ou, si nécessaire, à prohiber ou à limiter le stationnement sur certaines rues;

b) Dans les cas d'événements spéciaux, la Ville pourra demander aux organisateurs dudit événement de procéder eux même à la fermeture des rues, et ce, suite à ce qu'un plan dûment approuvé de ladite fermeture ait été dûment approuvé par le directeur de police.

c) Lorsque les barrières mobiles ou des lanternes sont employées pour indiquer que le passage est interdit sur une rue, partie de rue ou chemin public, il est défendu au conducteur de véhicules et aux piétons de circuler ou de passer sur telle rue ou partie de rue fermée à la circulation; d) Il est défendu à toute personne non autorisée à le faire, de déplacer, renverser ou enlever les barrières, barricades ou lanternes ainsi placées pour contrôler ou diriger la circulation;

d) Lorsque des enseignes temporaires sont employées pour prohiber ou limiter le stationnement ou pour indiquer que la circulation ne devra se faire que dans un seul sens sur un chemin public ou partie de chemin public, il est défendu à tout conducteur :

i) de circuler avec un véhicule dans une direction contraire à celle indiquée;

ii) de stationner aux endroits prohibés; et/ou

iii) de stationner aux endroits où le stationnement est limité pour plus longtemps que la période de temps permise.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

Alain Vallée	Louis Paillé
Maire	Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2016-04-107: Aménagement des espaces verts et la fourniture de jardinières

CONSIDÉRANT qu'il y a deux fournisseurs locaux pour effectuer l'aménagement des espaces verts et la fourniture de jardinières dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ces deux fournisseurs sont Paysagiste Claudette Piché et Centre Jardin Multi-Fleurs Enr.;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions à Paysagiste Claudette Piché et à Centre Jardin Multi-Fleurs Enr. :

- Pour la fourniture de fleurs, terre et engrais ainsi que l'entretien paysager pour la Promenade Laurent Naud, l'Hôtel de Ville, la Caserne, le parc Lucien Lafrance et à la Coop. Santé
- Pour la fourniture de fleurs dans les 4 bacs de la Promenade Laurent Naud, 2 balconnières pour le pont du chemin Saint-Michel Nord, 8 grosses jardinières pour les poteaux face à l'Hôtel de Ville et l'église ainsi que 34 jardinières régulières pour les poteaux et le parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-108: Participation animation et loisirs/ tarif 2016

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent près de 200 $ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2016 :

1 ^{o} Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 100 $ pour le premier enfant, 75 $ pour le deuxième enfant de la même famille, 50 $ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 27 juin 2016 jusqu'au 12 août 2016 soit pour une période de sept (7) semaines. (Même famille ou même adresse civique).

2 ^{o} offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2016, à savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant sept (7 $) dollars par jour par enfant.

3 º Retard après 17h30, une pénalité de 1$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires.

4 º Tarif journalier pour le service d'animation pour la saison estivale 2016 :

- Tarif journalier : 12,00 $ par jour
- Tarif à la semaine : 50.00 $ par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-109: ADMQ congrès 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à assister au congrès 2016 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-110: Demande d'aide financière du Club de patinage artistique les Cabrioles

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 $ pour la réalisation de l'activité «Lauréats Katleen-Bouchard» organisé par le Club de patinage artistique les Cabrioles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-111: Demande d'aide financière de la Fondation du SSS de l'Énergie

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100 $ à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour l'achat d'équipements dédiés aux personnes en perte d'autonomie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-112: Demande d'aide financière du Grand Bazar du printemps

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes suivantes du Grand Bazar du printemps :

- Faire les photocopies gratuitement des différents formulaires.

- Autorise de faire des lignes et de numéros sur la rue du Centenaire, identifiant les emplacements.
- La Fourniture de matériels nécessaires lors de la journée de la vente de garage.
- La publicité dans le bulletin municipal pour ce Grand Bazar.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-113: Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc.

CONSIDÉRANT que l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc. désire améliorer le chemin du tour du lac Vlimeux entrée nord;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande une aide financière pour effectuer des travaux sur ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 300 $ à l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc. pour l'amélioration du chemin Lac Vlimeux entrée nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-114: Demande de la salle Aubin pour le concours de Lipsyng de l'école Masson

CONSIDÉRANT qu'à chaque année l'école Masson organise un concours de Lipsyng et nous demande l'utiliser la salle Aubin pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin pour le concours de Lipsyng de l'école Masson qui aura lieu le 22 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-115: Demande de la salle Aubin du CDC de Mékinac/ Une rentrée scolaire accessible à tous les familles de Mékinac

CONSIDÉRANT que la CDC de Mékinac organise «Une rentrée scolaire accessible à toutes les familles de Mékinac» qui contribue à alléger le stress occasionné par l'achat de fournitures scolaires des familles;

CONSIDÉRANT que la CDC de Mékinac désire organiser cette activité dans la salle Aubin et nous demande de leur commanditer pour cette journée par le prêt de la salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au comité organisateur d'une rentrée scolaire accessible à tous les familles de Mékinac afin d'offrir aux parents le matériel scolaire de leur (s) enfant (s) à prix modique. Cette activité aura lieu le 29 juin 2016 dans la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-116: Activité de formation/Bibliothèque municipale – Salon des Bambins

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la responsable de la bibliothèque municipale, Madame Diane Proulx, à assister au Salon des bambins qui aura lieu le 24 mai 2016 à l'école secondaire Paul-Jejeune. Les frais d'inscription et de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-117: Activité de formation/Rencontre Inter-CJS des comités locaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux, Madame Julie Veillette, à assister à la rencontre Inter-CJS des comités locaux qui aura lieu le 5 avril 2016 à Trois-Rivières. Les frais de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-118: Activité de formation/APSAM – rencontre santé et sécurité du travail

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Jean-Yves Piché, à assister à la rencontre santé et sécurité du travail (SST) organisée par l'APSAM et qui aura lieu le 18 mai 2016 à Bécancour. Les frais d'inscription et de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-119 : Achat de calcium pour les routes en gravier

CONSIDÉRANT que la municipalité ne dépense pas 25 000 en fourniture de calcium pour les routes en gravier, elle peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Marcel Guimond et Fils pour l'achat, le transport, le chargement et déchargement ainsi que l'épandage contrôlé électroniquement par système Dickie Johns, de 12 tonnes de chlorure de calcium au coût de 745.00 $ la tonne pour un total de 8 940.00 $ plus les taxes pour les routes en gravier de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-120: Offre de service de Technic Alarme/Détecteur thermique

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Technic Alarme pour fournir et installé un détecteur thermique dans la salle électrique au sous-sol de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle au montant de 611.03 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-121: Analyse d'eau du Lac Croche

CONSIDÉRANT que le MDDECL nous recommande d'effectuer l'échantillonnage du lac Croche durant 3 années consécutives pour connaître l'état de ce lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la prise des échantillons prévus pour mesurer le phosphore total trace, la chlorophylle a et le carbone organique dissous dans le lac Croche afin d'être analysée par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques au coût de 372 $ par prélèvement et ce pour trois années consécutives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-122: Dépenses du service d'incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie de la SISEM nous demande la permission d'acheter certains équipements et d'autoriser une formation pour un pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'inscription le pompier Yves Mongrain-St-Laurent à assister à la formation de matières dangereuses opération qui se tiendra à Portneuf. Le coût de l'inscription, le transport, les repas et son salaire sera à la charge de la municipalité pour un coût d'environ 1 900 $.
- Autorise l'achat d'un support, d'une lampe de scène, de renouvellement de petit outils et le renouvellement d'uniformes pour un coût d'environ 1 920 $ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-123: Demande de Mathieu Vincent

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent a gagné un terrain du gouvernement au lac Vlimeux;

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent, comme les 6 autres propriétaires de terrain au lac Vlimeux, a versé à la municipalité de Sainte-Thècle un montant de 1 000 $ pour participer à la construction du chemin menant à ces terrains;

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent a décidé de mettre fin à son bail avec le gouvernement et il nous réclame sa participation de 1 000 $;

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent pouvait vendre son bail à une autre personne et ainsi récupérer ce montant de 1000 $;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué les travaux et que l'argent a été dépenses dans le nouveau chemin du lac Vlimeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de rembourser la montant de 1 000 $ versé par Mathieu Vincent comme participation à la construction du chemin du lac Vlimeux, tel qu'il avait été convenu afin de desservir ces nouveaux terrains.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-124: Location du Pavillon Desjardins pour la journée

CONSIDÉRANT que des personnes nous demandent de pouvoir disposer du Pavillon Desjardins durant toute la journée;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit statuer sur un tarif à la journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fixe le tarif de 200 $ taxes incluses pour la location du Pavillon Desjardins pour une journée complète soit le dîner et le souper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-125: Demande de la Société généalogie de Québec/Armoirie

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à transmettre les informations sur les armoiries de la municipalité à la Société de généalogie de Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

J. Bordeleau demande quand seront nettoyés les trottoirs.
Claude Lesieur demande s'il y aura des travaux d'infrastructure en 2016 et parle des vignettes à bateau.
Jocelyne Gervais s'informe sur les vignettes à bateau.

Affaires Nouvelles :

A) Club de ski de fond le Geai Bleu/ projet FDT

RÉSOLUTION : 2016-04-126: Club de ski de fond le Geai Bleu/Demande de projet dans le cadre du Fonds de développement du territoire

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond le Geai Bleu désire mettre à niveau de leurs sentiers et faire l'acquisition d'un VTT et d'une motoneige;

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond dessert une cliente régionale;

CONSIDÉRANT que la bâtisse du club de ski de fond appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond le Geai Bleu en collaboration avec la municipalité souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la directrice des projets spéciaux, Julie Veillette à déposer pour et au nom de la municipalité une demande d'aide financière à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement du territoire volet régional afin d'aménager les sentiers du club de ski de fond et pour l'achat d'un VTT et d'une motoneige.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-04-127: Levée de la séance

À 20h36, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et résolu à

l’unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 mai 2016, à 20 heures, local 213, du 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-05-128: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-129 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Nomination du maire suppléant.

8. A) Financement des dépenses d'aqueduc de la 4ème Avenue Lac-Croche Sud
B) Financement des dépenses pour les travaux de la rue Masson.

9. A) Adoption du règlement 328-2016 décrétant l'exécution des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites.
B) Travaux de réaménagement des salles d'eau de l'Hôtel de Ville/avis de l'architecte

10. Travaux de la voirie
A) Travaux rue Saint-Jacques
B) Autres travaux de voirie
C) Demande d'aide financière à Julie Boulet

11. Adoption du rapport financier de l'OMH de Sainte-Thècle

12. Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant.

13. Adoption du règlement 330-2016 modifiant le règlement 262-2009 pour majorer tarif du 911.

14. Demande de dérogation mineure pour le 1221, chemin du lac-du-Jésuite à Sainte-Thècle.

15. Embauche des étudiants pour les emplois d'été.

16. Offre de service pour les aménagements paysagers de la municipalité.

17. Modification de la résolution 2016-03-072 pour la CPTAQ.

18. MTQ demande d'autorisation d'installation de signalisation touristique

19. Demande d'aide financière :
A) Demi-Marathon Ste-Thècle/publicité et réservation du garage du Pavillon Desjardins.
B) Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour l'échantillonnage afin d'assurer la qualité de l'eau du lac.
C) Aménagement Paysager RPB Inc. /Nouveau commerce

20. Demandes diverses :
A) Les pompiers de Sainte-Thècle demande la permission d'utiliser le stationnement de l'Hôtel de Ville pour un lave-auto.
B) Le comité de la démarche de potentiel de développement de Sainte-Thècle demande d'utiliser gratuitement le Pavillon Desjardins.
C) Comité du Dek Hockey Mékinac demande d'utiliser le Pavillon Desjardins pour un tournoi

D) Club FADOQ demande d'installer à leur frais un climatiseur dans leur local de l'Hôtel de Ville.

21. Soumission pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau.

22. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors du festival des lacs et Forêts.

23. Avis de motion pour le remplacement des règlements d'urbanisme.

24. Fête Nationale réservation des jeux et chansonnier.

25. Avis de rappel des comptes de taxes.

26. Nettoyage des chaises

27. Cahier spécial le Nouvelliste

28. Période de questions de l'assistance

29. Affaires nouvelles:

A) Réparation de routes en asphalte
B) Dossier du concierge_____

27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-130: Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en avril 2016

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire
Le MAMOT nous informe que la semaine de la municipalité 2016 se déroulera du 29 au 4 juin 2016.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec
Le MÉESQ nous demande d'afficher une affiche pour la journée nationale du sport et de

l'activité physique qui se déroulera le 5 mai prochain.

Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
Le MDDELCC nous envoie un avis de non-conformité des fréquences d'échantillonnages pour le plomb et le cuivre pour l'année 2015.

Ministère de la Sécurité Publique
Le MSP nous avise que nous pouvons effectuer les paiements pour les factures des services de la sécurité du Québec par le biais du site internet d'une institution financière.

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports
Le MTQ nous informe que l'aide financière de 92 400$ sera accordée à notre municipalité pour l'année 2016. Ce montant correspond au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
Le CPTAQ nous informe que la demande de Madame Tellier concernant sa demande lotissement ou l'aliénation fait maintenant l'objet d'une vérification.
La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de Mme Fréchette et M. Vadnais et qu'elle procédera à l'étude détaillée de la demande.

CDC MÉKINAC
La CDC nous envoie le résultat de l'étude d'impacts socio-économiques des organismes communautaires membres de la CDC Mékinac.

CTA Mékinac
CTA Mékinac nous envoie leur rapport annuel de l'année 2015.

Excavations Lac-aux-Sables et Terrassement Mékinac Inc.
Excavations Lac-aux-Sables et Terrassement Mékinac nous envoie leur liste de prix et des équipements à notre disposition.

Le Groupe Consiliumq
Le Groupe Consilium nous offre leur service en gestion des ressources.

MRC Mékinac
La MRC Mékinac nous informe qu'elle a acheté sur une période de 12 mois une page dans l'Hebdo du Saint-Maurice et dans le Bulletin Mékinac. Elle nous invite donc à participer et à alimenter ces pages de fiertés locales et de faire parvenir des articles en début de mois.

Réseau Biblio du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie
Le Réseau Biblio nous invite à la 54ième Assemblée annuelle pour les membres du réseau qui aura lieu vendredi 3 juin 2016.

Société de l'Assurance Automobile du Québec
La SAAQ lance sa campagne de sécurité à vélo et profite de l'occasion pour nous inviter à poser des affiches pour le port du casque à vélo.

Ville de Saint-Tite
La Ville de Saint-Tite nous envoie l'adoption du Projet de Règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme de la Ville de St-Tite.

RÉSOLUTION : 2016-05-131: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-132: Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2016 au montant de 338 297.72 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

David Plamondon pose une question au sujet des heures du camp de jour estival.

Résolution 2016-05-133 Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Bertin Cloutier, conseiller au siège numéro 6,

a) maire suppléant pour les six prochains mois.

b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-134: Financement des dépenses pour le prolongement du réseau d'eau potable de la 4ème avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT le coût des travaux du réseau d'eau potable sur la 4ème avenue du Lac-Croche Sud se sont élevés à 58 710.59 $;

CONSIDÉRANT que le règlement 320-2015 stipule que les travaux devaient couter au maximum 56 608.44 $;

CONSIDÉRANT que la municipalité assume 10% du coût des travaux plus l'excédent de coût;

CONSIDÉRANT que huit des treize propriétaires ont payé leur participation au comptant soit la somme de 31 352.40 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Paie au comptant sa participation aux travaux de la 4ème avenue du Lac-Croche Sud à même le fonds général soit un montant de 5 660.84 $ plus l'excédent de 2 102.15 $ pour un total de 7 762.99 $.
- Emprunt pour les cinq propriétaires n'ayant pas payé leur part au comptant, la somme de 19 600.00 $ sur une période de 20 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-135: Financement des dépenses pour les travaux de la rue Masson

CONSIDÉRANT le coût des travaux de la rue Masson se sont élevés à 931 290.00 $;

CONSIDÉRANT que le règlement 322-2015 stipule que les travaux devaient couter au maximum 1 348 602.23 $;

CONSIDÉRANT que la subvention de la TECQ devait être de 999 383 $;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a refusé les travaux fait en régie par la municipalité et a octroyé une aide financière de 504 609.00 $; soit un montant de 365 609.00 $ comptant et montant à financer pour le MAMOT de 139 000 $;

CONSIDÉRANT que le règlement 322-2015 mentionnait que la charge réelle des contribuables serait de 349 219.23 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Paie au comptant l'excédent des travaux de la rue Masson à même le surplus accumulé soit un montant de 77 481.00 $.
- Emprunt la somme de 349 200.00 $ pour la municipalité et 139 000.00 pour le MAMOT sur une période de 20 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le deuxième jour de mai de l'an deux mille seize et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
Jean-François Couture, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 328-2016 : Décrétant l'exécution des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites ainsi qu'un emprunt au montant de 250 000 $

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser, dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ, des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 300 000. $ la municipalité dispose des sommes suivantes :

- Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ : 249 800 $
- Un montant au fond général de la municipalité de 50 000 $

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaire pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites ainsi qu'un emprunt au montant de 250 000 $, remboursable en 20 ans ;

ATTENDU QUE le présent règlement comporte un emprunt visant des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites faisant l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, ce qui fait en sorte, puisque le montant de la subvention est entièrement affectée à la réduction du montant global de l'emprunt que le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle suivant l'article 1093.1 du code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au

plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à une séance de ce conseil municipal tenue le 1 février 2016 ;

Résolution 2015-05-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

La rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites;

Le tout conformément à une estimation préliminaire préparés par Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, de la Municipalité de Sainte-Thècle, datée de mars 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 300 000 $ pour les fins du présent règlement donc une somme de 50 000 $ sera prise à même le fond général de la municipalité.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 250 000 $ sur une période de 20 ans

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'approbation s'avérera insuffisante.

ARTICLE 7 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 249 800 $ provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ dont la confirmation, datée du 5 avril 2016, est jointe en Annexe B. Cette somme pourra être ajustée suivant les conditions dudit programme et est spécifiquement appropriée au remboursement de la partie de l'emprunt concernant le volet des travaux municipaux décrits à l'Annexe A.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention et de la contribution provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention et de cette contribution lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 : SIGNATURE

Le maire et de directeur général et secrétaire –trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 à Sainte-Thècle

Secrétaire-trésorier	Maire

Annexe A

Estimation préliminaire des dépenses :

Rénovation des salles de toilettes	(Hôtel de Ville)	50 000 $
Remplacement de fenêtres	(Hôtel de Ville)	155 000 $
Achat de lampadaires	(Parc)	25 000 $
La confection d'un plan de renouvellement des conduites		50 000 $
Frais d'architecte		10 000 $
Imprévus (Taxes + intérêt emprunt temporaire+ etc…)		10 000 $
Grand total des dépenses		300 000 $

RÉSOLUTION 2016-05-137: Travaux de réaménagement des salles d'eau de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve la céramique posée sur le mur et les planchers n'est pas uniforme;

CONSIDÉRANT que la lettre de l'architecte Michel Pellerin concernant la pose de la céramique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Construction Guy Germain Inc. un crédit de 1 000. $ pour les travaux de rénovation des salles d'eau de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-138: Travaux de voire sur la rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que le plan préparé par la Fondation Rues Principales prévoyait un aménagement de la rue Saint-Jacques face à l'église et au presbytère;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire exécuter les travaux de ce plan;

CONSIDÉRANT que les travaux consiste à élargir la rue Saint-Jacques face terrain de la Fabrique de Sainte-Thècle afin de créer des stationnements et un aménagement qui ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à environ 130 000.00 $;

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une financière dans le cadre de la TECQ au montant de 25 000.00 $ pour l'achat de lampadaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de voirie suivants sur la rue Saint-Jacques :

- Élargissement de la rue face au 331 rue Saint-Jacques afin de créer des stationnements, faire la réfection du trottoir, achat d'un Gazebo, d'installer des bancs de parc, des poubelles, des arbres et des lampadaires. Le coût de ses travaux est estimé à 130 000.00 $.

- Les travaux seront faits en régie par la municipalité, sauf pour l'achat et l'installation des lampadaires qui sont subventionnés dans le cadre du programme de la TECQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-139 Prévisions de travaux pour la voirie de l'année 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prioriser les travaux de voirie pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de voirie suivants pour l'année 2016 :

- Réparation sur une partie du chemin Saint-Thomas, soit à partir du 2490 jusqu'au limite de la municipalité du Lac-aux-Sables, pour un montant estimé de 51 500 $

- Réparation de la rue Place Optimiste pour un montant estimé de 31 500.00 $.

- L'aide financière reçue du Ministère des Transports s'appliquera à ces travaux.

- Réparation du fossé de drainage le long de la 8ème Avenue nord du Lac-Croche Nord pour un montant estimé de 17 000.00 $.

  1) mandate Patrice Bédard, ingénieur, du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac afin de préparer les plans et devis pour la réparation du fossé de drainage le long de la 8è Avenue nord du Lac-Croche-Nord de Sainte-Thècle.
  2) L'autorise à présenter une demande d'autorisation au Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques.
  3) Confirme l'engagement de la municipalité de Sainte-Thècle, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Les travaux seront faits en régie par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-140: Demande d'aide financière au Ministre des Transports pour des travaux de voirie

CONSIDÉRANT que la municipalité améliorée le chemin Saint-Thomas, le drainage de la 8ème avenue du Lac-Croche Nord et la rue Place Optimiste à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration s'élève à environ 100 000 $;

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup de rues et chemins à entretenir;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 50 000 $ au Ministre des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour améliorer le chemin Saint-Thomas, , le drainage de la 8ème avenue du Lac-Croche Nord et la rue Place Optimiste à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-141: Adoption du rapport financier 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Marcel Lefebvre donne lecture des états financiers de l'office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle tels qu'ils ont été présentés par Désaulniers, Gélinas & Lanouette, s.e.n.c.r.l., comptables agréés. Les revenus totalisent 78 666 $ tandis que les dépenses s'élèvent à 115 255 $ d'où un déficit total de 36 589 $. La Société d'Habitation du Québec rembourse 90% de ce montant, ce qui représente une somme de 32 930 $, et la Municipalité de Sainte-Thècle, le solde de 10%, soit 3 659 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-142: Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de matières résiduelles pour un montant de 205.59 $ plus taxes par levée et pour un montant de 119.31 $ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 7 mai 2016 au 6 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le deuxième jour de mai de l'an deux mille seize et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 330-2016 : Règlement modifiant le règlement 262-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

RÉSOLUTION 2016-05-143

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard
Et appuyé par Jacques Tessier

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

Article 1.

L'article 2 du Règlement 262-2009 est modifié par le remplacement du tarif «0,40$» par le tarif «0,46$»

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur le 1er août 2016.

Maire	Secrétaire-trésorier

Rés. 2016-05-144: Demande de dérogation mineure pour le 1221 chemin du Lac-du –Jésuite à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure de Madame Louise Duchemin afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire (garage) situé à 2,61 mètres d'un ruisseau lorsque le règlement de zonage prescrit 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et la recommande à certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 1221, chemin du Lac-du-Jésuite à Sainte-Thècle :

- Accepte de régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire (garage) à 2,61 mètres d'un ruisseau soit une dérogation de 7.39 mètres aux conditions suivantes :
  1) La nature du bâtiment devra rester en tout temps complémentaire à l'usage principal (ex. : garage, remise, entrepôt, etc..) :
  2) Le bâtiment visé pourra être agrandit qu'à l'extérieur de la rive;
  3) L'obligation de préserver l'état naturelle de la bande de végétation entre le bâtiment complémentaire et le cour d'eau et sans circulation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-145: Embauche des étudiants pour les emplois d'étés : préposé à l'entretien des parcs, animateur Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont quatre animateurs pour les parcs et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection pour l'embauche des étudiants pour l'été 2016 recommande d'engager

Pour l'animation aux parcs : Roxanne Rompré-Ferland, coordonnatrice et animatrice, Alyson Duval, Harmonie Joly-Bourdage, animatrices (5 jours/semaine) et Cédric Plamondon, animateur (2 jours/semaine)
Pour l'entretien des parcs et des débarcadères Kevin Francoeur et Alex Lessard

CONSIDÉRANT que le comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi, nous informera de la personne choisi dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2015 et cet étudiant agira comme animateur aux parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne l'embauche des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Roxanne Rompré, coordonnatrice/animatrice, son salaire horaire sera de 11.75 $, elle débutera son travail le 20 juin 2016 pour 8 semaines à raison de 35 heures/semaine. Pour Alyson Duval, Harmonie Joly-Bourdage et l'étudiants du Carrefour Jeunesse-Emploi, animateurs (trices), le salaire horaire sera de 10.75 $, ils débuteront leur travail le 27 juin 2016 pour 7 semaines à raison de 30 heures/semaine. Pour Cédric Plamondon, le salaire horaire sera de 10.75$, il débutera vers le 27 juin 2016 pour 7 semaines à raison de 12 heures/semaine.

Entretien des espaces verts des parcs et surveillance des débarcadères : Kevin Francoeur il débutera son travail : 6 juin 2016 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10maines. Salaire horaire : 12.00 $.
et Alex Lessard, il débuteront son travail : 6 juin 2016 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10 semaines. Salaire horaire : 10.75 $.

2 ^{o} Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérés au taux indiqué au premier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-146 : Aménagement des espaces verts et des jardinières

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu deux soumissions pour l'aménagement des espaces verts et des jardinières :
CONSIDÉRANT que le conseil rejette les soumissions reçues pour l'aménagement des espaces verts et des jardinières;

CONSIDÉRANT que Luc Gravel, propriétaire de Centre Jardin Multi-Fleurs, était venu chercher les pots des jardinières au mois de mars 2016 pour démarrer les fleurs pour qu'elles soient prêtes pour le mois de juin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rejette les soumissions reçus pour l'aménagement des espaces verts et les jardinières
- accepte l'offre de Luc Gravel du Centre Jardin Multi-Fleurs pour l'achat de 8 grosses jardinières, 34 jardinières régulières, 2 jardinières pour le Pavillon Desjardins, 1 jardinière pour l'Hôtel de Ville et 4 balconnières pour le pont du chemin Saint-Michel Nord au coût de 2 977.85 $ taxes incluses.
- Retourne en soumission pour l'aménagement des espaces verts, fleurs, engrais et entretien et pour les bacs à fleurs sur la Promenade Laurent Naud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-147: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demande la permission à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de construire un chalet en zone agricole;

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette désire utiliser ce chalet pour effectuer des activités acéricoles et d'habitation;

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demeure à plus de 130 kilomètres de Sainte-Thècle;

CONSISÉRANT qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur notre territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'avoir la permission de construire un chalet sur le lot 4 757 147 à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-148: ATR Associés du Québec demande d'autorisation d'installation de signalisation touristique

CONSIDÉRANT que l'ATR Associés du Québec nous demande l'autorisation d'installer un panneau touristique sur le chemin Saint-Michel Nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'ATR Associées du Québec à installer une panneau touristique de la Savonnerie Belle à Croquer dans l'emprise du chemin Saint-Michel nord près du numéro civique 2500.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-149: Demande d'aide financière du Demi-Marathon Ste-Thècle pour publicité et réservation du garage du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que Steve Lachance, président du Demi-Marathon Ste-Thècle, nous demande de défrayer les frais de location de cônes orange et des barrières et le commanditer pour 500 $ de publicité à la radio;

CONSIDÉRANT que la municipalité a par le passé commandité cet événement pour la publicité à la radio;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne paie pas pour la location d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à la hauteur de 500 $ pour une publicité à la radio et permettre l'utilisation du garage du Pavillon Desjardins pour de l'événement «Demi-Marathon Ste-Thècle » qui aura lieu le 2 juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-150: Demande d'aide financière de l'association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour l'échantillonnage de l'eau du lac

CONSIDÉRANT que l'association nous demande de défrayer une partie des frais pour l'analyse des prélèvements d'eau du lac du Jésuite;

CONSIDÉRANT que le lac du Jésuite a toujours eu une eau de bonne qualité;

CONSIDÉRANT qu'il n'y jamais eu d'algues bleus sur ce lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à l'association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite pour l'échantillonnage de l'eau du lac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-151: Demande d'aide financière d'Aménagement Paysager RBP Inc.

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière présentée par l'entreprise Aménagement Paysager RPB Inc. pour le démarrage d'une nouvelle entreprise;

CONSIDÉRANT que la municipalité à un programme d'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que l'entreprise répond aux critères de réactiver un local vacant et la création d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 1 000.00 $ à l'entreprise Aménagement Paysager RBP Inc.

- Ce montant d'aide financière sera versé seulement après 6 mois d'opération de l'entreprise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-152: Les pompiers de Sainte-Thècle demande la permission d'utiliser le stationnement de l'Hôtel de Ville pour un lave-auto

CONSIDÉRANT que les pompiers de Sainte-Thècle désirent faire un lave-auto pour se ramasser des fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les pompiers de Sainte-Thècle d'utiliser le stationnement de l'Hôtel de Ville le dimanche 15 mai 2016 pour un lave-auto.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-153: Le comité de la démarche de potentiel de développement de Sainte-Thècle demande d'utiliser gratuitement le Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que le comité de la démarche de potentiel de développement de Saint-Thècle nous demande d'utiliser gratuitement le Pavillon Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement le Pavillon Desjardins au comité de la démarche de potentiel de développement de Sainte-Thècle, le 8 juin 2016 en soirée, pour tenir une réunion synthèse de toutes les étapes réalisées depuis le début de la démarche en mai 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION. 2016-05-154: Le comité du Dek Hockey Mékinac demande d'utiliser le Pavillon Desjardins pour un tournoi

CONSIDÉRANT que le comité de Dek Hockey Mékinac organise un tournoi en juin;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande d'utiliser le pavillon Desjardins pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la location du Pavillon Desjardins au comité du Dek Hockey Mékinac au coût de 120.00 $ par jour pour un tournoi qui aura lieu les 10-11 et 12 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-155: Le Club FADOQ demande d'installer à leur frais un climatiseur dans leur local de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ désire faire installer un air climatisé dans leur local de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que les frais d'installation de cet air climatisé seront à la charge du Club FADOQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le Club FADOQ à faire installer un air climatisé dans leur local de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-156: Soumission pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau de :

- Georges Paquin et Fils au montant de 5 030.16 taxes incluses.
- Excavation Lac-aux-Sables au montant de 9 197.60 taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Georges Paquin et Fils au montant de 5 030.16 $ taxes incluses pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau au 631 rue Notre-Dame, propriété de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-157: Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité de lors du festival des lacs et forêts

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics et durant le festival des lacs et forêts;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'agence de sécurité soit de Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture

- D'un agent avec voiture pour les vendredis et samedis à compter du 11 juin 2016

jusqu'au 21 août 2016 de 20h00 à 1h00.

- D'un agent avec voiture pour le 24 juin 2016 de 20h00 à 1h00.

- Pour le Festival des Lacs et Forêts dans le parc Saint-Jean-Optimiste

  - Jeudi le 7 juillet, deux agents dans le parc Saint-Jean-Optimiste de 19h00 à minuit.
  - Vendredi et samedi (8 et 9 juillet), 2 agents de 20h00 à 2h00 et 2 agents de 22h00 à 4h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement pour le remplacement des règlements d'urbanisme et le plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION 2016-05-158: Fête Nationale réservation des jeux et du chansonnier

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean Baptiste de la Mauricie nous a octroyé une aide financière de 1 000 $ pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT que la municipalité, les pompiers de Sainte-Thècle et Promotion Ste-Thècle Inc. son partenaire pour organiser la journée de la Fête Nationale et les profits seront séparés entre les trois organismes;

CONSIDÉRANT que pour organiser cette fête nous avons besoin de matériels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la location de structures gonflables, l'achat de ballons, de colliers lumineux et l'engagement de musiciens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-159: Avis de rappel des comptes de taxes municipales

CONSIDÉRANT qu'il en coûte environ 1 000$ pour l'envoi de rappel de taxes;

CONSIDÉRANT que sur les comptes de taxes municipales, les dates de versement sont indiquées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'enverra

plus d'avis de rappel pour les versements de taxes municipales; mais les contribuables seront informés par le bulletin municipal lors des échéances des versements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-160: Nettoyage des chaises du Pavillon Desjardins et Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que les chaises du Pavillon Desjardins et de l'Hôtel de Ville sont tachées;

CONSIDÉRANT que Nettoyage FM nous fais un offre pour le nettoyage de chaises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Nettoyage FM pour nettoyer les chaises du Pavillon Desjardins et quelques chaises de l'Hôtel de Ville et ce coût de 5.00 $ pour chaque chaise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-161: Cahier spécial le Nouvelliste

CONSIDÉRANT que le Nouvelliste nous offre de prendre une publicité dans le cahier spécial de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 1/8 de page dans cahier spécial sur la MRC de Mékinac du Nouvelliste au coût de 310.00 $ qui paraitra le vendredi 3 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :
Marcel Veillette demande le prix des soumissions pour la démolition du séchoir à l'ancienne usine de Groleau et demande si la municipalité à un budget limite pour l'aménagement des espaces verts.

Jocelyne Gervais demande si Office municipale d'habitation de Sainte-Thècle paie des taxes municipales (Oui). Elle demande pourquoi 15% d'augmentation pour les centrales 9-1-1. (C'est le gouvernement qui décide). Elle demande les dépenses suite à l'achat de l'ancienne usine de Groleau. Elle demande s'il serait possible de louer des terres agricoles aux jeunes pour faire de la culture biologique.

Claudette Piché dit que le chemin Saint-Thomas est en mauvaise état. Elle dit qu'elle a les compétences pour effectuer des aménagements paysagers et demande si le travail de Luc Gravel a été évalué. Le conseil dit que les citoyens trouvent nos aménagements

beaux.

Jacques Vermette demande si le débarcadère du lac Croche sera fermé lors du demi-marathon.

Gaston Groleau demande si les bateaux qui naviguent sur les lacs de Sainte-Thècle ont une limite de force de moteur.

Claude Lesieur demande si la rue Tessier sera refaite. Il félicite le conseil pour effectuer l'activité de la fête Nationale au parc Saint-Jean-Optimiste.

Affaires nouvelles :
A)_Réparation de route en asphalte
B) Dossier du concierge

RÉSOLUTION 2016-05-162: Réparation de routes en asphalte

CONSIDÉRANT que divers chemins se sont brisés durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a demandé un prix à Lebel Asphalte pour effectuer divers rapiéçages dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a de l'argent de disponible dans le budget pour l'entretien du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte au montant de 13 400.00 $ plus les taxes applicables pour effectuer des réparations d'asphalte dans divers chemins et rues de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-163: Concierge de la municipalité

CONSIDÉRANT que Jacques Ricard, concierge, a modifié son horaire de travail en date du 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que Jacques Ricard, concierge, n'a pas avisé la municipalité du changement de son horaire de travail;

CONSIDÉRANT que le nouvel horaire de travail de Jacques Ricard, concierge, ne convient pas aux exigences de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'annexe B de la convention collective fixe l'horaire de travail du concierge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François

Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à Jacques Ricard, concierge, de respecter l'horaire de travail de la convention collective qui se lit comme suit :
  « Du lundi au vendredi quatre heures et vingt-quatre minutes (4 heures 24 minutes) continues par jour, soit de 16h30 à 20h54.»

- À défaut de vous conformer à cet horaire de travail, la municipalité se verra dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter ses droits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-164: Levée de la séance

À 20h48, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 16 mai 2016, local 213, du 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-05-165: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation par courriel pour la séance extraordinaire du 16 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont signé un consentement à la procédure de convocation des séances extraordinaires du conseil municipal pour que les avis soient envoyés par courriel à leur adresse courriel ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents dans la municipalité renoncent à leur avis de convocation;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18 h 30 et de traiter des points suivants :

1. Soumissions pour les aménagements paysagers.

2. Projet de parc de planches à roulettes.

3. Demande de Jacques Lachance/pour un quai.

4. Soumissions pour l'achat d'un camion

5. Questions de l'assistance.

6. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-166: Soumission pour les aménagements paysagers

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à deux soumissionnaires des offres pour les aménagements paysagers soient de Paysagiste Claudette Piché et Centre Jardin Multi-Fleurs;

CONSIDÉRANT QUE seulement Paysagiste Claudette Piché a déposé une soumission pour les aménagements paysagers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Paysagiste Claudette Piché au montant de 4 920.00 $ plus les taxes applicables pour faire l'entretien paysager et la fourniture et planter les fleurs annuelles aux endroits suivants et tel que les photos fournies avec le devis : sur la Promenade Laurent Naud, l'Hôtel de Ville, le parc Lucien Lafrance, la caserne, la Coop Santé et en façade du Pavillon Desjardins et ne pas enlever les plantes vivaces existantes dans ces aménagements sans le consentement de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-167: Projet de parc de planches à roulettes

CONSIDÉRANT QUE Promotion Ste-Thècle Inc. a demandé une aide financière dans le

cadre du programme d'infrastructure communautaire Canada pour l'aménagement de parc de planches à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet d'amélioration des installations du terrain de jeu local est estimé à 70 994.00$;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assuré à 50% par Développement Économique Canada soit 35 497 $, le Fonds développement des territoires pour 20 000.00 $, Promotion Ste-Thècle Inc. pour 5 497 $, La Municipalité de Sainte-Thècle pour 5 000.00 $ et la Caisse Populaire de Sainte-Thècle – Saint-Adelphe pour 5 000 $;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique Canada demande une attestation de la municipalité concernant la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le mandat de Promotion Ste-Thècle Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de participer à la hauteur de 5 000.00 $ au projet de parc de planches à roulettes de Promotion Ste-Thècle Inc. qui sera réalisé sur le terrain du Centre de Loisirs Éric Bédard sur la rue Saint-Gabriel.
- Autorise Louis Paillé, directeur générale de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant la demande faite à Développement Économique Canada par Promotion Ste-Thècle Inc.
- Appuie la demande d'aide financière présentée par Promotion Ste-Thècle à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-168: Demande de Jacques Lachance pour installer un quai au lac Croche sur la Promenade Laurent Naud

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Lachance nous demande la permission d'installer un quai le long de la Promenade Laurent Naud sur la rue Lacordaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà eu par le passé des demandes similaires et les a toujours refusées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'autorise pas M. Jacques Lachance à installer un quai sur le lac Croche sur la rue Lacordaire et le long de la Promenade Laurent Naud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-169: Soumissions pour l'achat d'un camion

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la fourniture d'un camion neuf de l'année 2016 Quad Cab avec boîte de 6.5 pieds de :

- Shawinigan Chrysler au montant de 38 364.86 $ taxes incluses
- St-Onge Ford au montant de 40 143.53 $ taxes incluses
- Mauricie Toyota au montant de 42 599.00 $ taxes incluses
- Lessard Buick/Chevrolet/GMC au montant de 42 540.75 taxes incluses
- Nissan Shawinigan pour un Titan 2015 neuf avec boîte de 5.7 pieds au montant de 37 826.77 taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un camion avec une boîte de 6.5 pieds et de l'année 2016, l'offre de Nissan Shawinigan n'est pas conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre la plus basse soit celle de Shawinigan Chrysler au montant de 38 364.86 $ pour la fourniture d'un camion Ram 1500 Quad Cab avec V8, fond de caisse, Hitch et filages 4 et 7 brins et 4 X 4.
- Autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant l'achat de ce camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

QUESTION DE L'ASSISTANCE :

Bertin Cloutier demande de mette à vendre la montagne du 631 rue Notre-Dame, le conseil va étudier cette demande.

Rés. 2016-05-170: Levée de la séance

À 19h13, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 30 mai 2016, local 213, du 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-05-171: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation par courriel pour la séance extraordinaire du 30 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont signé un consentement à la procédure de convocation des séances extraordinaires du conseil municipal pour que les avis soient envoyés par courriel à leur adresse courriel ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents dans la municipalité renoncent à leur avis de convocation et ajoute les points suivants à l'ordre du jour;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h et de traiter des points suivants :

1. Ouverture de la séance.

2. Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière auprès de la CPTAQ.

3. État de dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement 326-2015

4. Projet de parc de planches à roulettes.

5. Adoption du règlement 331-2016.

6. Le Nouvelliste/Publicité pour la Fête nationale

7. Réparation du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire

8. Demande de France Cloutier

9. Animateur pour la Maison des Jeunes Projet Service Canada

10. a) Règlement d'urbanisme.
b) Trottoir rue Dupont
c) Avis disciplinaire à un employé

11. Questions de l'assistance.

12. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-172 : CPTAQ : Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande à Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils de renouveler sa demande d'autorisation pour l'exploitation de sa sablière.

CONSIDÉRANT que la sablière de Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils située sur le lot 4 757 116 (ancien lot 112-P) en bordure du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle est en opération depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appui la demande de Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils auprès de la CPTAQ pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière sur le lot 4 757 116 sur le côté nord-ouest du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-173: État de dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement 326-2015

CONSIDÉRANT qu'un référendum a été tenue le 22 mai 2016 concernant le règlement 326-2015;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier dépose au conseil l'état de dépôt des résultats définitifs du scrutin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'état de dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement 326-2105 comme suit :

Question référendaire : Approuvez-vous le Règlement no. 326-2015 modifiant le

Règlement de zonage no 8-90 ayant pour objet d'ajouter l'usage «station-service» (5530) et l'usage «services de lavage automobiles» (6412) comme étant des usages autorisés dans la zone 67 Ca

Le résultat est le suivant :

Nombre de votes positifs	47
Nombre de votes négatifs	89

La majorité va à la faveur de la réponse négative.

Le règlement 326-2015 est donc rejeté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-174: Projet de skate-park et mise à niveau de la patinoire du Centre des Loisirs Éric Bédard

CONSIDÉRANT QUE Promotion Ste-Thècle Inc. a demandé une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire Canada pour l'aménagement d'un skate-park et la mise à niveau de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet d'amélioration des installations du terrain de jeu local est estimé à 123 861.41$ moins 7 581.62 $ en remboursement de taxes (TPS-TVQ) soit un total de 116 279.79 $;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assuré par Développement Économique Canada pour un montant de 56 530.00 $, le Fonds développement des territoires pour un montant 20 000.00 $, Promotion Ste-Thècle Inc. pour un montant de 5 000.00 $, et la Caisse Populaire de Sainte-Thècle – Saint-Adelphe pour un montant de 20 000.00 $ et La Municipalité de Sainte-Thècle pour un montant de 5 000.00 $ et 9 749.79 $ de location de machineries et main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique Canada demande une attestation de la municipalité concernant la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le mandat de Promotion Ste-Thècle Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de participer, pour un montant de 5 000.00 $ en argent et pour un montant de 9 749.79 $ en location de machinerie et main d'œuvre, au projet de skate-park de Promotion Ste-Thècle Inc. qui sera réalisé sur le terrain du Centre de Loisirs Éric Bédard sur la rue Saint-Gabriel.
- Autorise Louis Paillé, directeur générale de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant la demande faite à Développement Économique Canada par Promotion Ste-Thècle Inc.
- Appuie la demande d'aide financière présentée par Promotion Ste-Thècle à la

MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le trentième jour de mai de l'an deux mille seize et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 331-2016 : Règlement modifiant le règlement 262-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

RÉSOLUTION 2016-05-175 :

Il est proposé par André Beaudoin et appuyé par Caroline Poisson

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

Article 1.

L'article 2 du Règlement 262-2009 est modifié par le remplacement du montant «0,40$» par le montant «0,46$» et le remplacement de la date du «1er décembre 2009» par le «1er août 2016»

Article 2.

Le présent règlement abroge le règlement 330-2016.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

secrétaire-trésorier maire

Le Nouvelliste/Publicité pour la Fête Nationale

Le conseil ne prend pas de publicité dans le Nouvelliste pour la Fête Nationale.

RÉSOLUTION 2016-05-176 : Réparation du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT QU'EN octobre 2014 le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a modifié la capacité portante du pont sur le chemin du Lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette modification, la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé une aide financière dans le cadre d'une Entente Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du l'Entente Canada-Québec – Initiative pour la restauration de traverses des cours d'eau sur les chemins à vocation faunique et multiressources pour la réparation du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière couvre seulement 80% des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle retire seulement 192 $ de taxes des propriétaires utilisant ce chemin et aucun chalet peut être construit ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin dessert des chalets dans les municipalités de Trois-Rives et du Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle a trois options :

- Le garder tel quel, la capacité du pont sera de 15 tonnes avec vérification annuelle et possibilité de fermeture. (Aucun coût)
- Réparer le tablier (traverse, surface de roulement et garde-corps), la capacité du pont sera de 22 tonnes (Le cout des travaux sera d'environ 25 000 $)
- Remplacement total du pont, la capacité du pont sera de 60 tonnes (Le coût sera d'environ 70 000 $)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande aux municipalités de Trois-Rives et Lac-aux-Sables d'assumer le montant excédant la subvention de l'entente Canada-Québec pour la réparation ou le remplacement du pont sur le chemin du Lac-du-Missionnaire selon l'option choisi par eux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-177: Demande de France Cloutier

CONSIDÉRANT QUE la demande de remboursement présentée par France Cloutier pour une pièce de tissus qui a subi un préjudice suite à un bris d'eau dans le local de l'AFEAS;

CONSIDÉRANT QUE Madame France Cloutier nous réclame un montant de 157.45 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer à Madame France Cloutier un montant de 67.45 $ soit le coût du matériel utilisé pour fabriquer cette pièce de tissus qui a été salie par l'eau provenant du toit de l'Hôtel de Ville et ce conditionnellement à ce que la pièce de tissus soit remise à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-178: Animateur pour la Maison des Jeunes/Projet Service Canada

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes a obtenu de Service Canada un montant pour embaucher un étudiant durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada offre à la Maison des Jeunes de bénéficier d'un étudiant durant une période de 8 semaines à raison de 30 heures/semaine et défraye le coût du salaire minimum (10.75$/heure) et un partie des bénéfices marginaux;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes nous demande de défrayer le manque a gagné pour l'embauche de l'étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer, à la Maison des Jeunes, le montant couvant les dépenses excédentaires pour l'embauche d'un étudiant comme animateur dans le cadre du Programme de Service Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement d'urbanisme :

Le conseil accepte la proposition de créer la nouvelle zone sur la rue Saint-Jacques
Le conseil accepte de créer la nouvelle zone résidentielle avec culture (150 mètres de large) dans la zone 93Ib.
Le conseil accepte que dans les zones 135 Ca et 136 Cb, il n'y aura pas de poules, ni d'animaux.
Le conseil demande de créer une nouvelle zone derrière la zone 119 pour permettre des unités de 4 logements.

RÉSOLUTION 2016-05-179: Réparation du trottoir face au 281 rue Dupont

CONSIDÉRANT QUE les autos accrochent à la sortie du 281 rue Dupont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refaire une partie du trottoir pour régler cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de réfection du trottoir face au 281 rue Dupont sur une longueur d'environ 30 mètres et pour un coût estimé de 4 500 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-180: Avis disciplinaire à un employé municipal

CONSIDÉRANT QUE un citoyen est venu se plaindre au bureau municipal qu'un employé municipal avait lui avait manqué de respect alors qu'il lui demandait des explications sur sa méthode de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'accepte pas qu'un employé manque de civisme envers un citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et déontologie des employés municipaux à l'article 4 du 3ème alinéa prévoit :

3) Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens
Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle informe M. Sylvain Magnan

- Qu'il a manqué de civisme auprès d'un citoyen.
- Que cette résolution sera versée à son dossier comme avis disciplinaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :

Aucune question.

Julie Veillette informe le conseil que le dek hockey Mékinac déposera un projet au conseil pour la prochaine séance pour la construction d'une terrasse dans le parc Saint-Jean-Optimiste.

Julie Veillette demande de conserver les cannettes vides de la salle Aubin et du Parc Saint-Jean-Optimiste pour la CJS.

Rés. 2016-05-181: Levée de la séance

À 20h18, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 juin 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire suppléant Bertin Cloutier

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2016-06-182: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 201606-183 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai, les séances extraordinaires 16 mai et 30 mai 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption de projets de règlements d'urbanisme.
   A) Adoption du premier projet du Plan d'Urbanisme no. 332-2016
   B) Adoption du premier projet de règlement relatif à l'émission des permis et certificat

no. 333-2016.

C) Adoption du premier projet de règlement de lotissement no. 334-2016
D) Adoption du premier projet de règlement de construction no. 335-2016
E) Adoption du premier projet de règlement administratif no. 336-2016
F) Adoption du premier projet de règlement de zonage no. 337-2016 et des annexes

8. A)Soumissions des règlements d'emprunt numéros 159-99, 273-2010, 268-2010, 320-2015 et 322-2015
B) Durée de l'emprunt pour les des règlements d'emprunt numéros 159-99, 273-2010, 268-2010, 320-2015 et 322-2015.

9. A) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de comptes 2015.
B) Demande au MTQ réparation route 153
C) Ministère des Transports/rapport d'inspection des ponts.
D) Demande de réparation du chemin des Colons
E) MRC de Mékinac subvention pour baux de villégiatures

10. Demande de dérogation mineure pour le 331, rue Piché.

11. Vacances des employés syndiqués

12. Vidange des fosses septiques par petit camion (Municipalité de Saint-Ubalde)

13. A) Coût de réparation du système de ventilation de Hôtel de Ville
B) Rapport d'inspection de la Salle Aubin

14. A) Formation pour les bénévoles de la bibliothèque municipale
B) Formation pour le directeur des travaux publics (assainissement des eaux usées)

15. A) Embauche de pompiers volontaires
B) Demande de Motocross Ste-Thècle pour camion-citerne

16. A) Demande de prêt d'un local des responsables du soccer
B) Demande de prêt de la Salle Aubin pour un salon des artisans

17. A) Pierre Déry demande d'annulation de facture
B) Auclair Antoine demande d'annulation de facture

18. Embauche d'un étudiant pour le service d'animation/CJE.

19. Demande d'aide financière :
A) De la Fondation québécoises du cancer

20. Demande de la directrice générale adjointe

21. Demande des Cadets Royaux de l'armée Canadienne

22. A) Demande du Dekhockey Mékinac (terrasse)
B) Demande du Dekhockey Mékinac (rangement et laveuse/sécheuse)

23. A) ASQ Consultant/Délégation pour soumission
B) ASQ Consultant mandat pour assurance collective

24. Période de questions de l'assistance

25. Affaires nouvelles:

A) Achat de chaises pour la bibliothèque municipale
B) Panneau de Sainte-Thècle _____
C) Changer un ponceau de 48 pouces au chemin des Perdrix
D) Programme PIC-150

26. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-184: Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2016

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai, les séances extraordinaires 16 mai et 30 mai 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2016

Éco Entreprise Québec
EEQ nous informe que le Programme d'aide financière pour la récupération dans les aires publiques municipales est accepté pour un montant maximal de 875.00$.

Canadian National
Le CN nous informe qu'il fera l'application d'herbicide pour l'entretien des emprises ferroviaires du chemin de fer durant le période du 16 mai au 31 août 2016.

Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Le CIUSSSMCQ nous informe des mesures à prendre pour les effets de la chaleur accablante sur la population cet été.

Chevalier du Billard
Les Chevaliers du Billard nous offre gratuitement à l'achat de consommation une salle de réunion pour des réunions.

Commission de Protection du territoire Agricole du Québec
Le CPTAQ demande à Mme Tellier de faire une demande d'autorisation à des fins autre que l'agriculture pour son petit bâtiment situé sur le lot 4 756 379.
La CPTAQ nous informe que la demande concernant l'aliénation des lots de Monsieur Marcel Davidson devrait être autorisée en regard du morcellement, car cela viendrait rétablir le droit d'aliénation qui a été perdu lors de la création accidentelle d'une contiguïté à la suite d'un règlement de succession.

Curriculum Vitae
Madame Annel Pellerin-Grondin de Trois-Rivières nous offre ses services en loisir, culture et tourisme.

Médial Services-Conseils-SST
Le Groupe Médial Services-Conseil-SST nous offre leur service en tant que membre de l'unique FQM.

Mini-Scribe
L'ADMQ demande d'adopter un règlement et de le transmettre au ministre concernant les taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Office des Personnes Handicapées du Québec
L'OPHQ nous invite à promouvoir la semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroulera le 1er juin prochain.

Réseau Biblio
Le réseau Biblio nous envoie un rappel de la Loi 51 à respecter.

Société d'Habitation du Québec
La SHQ nous envoie leur rapport d'approbation du budget 2016. Dans ce budget on y constate un déficit de 45 255$ dons 4 525 $ provient de notre municipalité.

Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie
La SSJB nous informe qu'elle va nous donner une aide financière de 1 000$ dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales.

Rés. 2016-06-185: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-186: Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes

du mois de mai 2016 au montant de 256 299.25 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2016-06-187: Adoption du projet de règlement numéro 332-2016 intitulé : «Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement numéro 2007-247)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme afin de les rendre conforme au schéma révisé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle peut procéder à l'adoption de son règlement intitulé «Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle» selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau Plan d'Urbanisme pour remplacer le règlement 7-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le projet de règlement no. 332-2016 intitulé: Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Le règlement numéro 332-2016 est constitué d'un document principal et de tous documents connexes d'accompagnement, plans, cartes et annexes.
- Le règlement numéro 332-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-188: Adoption du projet de règlement numéro 333-2016 intitulé : «Règlement relatif à l'émission des permis et certificat de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau

règlement relatif à l'émission des permis et certificat pour remplacer le règlement 11-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le projet de règlement numéro 333-2016 intitulé; Règlement relatif à l'émission des permis et certificat.
- Le règlement numéro 333-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-189: Adoption du projet de règlement numéro 334-2016 intitulé «Règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau de lotissement pour remplacer le règlement 9-90;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le projet de règlement numéro 334-2016 intitulé : Règlement de lotissement.
- Le règlement numéro 334-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-190: Adoption du projet de règlement numéro 335-2016 intitulé : «Règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement de construction pour remplacer le règlement 10-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le projet de règlement numéro 335-2016 intitulé : Règlement de construction.
- Le règlement numéro 335-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui

viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-191: Adoption du projet de règlement numéro 336-2016 intitulé : «Règlement administratif de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le projet de règlement numéro 336-2016 intitulé : Règlement administratif.
- Le règlement numéro 336-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-192: Adoption du projet de règlement numéro 337-2016 intitulé : « Règlement de zonage et ses annexes de la Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement de zonage et ses annexes pour remplacer le règlement 8-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le projet de règlement numéro 337-2016 intitulé : Règlement de zonage et ses annexes.
- Le règlement numéro 337-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-193 Acceptation de l'offre pour le financement des règlements 159-99, 273-2010, 268-2010, 320-2015 et 322-2015.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE POISSON, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de Caisse

Populaire Desjardins de Ste-Thècle-St-Adelphe pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2016 au montant de 930 000 $ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 159-99, 273-2010, 268-2010, 320-2015 et 322-2015. Ce billet est émis au prix de 100% CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

99 700 $	**2.14 %**	**14 juin 2017**
102 300 $	**2.14 %**	**14 juin 2018**
104 900 $	**2.14 %**	**14 juin 2019**
107 800 $	**2.14 %**	**14 juin 2020**
515 300 $	**2.14 %**	**14 juin 2021**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-194 Modification du terme pour le financement des règlements 159-99, 273-2010, 268-2010, 320-2015 et 322-2015.

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 930 000 $:

Règlements d'emprunt n°	**Pour un montant de $**
159-99	34 900 $
273-2010	130 300 $
268-2010	155 300 $
268-2010	101 700 $
320-2015	19 600 $
322-2015	139 000 $
322-2015	349 200 $

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN, APPUYÉ PAR JACQUES TESSIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 930 000 $ prévu aux règlements d'embrunt numéros 159-99, 273-2010, 268-2010, 320-2015 et 322-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 14 juin 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	**99 700 $**
2018	**102 300 $**
2019	**104 900 $**
2020	**107 800 $**
2021	**110 700 $(à payer en 2021)**
2021	**404 600 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 320-2015 et 322-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-195: Ministère des Transports/rapport d'utilisation des compensations visant l'entretien et préventif des routes locales 1 et 2

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de $ 92 400 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts; situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Thècle informe le ministère des Transports de l'utilisation des

compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-196: Ministère des Transports/rapport réparation de la route 153 (Saint-Jacques)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle demande depuis plusieurs années au Ministère des Transports de paver l'accotement sur une partie de la rue Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle réitère sa demande auprès du Ministère des Transport afin de paver l'accotement sur le côté nord-ouest de la rue Saint-Jacques (Route 153) entre les rues Place Optimiste et Saint-Jean à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-197: Ministère des Transports/rapport d'inspection des ponts

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a fait l'inspection des ponts situés sur notre réseau municipal;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a noté des réparations mineures à effectuer sur certains ponts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle mandat le directeur des travaux publics pour faire effectuer les réparations nécessaires identifiées par le Ministère des Transports au pont du chemin du Lac-Aylwin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-198: Demande de réparation du chemin des Colons

CONSIDÉRANT que les propriétaires de lots qui empruntent le chemin des Colons pour s'y rendre nous demandent d'effectuer des réparations à ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

accepte de fournir environ 4 voyages de gravier concassé pour étendre dans le chemin des Colons.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-199: MRC de Mékinac subvention pour baux de villégiatures

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous a accordé une aide financière de 15 000 $ pour 2 projets que nous avons présentés dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine public pour réparer certains chemins;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit débourser un montant équivalent à la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise le directeur des travaux publics à de réparation de ponceaux sur les chemins des Cèdres et des Érables pour un montant n'excédant pas 12 810 $.
- Autorise le directeur des travaux publics à demander des soumissions pour le gravelage du chemin du Tour du Lac V'limeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-200: Demande de dérogation mineure pour le 331, rue Piché

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Édith Plamondon et Monsieur Louis Paillé consistant à autoriser l'implantation du bâtiment principal qui est implanté à 6,86 mètres de la marge avant, en contravention avec le règlement de zonage 8-90 qui prescrit 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 331 rue Piché à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 0.74 mètre dans la marge avant pour la construction d'un bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-201 : Vacances des employés syndiqués

CONSIDÉRANT que les employés syndiqués ont déposés liste de leur vacance;

CONSIDÉRANT qu'il y a seulement une semaine où il y aura seulement 1 préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que pour le chauffeur-opérateur de camion de déchets, les vacances cet employé est conditionnel à ce qu'il y est un remplaçant pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte les vacances des employés syndiqués tel que la liste signée par eux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-202 : Vidange des fosses septiques par petit camion (Municipalité de Saint-Ubalde)

CONSIDÉRANT que la municipalité ne fait plus affaire avec la RGMRM pour la vidange de fosses septiques par petit camion;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ubalde peut effectuer la vidange de nos fosses septiques par petit camion :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate la municipalité de Saint-Ubalde pour effectuer la vidange de 10 fosses septiques par petit camion au prix de 105 $ l'heure plus 0.25$ du gallon ramassé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-203 : Coût de réparation du système de ventilation de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que l'offre d'Intégrair pour la réparation du système de ventilation de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Intégrair au montant de 1 427.36 $ plus taxes plus la main d'œuvre pour changer trois moteurs du système d'évacuation de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-204 : Rapport d'inspection de la Salle Aubin

CONSIDÉRANT que Christian Paré, TPI, a fait l'inspection de la Salle Aubin et de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT qu' il nous fait un constat de cette inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le rapport d'inspection pour la prévention des incendies pour la Salle Aubin concernant la capacité d'occupation et préparé par Christian Paré, TPI.
- Les correctifs seront effectués lors de la rénovation des portes et fenêtres dans le cadre du programme TECQ.
- Les organises qui louent la salle Aubin seront avisés des procédures à prendre lors de l'utilisation de cette salle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-205 : Formation pour les bénévoles de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la responsable de la bibliothèque municipale nous fournit la liste des formations qui seront suivies en 2016 par les bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte débourser les frais de formation des bénévoles de la bibliothèque municipale qui auront lieu le 20 mai, le 3 juin, le 11 juin, le 30 juin et le 2 novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-206 : Formation du directeur des travaux publics (assainissement des eaux usées)

CONSIDÉRANT que le directeur doit suivre une formation afin d'opérer l'usine de traitement des eaux usées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, à suivre la formation pour l'assainissement des eaux usées et les coûts reliés à ce cour sera à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-207 : Embauche de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que quelques pompiers volontaires ont démissionné ou déménagé;

CONSIDÉRANT que la brigade de pompiers compte présentement 16 pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie et un officier ont rencontré 3 candidats intéressés à devenir pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande au directeur du service d'incendie de faire une période d'essai de trois mois des trois nouveaux candidats potentiels à être embauchés comme pompier volontaire afin de les évaluer
- Après la période d'essai, le directeur, le directeur nous fera son rapport, si les candidats sont aptes à être pompier volontaire pour les embaucher officiellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-208 : Demande de Motocross Ste-Thècle pour le camion-citerne

CONSIDÉRANT que de promoteur du Motocross Ste-Thècle nous demande de pouvoir disposer du camion-citerne pour son événement;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie demande au conseil de ne pas acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie a rencontré le promoteur et lui a proposé que la municipalité lui prête une pompe à la place du camion-citerne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le prêt d'une pompe au Motocross Sainte-Thècle pour son activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-209 : Demande de prêt d'un local des responsables du soccer

CONSIDÉRANT que le comité de soccer nous demande de leur prêter un local pour faire une rencontre avec les parents des enfants qui désirent s'inscrire au soccer durant l'été 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement un local au responsable du soccer afin de tenir une soirée d'information.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-210 : Demande de prêt de la Salle Aubin pour un salon des artisans

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Salon des Artisans nous demande de leur prêter gratuitement la salle Aubin;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur charge un montant pour la location de table;

CONSIDÉRANT que cette activité engendrera des dépenses à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer la salle Aubin au montant de 50.00 $ par jour aux organisateurs du Salon des Artisans et des petites entreprises qui aura lieu les 11, 12 et 13 novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-211 : Pierre Déry demande d'annulation de facture

CONSIDÉRANT que la demande d'annulation de la facture de déplacement inutile faite par Pierre Déry;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte d'annuler la facture de déplacement inutile de sa fosse septique au montant de 50.00 $ de M. Pierre Déry.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-212 : Auclair Antoine demande d'annulation de facture

CONSIDÉRANT que M. Antoine Auclair nous demande d'annuler une facture de déplacement inutile de vidange de fosse septique; car il a acheté le chalet la journée que le camion est passé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte d'annuler la facture de déplacement inutile de sa fosse septique au montant de 50.00 $ de M. Antoine Auclair.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-213 : Embauche d'un étudiant pour le service d'animation /CJE

CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse Emploi nous informe de l'engagement de Vincent Bacon comme animateur pour les parcs de Sainte-Thècle dans le cadre du programme Desjardins Jeune au Travail;

CONSIDÉRANT que le comité d'embauche pour les étudiants de la municipalité a rencontré Vincent Bacon et recommande son embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Carrefour Jeunesse Emploi pour l'embauche de Vincent Bacon comme animateur pour le service d'animation des parcs. Son salaire sera de 10.75 $ de l'heure pour 30 heures semaine à compter du 27 juin 2016 pour 7 semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06--214 : Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100 $ à la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-215 : Demande de la directrice générale adjoint

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe demande de modifier son horaire de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de modifier les heures de travail de la directrice générale adjointe pour la pause du dîner soit de 11h30 à 12h30 et ce à compter de la fin août 2016 pour une période d'un an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-216 : Demande des cadets Royaux de l'armée Canadienne

CONSIDÉRANT que le Corps de Cadets 2526 Mékinac nous demande de leur fournir un bac afin de récupérer les canettes su terrain de camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle de prêter un bac pour la récupération de cannettes au profit des cadets Royaux de l'armée Canadienne, Corps de Cadets 2526 Mékinac. Ce bac sera installé au terrain de camping Domaine Lac et Forêts de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-217 : Demande de Dekhockey Mékinac (Terrasse)

CONSIDÉRANT que DekHockey Mékinac nous demande l'autorisation de construire un parterre pour les spectateurs près de la surface de dek hockey;

CONSIDÉRANT que les coûts de construction sont estimés à 30 000 $;

CONSIDÉRANT que DekHockey Mékinac demande une aide financière dans le cadre du programme FDT;

CONSIDÉRANT que la participation de DekHockey Mékinac sera de 12 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise DekHockey Mékinac à construire un parterre pour les spectateurs dans le parc Saint-Jean-Optimiste près de la surface de dek hockey à la condition de fourniture à la municipalité d'un plan signé par un ingénieur pour cette construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-218 : Demande de Dekhockey Mékinac/rangement et installation d'une laveuse/sécheuse

CONSIDÉRANT que DekHockey Mékinac de faire un espace de rangement dans le sous-sol du pavillon Desjardins et d'installer les équipements pour une laveuse/sécheuse;

CONSIDÉRANT que l'espace de rangement demandé aura les dimensions de 8 pieds par 12 pieds;

CONSIDÉRANT que la municipalité évalue les coûts de ces installations à environ 2 000 $;

CONSIDÉRANT que ce rangement réduirait grandement notre espace pour nos équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par

Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ne construit pas de rangement au sous-sol du Pavillon Desjardins, ni n'installe d'équipements pour une laveuse/sécheuse pour Dek Hockey Mékinac puisse que cela réduirait l'espace de rangement pour la machinerie de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-219 : Assurance collective – délégation pour soumission

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Jean-François Couture
Appuyé par Jacques Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Thècle délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-220 : ASSURANCE COLLECTIVE – MANDAT À ASQ CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région

de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par André Beaudoin
Appuyé par Jean-François Couture
Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Claude Lesieur pose une question concernant la vidange des fosses septiques.
Marcel Bacon demande si la municipalité va se retirer du CLD de Mékinac.
Michel Rheault demande des explications sur le rapport de la salle Aubin, demande s'il y a un âge maximum pour être pompier volontaire et si une inspection des berges du lac Croche sera réalisée.
Louise Trottier dit qu'il y a des problèmes avec le système de son de la salle Aubin et demande si des travaux seront réalisés au fossé de l8ème avenue du Lac-Croche Nord.
Réjean Bédard demande s'il y a un règlement pour les nuisances dans les cours des propriétaires.
Sylvain Trudel demande si le référendum sur le changement de la zone 67 sera respecté dans le futur règlement de zonage.
Danny Dionne dit qu'il y a gens qui envoient leur gazon dans les rues et que des gens font faire leur besoin à leur chien sur les trottoirs et les terrains privés.

Affaires nouvelles

A) Achat de chaises pour la bibliothèque municipale : _
B) Panneau de Sainte-Thècle
C) Remplacement d'un ponceau sur le chemin des Perdrix
D) Programme d'aide financière PIC-150

Rés. 2016-06-221 : Achat de chaises pour la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale nous demande de remplacer des chaises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 4 chaises du Comptoir d'Escompte au montant de 230.75$ l'unité pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-222 : Panneau d'accueil de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplacer son panneau d'accueil;

CONSIDÉRANT l'offre de Lettrage Plamondon pour la confection de ce panneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'un panneau d'accueil de Lettrage Plamondon au coût de 417.00 $ plus les taxes pour être installer près de l'hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-223 : Remplacement d'un ponceau sur le chemin des Perdrix

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics nous informe qu'un ponceau est brisé sur le chemin des Perdrix et qu'il doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à remplacer un ponceau sur le chemin des Perdrix. Le coût de ces travaux est estimé à environ 3 000.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-224 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme PIC-150 du gouvernement du Canada

CONSIDÉRANT que la municipalité peut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIC-150 du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT qu'il y a encore beaucoup de rénovation à faire à l'Hôtel de Ville et que la municipalité peut bénéficier d'une aide financière de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande de présenter une demande au gouvernement du Canada dans le cadre du programme PIC-150 afin de rénover l'Hôtel de Ville et la bibliothèque municipale. Les travaux consistent à remplacer les fenêtres, quelques portes de l'hôtel de Ville, de changer les airs climatisés de la bibliothèque municipale.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents se rapportant à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-06-225: Lever de la séance

À 20h58, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 juillet 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :
Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2016-07-226: Ouverture de la séance

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-227 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption des règlements d'urbanisme.

A) Résultat de l'assemblée publique de consultation du 27 juin 2016
B) Adoption du Plan d'Urbanisme no. 332-2016
C) Adoption du règlement relatif à l'émission des permis et certificat no. 333-2016.
D) Adoption du règlement de lotissement no. 334-2016
E) Adoption du règlement de construction no. 335-2016
F) Adoption du règlement administratif no. 336-2016
G) Adoption du règlement de zonage no. 337-2016 et ses annexes (modifié)

8. A) Demande de dérogation mineure pour le 50, chemin des Merisiers.
B) Demande de dérogation mineure pour le 50, chemin des Huards

9. A) Travaux d'entretien Branche 1 du cours d'eau Francoeur
B) Travaux d'entretien Branches 1 et 2 du cours d'eau bras de la rivière Pierre-Paul
C) Demande de Denise Thiffault

10. Avis de motion pour modifier le règlement 65-A-94 concernant les branchements d'égout

11. Demande de remboursement de Madame France Cloutier

12. CTA Mékinac demande d'augmentation de tarif

13. A) Grief numéro 2016-01
B) Demande de Madame France Boutet

14. Formation pour les premiers répondants

15. A) Rallye Lac-aux-Sables 2016/demande d'équipements
B) Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques

16. Demande de Marie-Paule Audy/stationnement

17. Achat de lumières de rue pour devant de l'Église, bancs et poubelles

18. Demande de la directeur général.

19. UR LS/Programme à pied, à vélo. Ville active de Vélo Québec

20. Paysagiste Claudette Piché offre de service pour le Pavillon Desjardins et explication sur l'arrosage.

21. Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de commandite publicitaire

22. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles:

A) <u>Vente du bois de chauffage du 631 rue Notre-Dame Sainte-Thècle</u>
B) <u>Informatique de la bibliothèque municipale</u>

24. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2016-07-228:</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2016</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2016

Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOTQ nous informe qu'un montant de 44 425.00 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la compensation tenant lieu de taxes pour l'école Masson et le Foyer de Sainte-Thècle.

Le MAMOTQ nous informe qu'un montant de 24 577 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la Péréquation pour l'année 2016.

Ministère du Développement Durable et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MDDLCCQ nous informe que le Programme Environnement-Plage est reconduit pour une autre saison.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le MAPAQ nous envoie un dépliant dur la gestion du fumier de cheval.

Ministère de la santé et des Services Sociaux du Québec

Le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) transmet à la population les précautions à prendre en présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert dans un plan d'eau pour éviter tout problème de santé.
(http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-290-01F.pdf)

Carrefour Normandie Saint-Tite Inc.

Le CNST nous envoie leur rapport d'activité pour l'année 2015 afin de mieux informer les gens sur leurs services. Il nous envoie le rapport annuel 2015-2016.

Curriculum Vitae

Monsieur Maxime Ouellet de Sainte-Thècle nous offre ses services pour les travaux de voirie.

Femmes de Mékinac

Le Femmes de Mékinac nous envoie leur bulletin Autour d'Elles. Dans ce bulletin on parle des diverses activités qui ont eu lieux ou qui auront lieux dans les prochaines semaines.

Héma-Québec

Héma-Québec nous avise de la date de la prochaine collecte de sang soit le lundi 25 juillet 2016 de 13h30 à 20h à la Salle Aubin de l'Hôtel de ville à Ste-Thècle.

Municipalité de Trois-Rives

La Municipalité de Trois-Rives nous envoie une copie certifiée conforme du projet de règlement 2016-01 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives », et de la résolution numéro 16-05-02 par laquelle il a été adopté.

Qualinet

Qualinet nous offre leurs services pour le nettoyage après sinistre.

Partenaire Action Jeunesse de Mékinac

PAJM nous offre un camp de plein-air pour découvrir les possibilités de l'activité en plein air et favoriser l'exercice physique.

Société de l'Assurance Automobile du Québec

Le SAAQ nous informe de la nouvelle règlementation sur les normes de sécurité des véhicule routiers et sur plusieurs changements entreront en vigueur le 20 novembre prochain.

Société d'habitation du Québec

La Société d'habitation nous envoie le document présentant le budget révisé de notre organisme. Ce budget doit être accepté par la municipalité.

Unité Régionale de Loisirs et du Sport de la Mauricie

L'URLS nous accorde une subvention de 1000$ pour le Programme d'Accompagnement en Loisir pour les personnes handicapées 2016-2017.

RÉSOLUTION : 2016-07-229: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-230: Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin 2016 au montant de 268 759.94 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Le directeur général dépose le résumé de la soirée de consultation sur les règlements d'urbanisme

L'assemblée de consultation a eu lieu, le lundi 27 juin 2016 à 19h à la salle du conseil municipal située au 301, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

Le maire Alain Vallée et tous les conseillers (ères)du conseil municipal, Jean-François Couture, Claudette Trudel-Bédard, André Beaudoin, Caroline Poisson, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, étaient présents ainsi que le directeur général, Louis Paillé, l'inspecteur en bâtiment et environnement, Éric Piché, l'aménagiste de la MRC de Mékinac, Louis Filteau, et l'aménagiste adjoint de la MRC de Mékinac, Benoit Beaupré.

7 personnes étaient présentes dans la salle lors de cette assemblée de consultation.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a fait la présentation du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle ainsi que le règlement relatif à l'émission des permis et certificats, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement administratif et le règlement de zonage et ses annexes.

Une période de question était prévue:

Des questions sont posées sur la signification des affectations, sur la signature visuelle,

l'entretien des bâtiments, sur le danger des stations-services d'essence en milieu urbains soit dans les zones 106 et 111 et une demande est faite de mettre le règlement de zonage sur le site internet.

Un citoyen demande comment procéder pour inclure son lot dans la zone agricole du gouvernement.

La séance de consultation se termine à 21h05.

Louis Paillé,
Directeur général et
Secrétaire trésorier.

RÉSOLUTION : 2016-07-231 Adoption du règlement numéro 332-2016 intitulé : «Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement numéro 2007-247)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme afin de les rendre conforme au schéma révisé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle peut procéder à l'adoption de son règlement intitulé «Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle» selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau Plan d'Urbanisme pour remplacer le règlement 7-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement no. 332-2016 intitulés : Plan d' Urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Le règlement numéro 332-2016 est constitué d'un document principal et de tous documents connexes d'accompagnement, plans, cartes et annexes.
- Le règlement numéro 332-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-232 Adoption du règlement numéro 333-2016 intitulé : «Règlement relatif à l'émission des permis et certificat de la Municipalité de Sainte-

Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement relatif à l'émission des permis et certificat pour remplacer le règlement 11-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 333-2016 intitulé; Règlement relatif à l'émission des permis et certificat.
- Le règlement numéro 333-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-233: Adoption du règlement numéro 334-2016 intitulé «Règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau de lotissement pour remplacer le règlement 9-90;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 334-2016 intitulé : Règlement de lotissement.
- Le règlement numéro 334-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-234: Adoption du règlement numéro 335-2016 intitulé : «Règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement de construction pour remplacer le règlement 10-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 335-2016 intitulé : Règlement de construction.
- Le règlement numéro 335-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-235: Adoption du règlement numéro 336-2016 intitulé : «Règlement administratif de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 336-2016 intitulé : Règlement administratif.
- Le règlement numéro 336-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-236: Adoption du règlement numéro 337-2016 intitulé : « Règlement de zonage et ses annexes de la Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement de zonage et ses annexes pour remplacer le règlement 8-90;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle modifie seulement l'article 9.3 présenté lors dépôt du projet règlement de zonage qui se lira comme suit :

9.3 Norme générale d'implantation

Sauf pour les cas visés dans la présente section, tout bâtiment complémentaire doit être implanté hors de la marge de recul avant et à une distance minimale d'un mètre (1,0 m) de toute ligne de lot délimitant le terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 337-2016 intitulé : Règlement de zonage et ses annexes.
- Le règlement numéro 337-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-237: Demande dérogation mineure pour le 50, chemin des Merisiers

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure Monsieur Yves Dumas consistant à régulariser l'implantation du bâtiment principal situé à 9,64 mètres de la linge des hautes eaux du lac lorsque le règlement de zonage prescrit 10 mètres et régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire (Gazebo) situé à 9,4 mètres de la linge des hautes eaux du lac lorsque le règlement de zonage prescrit 10 mètres.

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et recommandé de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure pour le 50, chemin des Merisiers à Sainte-Thècle comme suit :

- Pour l'empiètement de 0,36 mètre de la ligne de hautes eaux du lac pour le bâtiment principal.
- Pour l'empiètement de 0,60 mètre de la ligne de hautes eaux du lac pour le bâtiment complémentaire (Gazebo)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-238: Demande dérogation mineure pour le 50, chemin des Huards

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure Madame Claudette Arbour consistant à régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire (garage) de 5,79 mètres de hauteur lorsque le règlement de zonage prescrit une hauteur égale ou inférieure au bâtiment principal qui est d'une hauteur de 4,88 mètres.

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et recommandé de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

autorise la dérogation mineure pour le 50, chemin des Huards à Sainte-Thècle comme suit :

- Une hauteur de 0,91 mètre de plus qu'un bâtiment principal pour le bâtiment complémentaire (garage)
-

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-239: TRAVAUX D'ENTRETIEN BRANCHE 1 DU COURS D'EAU FRANCOEUR

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Francoeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et résolu (à l'unanimité) que ce conseil :

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Luc Piché pour effectuer des travaux d'entretien dans la Branche 1 du cours d'eau Francoeur ;

- que la municipalité demande à la MRC de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées pour le cas où les travaux étaient réalisés;

- que la municipalité demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac.

- que la municipalité autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;

- que la municipalité s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-240: TRAVAUX D'ENTRETIEN BRANCHES 1 ET 2 DU COURS D'EAU BRAS DE LA RIVIÈRE PIERRE-PAUL

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien des Branches 1 et 2 du cours d'eau Bras de la rivière Pierre-Paul;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu (à l'unanimité) que ce conseil :

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Benoît Montambault pour effectuer des travaux d'entretien dans les Branches 1 et 2 du cours d'eau Bras de la rivière Pierre-Paul ;

- que le propriétaire visé par les travaux en assumera la totalité des coûts;

- que la municipalité demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac.

- que la municipalité autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;

- que la municipalité s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-241 : Demande De Denise Thiffault

CONSIDÉRANT que Madame Denise Thiffault nous demande d'installer un drain pluvial dans le secteur de la rue de la Montagne derrière sa propriété et de la terre pour remplir son terrain qui est plus bas que la rue;

CONSIDÉRANT que lors de pluie abondante l'eau de la rue se déverse dans sa cour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à faire installer une bordure en asphalte sur une partie des rues de la Montagne et Saint-Amand afin d'éviter que l'eau de la rue se déverse sur le terrain arrière du 660 de la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Jean-François Couture donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieur un règlement pour modifier le règlement 65-A-94 concernant les branchements d'égout

RÉSOLUTION : 2016-07-242: Demande de remboursement de Madame France Cloutier

CONSIDÉRANT que le conseil avait demandé à Madame France Cloutier de retourner la pièce de tissus salie pour un remboursement;

CONSIDÉRANT que Madame France Cloutier nous informe qu'elle a détruit la pièce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Modifie la résolution 2016-05-177.
- Autorise le paiement d'un montant de 67.45 $ à Madame France Cloutier pour la pièce de tissus salie par un dégât d'eau dans le local de l'AFEAS de l'Hôtel de Ville et la municipalité ne réclame pas la pièce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-243: CTA Mékinac demande d'augmentation de tarif

CONSIDÉRANT que le CTA Mékinac n'a pas augmenté le prix des passages depuis 2013;

CONSIDÉRANT que le prix de leurs passages est inférieur à ceux qui sont proposés dans les deux modalités d'application des programme de transport adapté et de transport collectif proposés par le MTQ;

CONSIDÉRANT que le CTA Mékinac nous demande d'approuver leur demande d'augmentation de tarif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Est en accord avec la proposition d'augmentation de tarif du CTA Mékinac.
- Accepte que le CTA Mékinac modifie ses tarifs pour les passages comme suit :

a) Passage : 3.25 $
b) Laissez-passer de 20 passages : 60 $
c) Carte mensuelle : 85 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-244: Grief numéro 2016-01 et Grief numéro 2016-02

CONSIDÉRANT le grief 2016-01 par lequel M. Sylvain Magnan conteste la procédure concernant sa mesure disciplinaire et demande de retirer la résolution daté du 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT le grief 2016-02 par lequel les représentants syndicaux nous informe

qu'ils contestent l'embauche d'étudiant de la CJS par la municipalité pour effectuer la tonte de gazon et demande une réunion du CRT;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit répondre au syndicat par résolution lors d'une assemblée du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Ne fait pas foi au grief 2016-01 considérant que la municipalité a appliqué l'article 26.01 de la convention collective concernant un avertissement écrit et cet avis doit être autorisé par résolution du conseil.
- Ne fait pas foi au grief 2016-02 concernant l'embauche d'étudiants de la CJS Jeune à tout faire puisse que depuis toujours la municipalité a engagé des étudiants pour faire la tonte de gazon sur ses espaces verts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-245: Demande de Madame France Boutet

CONSIDÉRANT la demande de Madame France Boutet de retirer son REER collectif afin de se faire arranger les dents ainsi qu'une prothèse dentaire;

CONSIDÉRANT que l'article 18.04 de la convention collective se lit comme suit :
«La personne salariée ne peut retirer son régime de retraite (REER collectif) que lorsqu'elle quitte définitivement l'employeur, qu'elle accède à la retraite ou toutes autres raisons prévues par la loi.»

CONSIDÉRANT que la demande présentée par Madame France Boutet n'est pas conforme à l'article 18.04 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'autorise pas Madame France Boutet à retirer son régime de retraite; car sa demande n'est pas prévue à l'article 18.04 de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-246: Formation pour les premiers répondants

CONSIDÉRANT que les premiers répondants doivent maintenir la compétence de PR 2 et 3;

CONSIDÉRANT que des formations auront lieu en juillet 2016 pour les premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les deux premiers répondants de Sainte-Thècle à assister aux formations pour le Bloc 1, 2 et 3. Les frais et inscription seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-247: Demande de prêt d'équipements du Rallye Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que le Rallye Lac-aux-Sables a deux portions de course à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du Rallye Lac-aux-Sables nous demandent de leur prêter quelques équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle met à la disposition des organisateurs du Rallye Lac-aux-Sables des balises coniques TRV-7 de 4 pieds et un camion municipal pour l'activité du 13 août 2016. La course se déroulera sur une partie du chemin Saint-Thomas et sur une partie du chemin Saint-Joseph.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-248: Offre d'achat de calendriers historiques d'Appartenance Mauricie

CONSIDÉRANT qu'Appartenance Mauricie nous offre d'acheter des calendriers historiques pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter 25 calendriers historiques édition 2016 d'Appartenance Mauricie au coût de 10 $ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-249: Demande de Marie-Paule Audy/Stationnement

CONSIDÉRANT la demande de Madame Marie-Paule Audy à l'effet de stationner des roulottes sur le terrain arrière de l'Hôtel de Ville à l'occasion du mariage de sa fille;

CONSIDÉRANT que la réception du mariage se fera dans la salle Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

autorise Marie-Paule Audy à faire stationner de roulottes à l'arrière de l'Hôtel de Ville le samedi 3 septembre 2016 à l'occasion du mariage de sa fille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-250: Achat de lumières, bancs et poubelles pour le devant de l'Église

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les achats suivant :

-4 lumières complètes de la compagnie Westburne au prix de 8 600.00 $ plus les taxes applicables

-4 bancs de parc (modèle 1600-5) de la compagnie Équiparc au prix de 7 012.00 plus les taxes applicables.

- 2 poubelles (modèle 3300-2 de la compagnie Équiparc au prix de 1 836.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-251: Demande du directeur général

CONSIDÉRANT la demande du directeur général de modifier son horaire de travail comme suit du lundi au jeudi de 8h à 12 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas diminution d'heure de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande du directeur général de modifier son horaire de travail pour une année à compter de juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-252: URLS/Programme à pied, à vélo, ville active de Vélo Québec

CONSIDÉRANT l'existence du programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec qui appuie la création de villes actives;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la municipalité de Sainte-Thècle en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande

influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens e citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Sainte-Thècle désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT qu.il est important pour la municipalité de Sainte-Thècle assume le leadership d'une municipalité active;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Adhère au programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec;
- Identifie une répondante soit Julie Veillette À pied, à vélo, ville active dans la municipalité;
- Participe à l'évaluation du programme À pied, à vélo, ville active;
- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif;
- Mettre en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du transport actif;
- Délègue une responsable soit Julie Veillette pour participer à la formation de Vélo Québec s'il y a lieu;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-253: Paysagiste Claudette Piché offre de service pour le Pavillon Desjardins et explication sur l'arrosage

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Paysagiste Claudette Piché pour aménager une plate-bande au pavillon Desjardins au montant de 528.89 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations de Paysagiste Claudette Piché concernant l'arrosage des plates-bandes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de Paysagiste Claudette Piché pour aménager la plate-bande du Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-254: Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de commandite publicitaire

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. nous demande un commandite publicitaire annuelle pour apparaître sur la carte routière du Club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 150 $ au Club Quad Mékinac (2011) Inc. pour une publicité dans la carte routière du Club pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :

Denise Thiffeault pose une question concernant sa demande. Le maire l'informe que la municipalité fera une bordure d'asphalte sur la rue de la Montagne et Saint-Amand afin empêcher l'eau de pluie d'entrer sur son terrain.
François Veillette demande de faire respecter le règlement sur les chiens qui ne sont pas attachés.
Michel Rheault demande si le bois brulé sur le bord du lac Croche sera ramassé par le propriétaire.
David Plamondon dit que la vidange pour roulotte du Parc Bédard est difficilement accessible et demande de déplacer le panneau d'arrêt sur la rue Saint-Jacques face à la rue Masson.

AFFAIRES NOUVELLES :

A) Vente de bois
B) Bibliothèque municipale

RÉSOLUTION : 2016-07-255: Vente de bois de chauffage

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois offres pour la vente de bois de chauffage :
- De Réjean Cossette pour un montant de 175.00 $
- De Guy Saucier pour un montant de 156.00 $
- De Sébastien Baril pour un montant de 100.00 $
-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend au plus offrant, soit à M. Réjean Cossette pour la somme de 175.00 $ taxes incluses, le bois de chauffage se trouvant derrière le garage de l'ancien site de Groleau Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-256: Bibliothèque municipale/informatique

CONSIDÉRANT que deux ordinateurs de la bibliothèque municipale ont un Windows XP et que cet environnement cause des problèmes aux ordinateurs;

CONSIDÉRANT qu'il faudrait installer Windows 7 sur ces appareils pour un meilleur fonctionnement;
-
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'installation de Windows 7 sur deux ordinateurs de la bibliothèque municipale par Microgest informatique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-07-257: Lever de la séance

À 20h20, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 août 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :
Claudette Trudel Bédard, conseillère

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

RÉSOLUTION : 2016-08-258: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-259 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Dépôt de la procédure d'enregistrement pour les règlements 334-2016 sur le lotissement et 337-2016 sur le zonage

8. A) Demande de dérogation mineure pour le 460, chemin du Lac-du-Jésuite
B) Demande de dérogation mineure pour le 110, 17e avenue du Lac-Croche Nord

9. A) ADMQ/Invitation au colloque de la zone de la Mauricie.
B) Congrès FQM

10. Règlement 338-2016 pour modifier le règlement 65-A-94 concernant les branchements d'égout

11. Adoption des prévisions budgétaires modifiées de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle

12. A) Avis de motion et présentation du projet de règlement 339-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thècle.
B) Avis de motion et Projet de règlement 340-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Thècle.

13. Réparation d'un moteur de la station d'épuration des eaux

14. Soumission pour lignes de rue de Lignco-Sigma Inc.

15. Offre de Microgest Informatique/Ordinateur usagé pour bibliothèque municipale

16. A) Soumissions pour le montage de pavé uni pour l'aménagement du devant de l'église.
B) Achat d'un kiosque pour le devant de l'église.
C) Embauche de la machinerie pour les travaux du stationnement devant l'église

17. A) Achat d'un projecteur pour l'animation et autres
B) Achat d'un aspirateur central pour le Pavillon Desjardins

18. A) Demande d'aide financière dans le cadre du programme découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour le prolongement du réseau d'eau potable vers Lac-aux-Sables (secteur Hervey-Jonction)
B) Demande d'aide financière dans le cadre du programme découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour les la réfection du réseau d'égout sanitaire dans les rues Notre-Dame et Saint-Jacques

C) Demande au Ministère des Transports d'effectuer les travaux des rues Notre-Dame et Saint-Jacques (route 153) conjointement.

19. Pont du chemin du Lac-du Missionnaire et résolution pour l'annexion de la partie de chemin du Lac-du-Missionnaire au territoire du Lac-aux-Sables

20. Target Sécurité civile/plan municipal de sécurité civile

21. Ville de Saint-Tite/augmentation des frais de glace (aréna)

22. Publicité dans le Nouvelliste pour les 70 ans du Camp et Auberge du Lac en Cœur

23. Période de questions de l'assistance

24. Affaires nouvelles:

A) <u>Financement de Promotion Ste-Thècle/skate parc</u>
B) <u>Soumission pour nettoyage et inspection des conduites d'égout sanitaire</u>
C) <u>Stationnement rue Masson et Saint-Jean</u>

25. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2016-08-260:</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2016</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en juillet 2016

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOTQ nous informe que le règlement 331-2016 de notre municipalité modifiant le règlement 262-2009, concernant la modification du taux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1, a été approuvé.

Le MAMOTQ nous informe qu'un versement de 37 093$ sera déposé dans notre compte. Ce montant correspond au Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

Le MAMOTQ nous informe qu'un versement de 17 422.00 $ sera déposé dans notre compte. Ce montant correspond au remboursement de l'emprunt pour le TECQ 2010-2013.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec

Le 28 juin, le représentant du MDDELCCQ ont procédé à l'échantillonnage des eaux de baignade de la Plage et les résultats d'analyse démontrent que la plage est classée dans la catégorie A-Excellente.

Le 13 juillet, le représentant du MDDELCCQ ont procédé à l'échantillonnage des eaux de baignade de la Plage et les résultats d'analyse démontrent que la plage est classée dans la catégorie A-Excellente.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Le MTQ nous informe qu'un versement de 70 283$ sera déposé dans notre compte. Ce montant correspond à 76% de l'aide financière accordée à notre municipalité pour l'année 2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le MTQ nous informe qu'un versement de 27 199$ sera déposé dans notre compte. Ce montant correspond au troisième versement de l'aide financière accordée au transport adapté.

Association Béton Québec

ABQ nous informe des nouvelles normes qui ont été intégrée au code stipulant que l'ensemble du béton dans la construction de bâtiment doit provenir d'une usine détenant un certificat de conformité au fascicule de certification BNQ 2621-905.

Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan-

L'APAVB nous envoie leur rapport d'activités 2015-2016.

Canadien National

Le CN nous envoie un document sur les informations générales à propos du CN.

Carrefour Jeunesse –Emploi de Mékinac

Le CJE de Mékinac nous envoie leur Rapport Annuel 2015-2016. Dans ce rapport on constate des différents axes d'intervention de leur organisme auprès de la clientèle provenant de la MRC Mékinac.

Centre Prévention Suicide Centre-de-la Mauricie/ Mékinac Inc.

Le Centre nous envoie leur cahier d'activités 2015-2016 et leur Plan d'actions 2015-2018.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que la demande de construction d'une résidence concernant le dossier de M. Pierre Vadnais devrait être refusée. Cependant ces derniers pourront se prévaloir des autorisations que la CPTAQ a rendues en vertu de l'article 59 de la Loi lorsqu'elles seront en vigueur dans la municipalité.

La CPTAQ nous informe de la décision de la famille Davidson. La CPTAQ autorise l'aliénation des lots demandés par contre, elle refuse la demande d'utilisation à une fin autre qu'agriculture soit l'établissement d'une servitude de passage d'une partie du lot parce que non nécessaire puisque le chemin d'accès serait utilisé pour réaliser des travaux sylvicoles sur la propriété.

Curriculum Vitae

Monsieur Jeffrey Gagnon de Sainte-Thècle nous propose ses services comme pompier volontaire.

Develo Tech Inc.

DT nous envoie de la documentation sur le Balise Ped-Zone et Cyclo-Zone.

Famille Lapointe

La famille Lapointe nous informe de leur déception face à leur location du Pavillon Desjardins survenu le 25 juin dernier.

Les Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur Rapport annuel d'activités 2016 pour nous démontrer la valeur tant économique que sociale du milieu communautaire de Mékinac et l'importance d'un centre de femmes dans Mékinac.

Madame Nicole Richard

Mme Richard nous remercie pour notre grande gentillesse lors du décès de Monsieur Yvon Richard.

Madame Sylvie Trudel

Madame Trudel nous remercie pour les travaux que nous avons exécutés sur le Chemin des Colons

M.R.C. Mékinac

Le M.R.C. nous informe des changements adoptés du projet de Loi 83. Les municipalités ne seront plus obligées de recourir aux services d'un huissier pour l'entente de paiement et la saisie en mains tierces. Ce projet entrera en vigueur le 1 er janvier 2017.

Municipalité de Saint-Adelphe

La Municipalité de Saint-Adelphe accuse réception de notre cédérom concernant l'adoption du Projet de règlement no 332-2016 modifiant le Plan d'urbanisme.

Réseau Biblio

Le Réseau Biblio nous envoie une modification au Règlement adopté en juin dernier pour l'Article 29 concernant le retrait d'un administrateur.

RÉSOLUTION : 2016-08-261: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-262: Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2016 au montant de 248 577.65 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

RÉSOLUTION : 2016-08-263: Dépôt de la procédure d'enregistrement pour les règlements 334-2016 sur le lotissement et 337-2016 sur le zonage

CONSIDÉRANT que les règlements 334-2016 sur le lotissement et 337-2016 sur le zonage sont susceptibles d'une approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un registre d'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu le 11 juillet 2016 pour les règlements 334-2016 sur le lotissement et 337-2016 sur le zonage;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requis pour la tenue d'un scrutin référendaire est de 232 et que le nombre de demandes faites est de 0;

CONSIDÉRANT que le secrétaire trésorier déclare que les règlements 334-2016 sur le lotissement et 337-2016 sur le zonage sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement pour les règlements 334-2016 sur le lotissement et 337-2016 sur le zonage, ces règlements sont approuvés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-264: Demande de dérogation mineure pour le 460 chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure Madame Christine Baril consistant à régulariser les items suivant :
1. L'implantation d'un patio et pavé uni situé à 0,93 mètre de la ligne des hautes eaux.
2. L'agrandissement du bâtiment principal à 4,14 mètres de la ligne des hautes eaux lorsqu'il devait respecter 4,34 mètres.
3. L'implantation d'un garage à 7,22 mètres de la ligne avant lorsque le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres et une partie du garage situé à 8,67 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement de zonage prescrit 10 mètres

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et recommandé de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure pour le 460, chemin du Lac-du-Jésuite à Sainte-Thècle comme suit :

- Pour l'empiètement de 9, 07 mètre de la ligne de hautes eaux du ruisseau pour un patio et pavé.
- Pour l'empiètement de 0,20 mètre de la ligne de hautes eaux du lac pour l'agrandissement du bâtiment principal.
- Pour l'empiètement de d'un bâtiment complémentaire (Garage) de 0,38 mètre de la ligne avant du terrain et de 1,33 mètres de la ligne des hautes eaux.

Et ce conditionnellement à ce que le propriétaire stabilise la rive le long du ruisseau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-265 : Demande de dérogation mineure pour le 110, 17è avenue du Lac-Croche Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure Monsieur Jacques Groleau pour l'ajout d'un annexe de type abri d'auto de 24,16 mètres carrés à un bâtiment complémentaire existant;

CONSIDÉRANT que l'occupation au sol des bâtiments complémentaires existant est de 282,82 mètres carrés lorsque le règlement actuel prescrit 75 mètres carrés et le nouveau règlement permettra 150 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les bâtiments complémentaires dépassent largement les exigences de la nouvelle règlementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle **refuse la dérogation mineure demandée pour le 110, 17ième avenue du Lac-Croche Nord concernant l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-266: ADMQ/invitation au colloque de la zone de la Mauricie

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général à participer au colloque de la zone de la Mauricie qui aura lieu à Saint-Mathieu-du-Parc le jeudi 1er septembre 2016. Les frais d'inscription et de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-267: Congrès FQM

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à assister au congrès de la FQM qui aura lieu en septembre 2016 à Québec. Les frais d'inscription, de séjour et de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-268: Adoption du règlement 338-2016 modifiant le règlement 65-A-94 concernant les branchements d'égout

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 338-2016 modifiant le règlement 65-A-94 concernant les branchements d'égout

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-269: Adoption des prévisions budgétaires modifiées de Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT
Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- approuve les prévisions budgétaires modifiées de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle de l'an 2016 pour une augmentation de 136 500 $ de l'enveloppe pour le replacement, amélioration et modernisation – capitalisé.

- s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés(RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Jean-François Couture donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieur un règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thècle.

AVIS DE MOTION

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieur un règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2016-08-270: Réparation d'un moteur de la station d'épuration des eaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Réseau CB au montant de 2155.98 $ plus les taxes applicables pour la réparation d'un moteur pour l'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-271: Soumission pour les lignes de rue de Lingco-Sigma Inc.,

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lingco-Sigma au montant de 6 623.52 $ plus les taxes applicables pour effectuer différents travaux de peinture de ligne de rue, ligne d'arrêt, traverse de piéton, case de stationnement et ligne de trottoir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de Microgest Informatique pour le remplacement d'un ordinateur de la bibliothèque municipale

Sujet reporté

Soumission pour le montage de pavé uni pour l'aménagement du devant de l'église

Sujet reporté

RÉSOLUTION : 2016-08-272: Achat d'un kiosque pour le devant de l'église

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Boiserie St-Narcisse pour la confection d'un Gazebo octogone de 20 pieds de diamètre et de 90 pouces de hauteur sous les têtes de section une section ouverte et autre avec balustrade amovible, les poteaux de la balustrade seront tournés avec un double toit style campanile au prix de 11 450.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-273: Embauche de la machinerie pour les travaux du stationnement devant l'église

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche la pelle

mécanique et un camion d'Excavation Lac-aux-Sables pour effectuer les travaux du stationnement devant l'église et le presbytère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-274: Achat d'un projecteur pour l'animation et autres

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Bureau en Gros pour la fourniture d'un projecteur de marque Epson au montant de 849.96 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat d'un aspirateur central pour le Pavillon Desjardins

Sujet reporté

RÉSOLUTION : 2016-08-275: Demande d'aide financière dans le cadre du programme découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour le prolongement du réseau d'eau potable

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le rang Saint-Georges et le Carré Cloutier.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-276: Demande d'aide financière dans le cadre du programme découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour la réfection du réseau d'égout sanitaire dans les rues Notre-Dame et Saint-Jacques

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande d'aide financière dans le cadre du programme découlant du Fonds pour

l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour la réfection du réseau d'égout sanitaire dans les rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-277: Demande au Ministère de Transports pour effectuer les travaux des rue Notre-Dame et Saint-Jacques conjointement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au MAMOT une aide financière pour faire la réfection de l'égout sanitaire sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques (Route 153);

CONSIDÉRANT qu'une condition de l'octroi de l'aide financière du MAMOT est que les travaux soient terminés au plus tard le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT cette condition du MAMOT, la municipalité devra effectuer ces travaux à l'été 2017;

CONSIDÉRANT que le pavage et l'égout pluvial de ces rues sont passablement abimées et devront être refaits par le Ministère des Transports dans un avenir rapproché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports d'effectuer les travaux de réfections des rues Notre-Dame et Saint-Jacques (Route 153) durant la même période que la municipalité exécutera ses travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire sur ces rues.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-278: Pont du chemin du Lac-du Missionnaire et résolution d'annexion de la partie du chemin du Lac-du-Missionnaire au territoire du Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que le pont du chemin du Lac-du Missionnaire est sur le territoire de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a obtenu une aide financière de 18 491.99 $ du Ministre des Forêts, de la faune et des Parcs dans le cadre du programme concernant les travaux pour la restauration des traverses de cour d'eau;

CONSIDÉRANT que cette aide financière est insuffisante; car le pont doit être refait

complètement;

CONSIDÉRANT que la partie du chemin du Lac-du Missionnaire où se trouve le pont dans notre municipalité est utilisé par les propriétaires de chalets du Lac-aux-Sables et de Trois-Rives;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Lac-aux-Sables a manifesté son intérêt pour annexer la partie du chemin du Lac-du-Missionnaire qui se trouve dans Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle retire seulement quelques centaines de dollars des propriétaires de sa localité ayant des terrains sur ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande

- Demande au Ministre des Forêts, de la faune et des Parcs de bonifier l'aide financière pour effectuer la reconstruction du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle le formulaire de demande d'aide financière avec le Ministre des Forêts, de la faune et des Parcs.
- Accepte de céder une partie de son territoire à la Municipalité du Lac-aux-Sables afin que le chemin du Lac-du-Missionnaire fasse partie leur localité
- Accepte que la Municipalité du Lac-aux-Sables effectue les démarches pour annexer une partie de territoire de notre municipalité qui inclurait le chemin du Lac-du-Missionnaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-279: Target Sécurité civile/plan municipal de sécurité civile

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'offre de Target au montant de 3 000.00 $ plus taxes pour intégrer le plan municipal de sécurité civile dans leur logiciel conjointement avec les municipalités de Lac-aux-Sables et Notre-Dame-De-Montauban.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-280: Ville de Saint-Tite/augmentation des frais de glace (aréna)

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'augmentation de tarif pour les frais de glace de la Ville de Saint-Tite au montant de 15.00 $ par jeunes qui fréquentent leur l'aréna.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Publicité dans le Nouvelliste pour les 70 ans du Camp et Auberge du Lac en Cœur

Le conseil ne donne pas suite à cette demande de publicité.

PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE :

Jocelyne Gervais demande si les travaux de nettoyage du bord du lac Croche sur la 10ème avenue ont été faits et demande le nombre d'avis qui a été envoyé à ceux qui tondent leur gazon dans la bande riveraine.

Yvon Goulet demande des informations sur le projet de prolongement du réseau d'eau potable vers le secteur Hervey Jonction.

Gaston Groleau demande de faire respecter le règlement sur les nuisances.

David Plamondon demande quand sera fait le réseau d'égout sanitaire sur la rue Notre-Dame et de réparer la vidange pour roulotte au Parc Bédard.

AFFAIRES NOUVELLES :

a) Financement de Promotion Ste-Thècle pour skate parc
b) Soumission pour nettoyage et inspection des conduites d'égout sanitaire
c) Stationnement sur les rues Masson et Saint-Jean

RÉSOLUTION : 2016-08-281: Financement de Promotion Ste-Thècle pour le skate parc

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter un montant de 20 000.00 $ à Promotion Ste-Thècle Inc. dans le cadre du projet de skate parc et ce en attendant qu'il reçoive la subvention du même montant du fonds de développement du territoire de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-282: Soumission pour le nettoyage et l'inspection des

conduites d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT que Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac, a besoin d'information pour réaliser le plan d'intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Véolia North América nous offre d'effectuer le nettoyage et l'inspection de nos conduites d'égout sanitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Véolia North América au montant de 19 000.00 plus les taxes pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égout sanitaire dans le cadre des travaux pour le plan d'intervention d'aqueduc, d'égout et de la chaussée de notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-08-283: Stationnement sur les rues Masson et Saint-Jean

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande d'installer un panneau interdit de stationner sur le côté nord de la rue Saint-Jean à partir du numéro civique 250 jusqu'à la rue Masson.
- Demande d'identifier l'interdiction de stationner sur les 5 mètres de l'intersection des rues Masson et Saint-Jean ainsi que sur la rue Lavoie

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-08-284: Lever de la séance

À 20h39, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 6 septembre 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2016-09-285: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-286 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Adoption du règlement 339-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thècle.

B) Adoption du règlement 340-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Thècle.

8. Avis de motion pour adopter un règlement de tarification pour le nettoyage du cour d'eau Francoeur.

9. Avis de motion pour adopter un règlement sur la gestion du skate parc.

10. Route 352/PIIRL

11. Demande du Club de motoneige de la Mauricie Inc.

12. Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Sylvie Tellier

13. Soumissions pour la fourniture et la pose de pavé uni pour l'aménagement du devant de l'église.

14. A) Achat d'un aspirateur central pour le Pavillon Desjardins.
    B) Offre de MicroGest Informatique/Ordinateur usagé pour bibliothèque municipale.
    C) Achat d'un système de caméras pour le skate parc
    D) Achat d'un équipement pour émonder, balayer et tailler

15. A) Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville
    B) Ajout de tôle à la caserne

16. A) Chambre de commerce de Mékinac/Coup de cœur des municipalités
    B) Culture Mékinac/coups de cœur culturels 2016 et invitation

17. Soccer Sainte-Thècle/demande de réhabilitation du terrain de soccer

18. A) Maheu et Maheu/désherbage des bassins des eaux usées.
    B) SAMBBA/ Étude du lac des Chicots

19. A) Club de Golf le St-Rémi/Invitation aux municipalités – Trous gourmands
    B) Opération Nez rouge/nomination d'un responsable pour une soirée

20. Travaux au fossé de l'ancienne usine Groleau Inc. (modifié)

21. COMAQ/formation

22. Avis de motion/modification du règlement de zonage

23. Demande d'installer des dos d'âne dans le Carré Cloutier

24. Jean-Claude Parent demande d'abandonner le droit de passage sur son terrain

25. Demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU et embauche de l'ingénieur de la MRC de Mékinac (modifié)

26. Budget pour les décorations d'Halloween

27. CSN/Avis d'audience pour une requête en interprétation du statut d'un employé (modifié)

28. Période de questions de l'assistance

29. Affaires nouvelles:

A) <u>Journées de la culture</u>

30. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2016-09-287:</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2016</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en août 2016

Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT nous informe que le 30 juillet dernier est entrée en vigueur le Règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 que le conseil de notre municipalité a adopté.

Le MAMOT nous informe que les droits aux exploitants de carrière à sablières pour l'année financière 2017 seront de 0.57$ par tonne métrique et de 1.08$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant sera de 1.54$ par mètre cube.

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 1 697.01$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention PADEM.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec

Le MDDELCCCQ nous envoie la déclaration des tonnages pour le Programme sur la

redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. On constate dans cette déclaration que 978.78 t ont été recueillis. Ce qui représente l'ensemble des matières résiduelles résidentielles éliminées par notre municipalité et ne se limitent pas aux ordures résidentielles collectées directement par cette dernière en 2015. De plus, 0.13t ont été cueillit en matière ICI. Ces matières sont collectées de façon commune avec les matières résiduelles résidentielles, puisque la performance territoriale regroupe ces données, l'élimination totale de notre municipalité est représentative.

Le MDDELCCQ nous informe de l'analyse des eaux de baignade à la Plage de Sainte-Thècle. L'échantionnage du 8 août démontre que notre plage est classée dans la catégorie A-Excellente.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle a bien reçu la déclaration de Madame Tellier mais, elle ne peut procéder à son traitement puisque des documents essentiels n'ont pas été fournis.

Le CPTAQ nous informe du numéro du dossier pour la demande d'autorisation dans le dossier de Madame Tellier.

Curriculum vitae

Madame Chantal Magnan nous offre ses services pour les travaux de voirie.

Héma Québec

L'équipe d'Héma Québec nous remercient pour notre implication lors de la dernière collecte de sang. Cela a permis à 93 donneurs de faire don de leur sang afin d'assurer une réserve collective suffisante, au grand soulagement des receveurs.

Municipalité de Lac-Aux-Sables

La Municipalité de Lac-Aux-Sables nous envoie un avis public concernant le Projet de l'agrandissement d'élevage porcin. Une assemblée de consultation se tiendra le 25 août prochain.

Municipalité de Trois-Rives

La Municipalité de Trois-Rives accuse réception de notre nouveau Plan d'urbanisme.

Périscope

Périscope qui est une association des familles et des proches des personnes atteintes de maladie mentale Centre-de-la Mauricie/Mékinac nous envoie leur rapport d'activité pour l'année 2015-2016.

Statistique Canada

Statistique Canada nous remercie de notre accueil, courtoisie et la qualité des informations reçus par notre personnel lors du dernier recensement.

Rés. 2016-09-288: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'août 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-289: Approbation des comptes

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août 2016 au montant de 223 513.34 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jeannot Baril demande de mettre des panneaux de 50 km/heure sur la rue Masson afin de ralentir le trafic sur cette rue.

Rés. 2016-09-290: Adoption du règlement 339-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thècle

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 339-2016 intitulé : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-291: Adoption du règlement 340-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Thècle

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 340-

2016 intitulé : Règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement de tarification pour le nettoyage du cour d'eau Francoeur.

Avis de motion :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure pour adopter un règlement sur la gestion du skate- park.

Rés. 2016-09-292: Demande d'aide financière pour la route 352 dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet – Redressement des infrastructures routières locales- Élaboration des plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Mékinac a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du Volet RIRL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-293: Demande d'aide financière pour la route 352 dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet – Redressement des infrastructures routières locales- Réalisation des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des

transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Mékinac a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-294: Demande du club de Motoneiges de la Mauricie Inc. /droit de passage sur le chemin Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que la municipalité avait accordé, en mai 2015, un droit de passage au Club de motoneige de la Mauricie Inc. sur une section du chemin Saint-Joseph allant du chemin des Oies-Blanches jusqu'au lot 4 756 319 pour servir de sentier de motoneige;

CONSIDÉRANT que le club de motoneige de la Mauricie Inc. nous demande de prolonger le droit de passage sur le chemin Saint-Joseph jusqu'au bout de ce chemin;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Joseph est verbalisé jusqu'au lot 4 756 423 et 4 756 424 et n'est pas entretenu l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise un droit de passage au Club de motoneige de la Mauricie Inc. sur le chemin Saint-Joseph à partir du lot 4 756 319 jusqu'aux lots 4 756 423 et 4 756 424 pour servir de sentier de motoneige.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-295: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Sylvie Tellier

CONSIDÉRANT la demande de Madame Sylvie Tellier présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin de déclarer un droit acquis;

CONSIDÉRANT que le garage annexé à sa résidence ne fait pas l'objet de droit acquis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de reconnaissance de droit acquis auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec présentée par Madame Sylvie Tellier du 1886, chemin

Saint-Michel Sud, Sainte-Thècle concernant un garage annexé à la résidence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-296: Soumissions pour la fourniture et la pose de pavé uni pour l'aménagement du devant de l'église

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour la fourniture et la pose de pavé uni comme suit :
Bulbi-Serres Enr. au montant de 6 490.00 $ plus les taxes
Les Jardins d'Adam au montant de 16 800.00 $ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de Bulbi-Serres Inc. au montant de 6 490.00 $ plus les taxes applicables pour la fourniture et la pose de pavé uni de l'aménagement du devant de l'église.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pour ce qui est de l'achat d'arbres pour l'aménagement du devant de l'église, le conseil s'informera auprès d'un paysagiste.

Rés. 2016-09-297: Achat d'un aspirateur central pour le Pavillon Desjardins

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Aspirateur Central C.B. Enr. au montant de 1 263.79$ pour l'achat et l'installation d'un aspirateur central au Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-298: Offre de MicroGest informatique/ordinateur usagé pour la bibliothèque

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de MicroGest Informatique au montant de 343.76 $ taxes incluse pour la fourniture d'un ordinateur OV Tour Lenovo M90 usagé pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-299: Achat d'un système de caméras pour le skate parc

CONSIDÉRANT que la plainte d'un voisin du skate parc concernant l'achalandage de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de MicroGest Informatique au montant de 729.99 $ plus les taxes applicables pour la fourniture de système de caméra 4 Channel avec enregistreur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat d'un équipement pour émonder, balayer et tailler

Ce sujet est reporté.

Rés. 2016-09-300: Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d'une aide financière dans le cadre du programme TECQ pour effectuer des améliorations à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire remplacer des fenêtres dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions sur invitation à quatre entrepreneurs pour le remplacement de fenêtres à l'Hôtel de Ville (Phase 1)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-301: Ajout de tôle à la caserne

CONSIDÉRANT qu'une partie de la caserne sert à laver les camions;

CONSIDÉRANT que le mur est en gy proc et est très détérioré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions sur invitation à trois entrepreneurs pour ajouter de la tôle sur le mur intérieur d'une partie de la caserne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-302: Chambre de commerce de Mékinac/Coup de cœur des municipalités

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Motocross Ste-Thècle (Éric Moreau) comme coup de cœur de la municipalité pour le Gala de la Chambre de commerce de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-303: Culture Mékinac/coups de cœur cultuels 2016 et invitation

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme les coups de cœur culturels 2016 pour la municipalité comme suit :

- Secteur Musique : Festival JFB
- Secteur Livre : Guylen Béland-Tessier
- Secteur Jeune : Noé Tessier

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soccer Sainte-Thècle/demande de réhabilitation du terrain de soccer

Le conseil demande au directeur des travaux publics de faire une évaluation des coûts pour la réhabilitation du terrain de soccer et se sujet sera traité à une séance ultérieure.

Rés. 2016-09-304: Maheu et Maheu/désherbage des bassins des eaux usées

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Maheu-Maheu au montant de 960.00 $ plus les taxes pour effectuer le désherbage des deux bassins d'épuration des eaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-305: SAMBBA/Étude du lac des Chicots

CONSIDÉRANT que le lac des Chicots est envahi par des algues et qu'il serait important de vérifier si c'est le myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT que la SAMBBA nous offre de vérifier si c'est effectivement le myriophylle à épi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la SAMBBA au montant de 213.84 $ pour faire un analyse du lac des Chicots.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-306: Club de golf le St-Rémi/Invitation aux municipalités –Trous gourmands

CONSIDÉRANT que le Club de golf le St-Rémi nous invite à un événement unique au Québec soit Les Trous gourmands;

CONSIDÉRANT que cette activité permettra aux municipalités de la MRC de Mékinac d'exposer nos programmes d'arrivé pour les jeunes familles, nos services municipaux offerts, nos principales entreprises, nos événements et festivals, en plus de faire découvrir le territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à l'activité des Trous gourmands du Club de Golf le St-Rémi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-307: Opération Nez rouge/Nomination d'un responsable pour une soirée

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard, conseillère, comme responsable d'une soirée d'Opération Nez rouge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-308: Travaux au fossé au 631, rue Notre-Dame.

CONSIDÉRANT que le Ministère du développement durable, l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques nous demande de nettoyer le fossé afin de diriger l'eau de ruissellement de notre terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux de nettoyage du fossé de notre propriété au 631 rue Notre-Dame et ceux-ci seront réalisés par l'entreprise Excavation Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-309: COMAQ/Formation

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe à participer à une formation donnée par la COMAQ. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016

Demande d'installer des dos d'âne dans le Carré Cloutier

Cette demande est reportée au printemps 2017 pour effectuer des vérifications sur la vitesse des véhicules sur cette rue.

Rés. 2016-09-310: Jean-Claude Parent demande d'abandonner le droit de passage sur son terrain

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise l'abandon d'un droit de passage sur le lot 4 757 375 appartenant à Jean-Claude Parent et mandate Katherine Lebrun, notaire, pour préparer ce contrat.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer tous documents pour et au nom de la municipalité se rapport à ce droit de passage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-311: Demande d'aide financière pour le prolongement du réseau d'eau potable dans la municipalité de Sainte-Thècle et dans la municipalité du Lac-aux-Sables (Secteur Hervey-Jonction) dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au

programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-312: Embauche de l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour la demande d'aide financière pour le prolongement du réseau d'eau potable dans la municipalité de Sainte-Thècle et dans la municipalité du Lac-aux-Sables (Secteur Hervey-Jonction) dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Engage l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour préparer la demande d'aide financière pour le prolongement du réseau d'eau potable dans la municipalité de Sainte-Thècle et dans la municipalité du Lac-aux-Sables (Secteur Hervey-Jonction) dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour préparer les plans et devis financière pour le prolongement du réseau d'eau potable dans la municipalité de Sainte-Thècle et dans la municipalité du Lac-aux-Sables (Secteur Hervey-Jonction)
- mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac, M. Patrice Bédard, pour présenter une demande d'autorisation au Ministère du développement durable, l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour ces travaux de prolongement du réseau d'eau potable.
- Confirme l'engagement de la municipalité de Sainte-Thècle, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-313: Demande d'aide financière pour la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans la municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-314: Embauche de l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour la demande d'aide financière pour la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans la municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Engage l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour préparer la demande d'aide financière pour la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans la municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour préparer les plans et devis financière pour la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans la municipalité de Sainte-Thècle
- mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac, M. Patrice Bédard, pour présenter une demande d'autorisation au Ministère développement durable, l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour ces travaux de prolongement de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire.
- confirme l'engagement de la municipalité de Sainte-Thècle, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-315: Budget pour les décorations d'Halloween

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise un budget de 200 $ à la directrice des projets spéciaux pour la confection de décor pour l'Halloween.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-09-316:CSN/Avis d'audience pour une requête en interprétation du statut d'un employé

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au directeur général/secrétaire trésorier de vérifier la procédure avec la firme d'avocats de la municipalité pour ce qui est de cette requête en interprétation du statut d'un employé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

David Plamondon demande si les trottoirs de la rue Notre-Dame seront refaits lors des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur cette rue. Le conseil l'informe que seulement les sections brisées seront remplacées.
Gaston Groleau dit que les véhicules de police circulent à haute vitesse dans le village lorsqu'ils doivent faire des interventions vers le Lac-aux-Sables.

Affaires nouvelles :

A) Les Journées de la Culture :
Claudette Trudel-Bédard, du comité de la culture de Sainte-Thècle, invite la population à participer aux journées de la culture qui se dérouleront à Sainte-Thècle le 30 septembre, 1 et 2 octobre 2016.

Rés. 2016-09-317:Lever de la séance

À 20h43, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 octobre 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent : Jean-François Couture, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-10-318: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-319 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Adoption du règlement 341-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un

règlement de modification du règlement de zonage.
B) Adoption du règlement 342-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un règlement sur la gestion du skate parc.

8. Embauche et formation de nouveaux pompiers volontaires

9. Formation sur la nouvelle règlementation «ronde de sécurité» pour les camionneurs.

10. FQM/résolution d'appui sur le projet de loi no 106

11. Nomination d'un nom de rue

12. Demande de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour de déneigement saisons 2017, 2018 et 2019.

13. A) Demande d'utilisation de la salle Aubin/Viactive de Sainte-Thècle
B) Demande d'utilisation du Pavillon Desjardins/Responsable Service Garde Saint-Thècle

14. Opération Nez Rouge/demande d'aide financière.

15. AFEAS/demande de réparations dans leur local de l'Hôtel de Ville.

16. Cotisation au Registre des commissaires à l'assermentation.

17. Achat d'arbres et de lumières pour l'aménagement du devant de l'Église

18. Soumissions reçues pour la pose de fenêtres à l'Hôtel de Ville.

19. A) Achat de pneus pour le camion à ordures.
B) Achat d'une scie à béton

20. Offre d'arpentage et de forage pour le prolongement d'eau potable (FEPTEU)

21. Club de Golf le St-Rémi/Invitation aux municipalités – Trous gourmands (personnels dans le kiosque)

22. Demande de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud

23. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles:

A) <u>Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb</u>

B) Demande de Raymond Mongrain
C) Cotisation à la Chambre de Commerce de Mékinac
D) Serge Groleau
E) Bavaroise Sainte-Thècle
F) Service d'incendie de Sainte-Thècle/distribution de détecteur de fumé

24. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-320: Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2016

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en septembre 2016

AQDR Mékinac
L'AQDR nous envoie le dépliant << Luttes, espoirs et victoires>> permettant de mieux connaitre l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

Canadien National
Le CN nous informe du nouveau règlement que Transport Canada exige concernant le passage à niveau. La nouvelle réglementation nous informe des obligations du CN et des collectivités.

Carrefour Jeunesse-Emploi de Mékinac
Le CJE nous envoie un communiqué de presse nous informant que 17 jeunes ont travaillé cet été grâce à Desjardins jeunes au travail.

CDC Mékinac
La CDC Mékinac nous remercie d'avoir mise à leur disposition la Salle Aubin lord de la rentrée scolaire. Cela a permis à 368 enfants issus de 223 familles de Mékinac de se procurer le matériel scolaire de leurs enfants à prix abordable.

Centre intégré Universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-centre du Québec.
Le Centre nous recommande de tout mettre en œuvre pour que le responsable de démolition rencontre les normes[3] en vigueur pour diminuer la mise en suspension de poussières impliquant de l'amiante dans l'air ambiante avant, pendant et après la

démolition.
Le Centre invite les personnes aînés de 65 ans et plus à participer au programme PIED. Dès janvier 2017 un programme sera prévu en raison de 2 fois semaine.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous envoie le compte rendu de la demande pour Georges Paquin Excavation, Terrassement et fils s.e.n.c. Elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 757 116.

Curriculum Vitae
Monsieur Alex Bronsard nous propose ses services comme pompier volontaire.

Poste Canada
Poste Canada nous remercie de notre patience et notre soutien durant la ronde de négociation collective.

Régie des Gestions et des Matières Résiduelles de la Mauricie
La RGMRM de la Mauricie nous envoie un chèque de remboursement pour la redistribution de la compensation de l'année 2014 pour la collecte sélective.

Transport Canada
Transport Canada nous envoie leur nouveau règlement sur les passages à niveau conformément à la Loi sur la sécurité ferroviaire. De plus, il nous informe sur les aides financière que nous pourrions avoir droit pour l'amélioration des passages à niveau.

RÉSOLUTION : 2016-10-321: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-322: Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre 2016 au montant de 267 555.46 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Michel Rheault demande des informations sur la fermeture du débarcadère du lac des Chicots.
Jocelyne Gervais demande où va les rejets de la vidange de roulotte. (Égout municipal)
Angèle Béland parle des travaux réalisés au à la branche du cour d'eau Francoeur.

Daniel Proulx demande le résultat du sondage pour le prolongement du réseau d'eau sur Saint-Pierre Nord, le Rang Saint-Georges et le Carré Cloutier.
Yvon Goulet demande si la municipalité prolongera le réseau d'égout sur le chemin Saint-Pierre Nord.

RÉSOLUTION : 2016-10-323: Adoption du règlement 341-2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet de règlement 341-2016 Modifiant le règlement de zonage 337-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-324: Adoption du règlement 342-2016

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 342-2016 intitulé Règlement sur la gestion du skate parc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-325: Embauche et formation de nouveau pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que trois nouveaux pompiers sont en probation depuis trois mois;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie de la SISEM nous recommande d'engager officiellement ces trois pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche les trois nouveaux pompiers volontaires suivants: Michaël Baril, Louis-Philippe Lafrenière et Marcelin Labrosse.
- Autorise l'envoie de ces trois nouveaux pompiers à la formation de Pompier 1 Section 1. Le coût de cette formation est de 1775.00 $ par pompier plus le salaire et les frais de déplacement seront à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-326: Formation sur la nouvelle règlementation «ronde de sécurité» pour les camionneurs

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les employés municipaux qui détiennent un permis pour conduire un camion à suivre la formation sur

la nouvelle réglementation «ronde de sécurité» pour les camionneurs. Le coût de la formation, le salaire et les frais de déplacement seront à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-327: FQM/ résolution d'appui sur le projet de loi no 106

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;
CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);
CONSIDÉRANT que le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;
CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;
CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;
CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;
CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures;
CONSIDÉRANT que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de permettre aux municipalités locales et aux MRC de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec les autres usages du territoire;
- de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique;
- de désigner la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit comme entité responsable de désigner les représentants du comité de suivi;
- de bonifier la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

Il est proposé par : Jacques Tessier
Et appuyé par : Caroline Poisson
D'APPUYER les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.*
TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Soucy Chantal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-328: Nomination d'un nom de rue

CONSIDÉRANT que des gens veulent une adresse civique sur un chemin non nommé;

CONSIDÉRANT que la municipalité a le pouvoir de nommer les chemins de sa localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme «chemin de la Cascade» lequel est un embranchement sur le chemin du Canton-de-le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-329: Demande de l'Association de chalets du Lac du Jésuite pour le déneigement des saisons 2017-2018 et 2019

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de chalets du Lac du Jésuite d'effectuer le déneigement des chemins donnant accès aux résidences et chalets;

CONSIDÉRANT que dans la municipalité de Sainte-Thècle, il y a environ quarante chemins privés menant à des résidences ou des chalets;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne fait aucun entretien d'hiver dans ces chemins;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces chemins sont difficiles d'accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande de l'Association de chalets du Lac du Jésuite afin d'intégrer le déneigement des chemins des Cèdres, des Bouleaux, des Merisiers, des Sapins et des Érables au contrat d'entretien d'hiver de la municipalité pour les années 2017 et suivantes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-330: Demande d'utilisation de la salle Aubin/Viactive Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Viactive est un organisme qui vise à faire bouger les gens;

CONSIDÉRANT que Viactive nous demande de leur prêter gratuitement la salle Aubin comme par les années passées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le prêt gratuit de la salle Aubin à l'organisme Viactive de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-331: Demande d'utilisation du Pavillon Desjardins/Responsable Service de Garde Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la responsable du service de garde de Sainte-Thècle nous demande de leur prêter gratuitement le Pavillon Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le prêt gratuit du Pavillon Desjardins au responsable du service de garde Ste-Thècle pour le dévoilement d'une trousse pédagogique sur le développement langagier auprès des tout-petits et qui sera utilisée par la suite dans nos milieux de garde.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-332: Opération Nez Rouge/Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Opération Nez Rouge pour les activités de raccompagnements qui se feront au cours du mois de décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 $ à Opération Nez rouge dans le cadre de leur campagne de financement 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-333: AFEAS/demande de réparations dans leur local de l'Hôtel de Ville

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les réparations

dans le local de l'AFEAS soit changer le lavabo et une prise de courant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-334: Cotisation au Registre des commissaires à l'assermentation

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Renouvelle le numéro de Julie Veillette au Registre des commissaires lui permettant d'agir comme commissaire à l'assermentation
- Autorise l'adhésion de Valérie Fiset au Registre des Commissaires à l'Assermentation afin qu'elle obtienne un numéro.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-335: Achat d'arbres et de lumières pour l'aménagement du Centre-Ville

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Achète 5 lilas japonais de 70 mm de diamètre de Bulbi-Serres au prix de 325.00 $ chacun plus taxes
- Achète 9 luminaires de Pierre Naud Inc. pour installer dans le gazébo au coût de 579.45 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-336: Soumissions reçues pour la pose de fenêtres à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été envoyées à trois entrepreneurs pour la pose de fenêtres à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que aucune soumission a été déposée pour la pose de fenêtres à l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retourne en soumission pour la pose de fenêtres à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-337: Achat de pneus pour le camion à ordures

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète des pneus pour le camion à ordures de marque Firestone de Service de Pneus T.C. 2001 Inc. au montant de 4 931.23 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat d'une scie à béton

Cet achat est reporté à l'an prochain.

RÉSOLUTION : 2016-10-338: Offre d'arpentage et de forage pour le prolongement d'eau potable (FEPTEU)

CONSIDÉRANT que pour projet de prolongement du réseau d'eau potable, notre ingénieur nous demande de faire de l'arpentage et des forages;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur a demandé des prix pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être effectués le plus rapidement possible afin de préparer les plans et devis en cas d'accord de la subvention dans le cadre du programme FEPTEU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de Géomatique BLP au montant de 13 500.00 $ plus taxes pour effectuer l'arpentage concernant le prolongement de l'eau potable sur les chemins Saint-Pierre Nord, Rang Saint-Georges, Carré Cloutier et le secteur Hervey Jonction de la Municipalité du Lac-aux-Sables.
- Accepte l'offre de EXP au montant de 9 045.00 $ plus taxes pour effectuer les forages concernant le prolongement de l'eau potable sur les chemins Saint-Pierre Nord, Rang Saint-Georges, Carré Cloutier et le secteur Hervey Jonction de la Municipalité du Lac-aux-Sables.
- Cette acceptation est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière du programme FEPTEU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-339: Club de Golf le St-Rémi/invitation aux municipalités –trous gourmands (personnels dans le kiosque)

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate le directeur général pour participer aux trous gourmands du Club de golf le St-Rémi et paie le coût de participation des exposant dans notre kiosque.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-340: Demande de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud (cout + ingénieur)

CONSIDÉRANT que deux propriétaires sur le chemin Saint-Michel Sud désirent être alimentés en eau potable par le réseau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Mandate Patrice Bédard, ingénieur du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac, pour préparer les plans et devis du prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud.
- mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac, M. Patrice Bédard, pour présenter une demande d'autorisation au Ministère développement durable, l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour ces travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud.
- confirme l'engagement de la municipalité de Sainte-Thècle, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Périodes de questions de l'assistance

Jeannot Baril demande la gratuité de la salle Aubin pour une soirée des Chevaliers de Colomb.
Luc Gravel dit de consulter un spécialiste pour l'aménagement paysager du devant de l'Église.
Claude Lesieur demande de faire respecter le règlement de nuisance.
David Plamondon demande s'il y a un règlement pour le skate-park et nous informe que la borne-fontaine devant l'Hôtel de Ville est derrière une clôture.

Affaires nouvelles :

A) Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb
B) Demande de Raymond Mongrain
C) Cotisation à la Chambre de Commerce de Mékinac
D) Serge Groleau
E) Bavaroise Sainte-Thècle
F) Service d'incendie de Sainte-Thècle/distribution de détecteur de fumé

RÉSOLUTION : 2016-10-341: Demande d'aide financière des Chevaliers de

Colomb

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 150.00 $ aux Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-342: Demande de Raymond Mongrain

CONSIDÉRANT la demande de Raymond Mongrain de se brancher au réseau d'eau potable de la municipalité pour exploiter une cabane à sucre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise Raymond Mongrain à se brancher temporairement sur l'eau du Geai Bleu lors de la construction de sa cabane à sucre et pour la période du temps des sucres
- Autorise la création d'un droit de passage sur le terrain du Geai Bleu en sa faveur.
- Autorise le maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité la servitude pour le droit de passage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-343: Cotisation à la Chambre de commerce de Mékinac

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère à la Chambre de commerce de Mékinac pour 2016-2017 au coût de 131.07 $ taxes incluses

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-344: Demande de Serge Groleau/annulation de la vidange de fosse septique

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'annulation de la facture de la vidange de la fosse septique de M. Serge Groleau car il est en construction, n'a pas d'eau et la fosse septique n'est pas en fonction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-345: Demande d'aide financière de Bavaroise Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Bavaroise Sainte-Thècle nous demande une aide financière pour défrayer la publicité de leur soirée du 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les profits de Bavaroise Sainte-Thècle seront remis pour l'achat de matériel sportif et culturel pour les enfants de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 $ à Bavaroise Sainte-Thècle pour défrayer le coût de leur publicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-346: Service d'incendie de Sainte-Thècle/Distribution de détecteurs de fumé

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 30 détecteurs de fumé pour distribuer à la journée porte ouverte du 15 octobre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016 10-347: Levée de la séance

À 20h47, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 11 octobre 2016, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-10-348: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation par courriel pour la séance extraordinaire du 11 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont signé un consentement à la procédure de convocation des séances extraordinaires du conseil municipal pour que les avis soient envoyés par courriel à leur adresse courriel ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents dans la municipalité renoncent à leur avis de convocation et ajoute trois autres sujets avant le point 6 à l'ordre du jour;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h et de traiter des points suivants :

1. Ouverture de la séance.

2. Résolution attestant les dépenses réalisées pour le programme de la TECQ 2014-2018.

3. Avis de motion pour décréter les travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, Rang Saint-Georges, Carré Cloutier et le secteur Hervey-Jonction de la municipalité du Lac-aux-Sables.

4. Avis de motion pour la conclusion d'une entente avec la municipalité du Lac-aux-Sables pour la construction du réseau d'eau potable dans le secteur Hervey-Jonction.

5. Étude de propositions pour la tarification des travaux du prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, Rang Saint-Georges, Carré Cloutier.

5.a Projet PIC 150 (Rénovation de l'Hôtel de Ville)
5.b Travaux de voirie sur le chemin Saint-Thomas
5.c Mandat à la SAMBBA (Prolongement d'eau potable)

6. Questions de l'assistance.

7. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-349: Présentation de la demande TECQ 2014-2018

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépenses réalisées pour le programme TECQ 2014-2018

AVIS DE MOTION
Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance subséquente un règlement pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le Rang Saint-Georges, le Carré Cloutier et le secteur Hervey-Jonction de la municipalité du Lac-aux-Sables ainsi qu'un emprunt au montant de 2 769 342 $ soit 1 221 350 $ pour Sainte-Thècle et 1 547 992 $ pour Lac-aux-Sables et ce conditionnement à une aide financière de 2 298 553 $ du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).
AVIS DE MOTION
Jean-François Couture donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance subséquente un règlement pour conclure d'une entente avec la municipalité du Lac-aux-Sables pour la construction du réseau d'eau potable dans le secteur Hervey-Jonction.

Étude de propositions pour la tarification des travaux du prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, Rang Saint-Georges, Carré Cloutier.

Proposition numéro 1 tous les terrains construits ou vacants seront chargés pour 1 unité.
RÉSOLUTION : 2016-10-350: PIC-150/Rénovation de l'Hôtel de Ville
CONSIDÉRANT que la municipalité demande une aide financière dans le cadre du programme PIC-150 du gouvernement du Canada pour rénover l'Hôtel de Ville;
CONSIDÉRANT que le programme PIC-150 subventionne les travaux proposés à 50% du coût;
CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à 391 797.55 $ et que la Municipalité doit assumer l'autre 50 % du coût des travaux;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trude-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à payer sa part soit un montant n'excèdent pas 195 899 $ pour les rénovations de l'Hôtel de Ville et ce conditionnellement à l'octroi du même montant du gouvernement du Canada dans le cadre du programme PIC-150.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-10-351 : PAARRM travaux sur le chemin Saint-Thomas

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous octroiera un montant de 15 000 $ à notre municipalité dans le cadre du PAARRM;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait priorisé faire des travaux de voirie sur le chemin Saint-Thomas dans la demande d'aide financière adressée au Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics è effectuer des travaux de voirie sur le chemin Saint-Thomas pour un montant n'excédant pas 20 000.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-10-352 : OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UN AVIS FAUNIQUE ET FLORISTIQUE ET AUTORISATION À LA SAMBBA À VISITER ET EXAMINER, ENTRE 7 HEURES ET 19 HEURES, TOUTE PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE DANS LE BUT DE RÉALISER CET AVIS FAUNIQUE ET FLORISTIQUE.

ATTENDU QU'UN avis faunique et floristique est nécessaire pour le prolongement du réseau d'aqueduc.

ATTENDU l'offre de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) au coût de 6 850$ plus taxes pour la réalisation de cet avis.

ATTENDU QU'EN fonction de l'article 4 du règlement 288-2012, tout fonctionnaire responsable de son application est autorisé à visiter et à examiner, entre 7 heures et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière.

ATTENDU QUE la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) et ses employés travailleront en partenariat avec la Municipalité de Sainte-Thècle pour la réalisation de cet avis faunique et floristique dans la Municipalité.

ATTENDU QUE la caractérisation des habitats bordant le tracé prévu du prolongement de l'aqueduc ne peut être faite autrement que sur le terrain afin d'assurer sa qualité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERTIN CLOUTIER, APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS COUTURE ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ADOPTER LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-10-352

LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA) AU COÛT DE 6 850$ PLUS TAXES POUR LA RÉALISATION D'UN AVIS FAUNIQUE ET FLORISTIQUE ET AUTORISE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA), SES EMPLOYÉS ET PARTENAIRES SUPERVISÉS, SONT AUTORISÉS, AU MÊME TITRE QU'UN FOCTIONNAIRE, À VISITER ET EXAMINER, ENTRE 7 HEURES ET 19 HEURES, TOUTE PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE DANS LE BUT DE RÉALISER CET AVIS FAUNIQUE ET FLORISTIQUE DANS LE TRAJET PRÉVU

POUR LE PROLONGMENT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance
Aucune question

Rés. 2016
10-353: Levée de la séance

À 19h30, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-11-354: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-11-355 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre et extraordinaire du 11 octobre 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Assemblée de consultation sur le projet de de règlement 341-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un règlement de modification du règlement de zonage.
   B) Adoption du second projet de règlement 341-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un règlement de modification du règlement de zonage.
   C) Avis de motion pour l'adoption du règlement 341-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un règlement de modification du règlement de zonage

8. Nomination du maire suppléant

9. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.

10. Demande de dérogation mineure pour le 2051, chemin Saint-Michel Sud

11. Déneigement des conteneurs et du réservoir au nord du lac du Jésuite et au chemin du lac Moreau.

12. Réseau Biblio/Nomination des représentants officiels 2017.

13. A) Demande de commandite de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.
    B) Demande de commandite de la Fondation Claude-Mongrain.

14. Croix-Rouge canadienne renouvellement de l'Entente de services aux sinistrés

15. Demande d'installation de lumières de rue sur le rang Saint-Georges et le chemin des Perdrix.

16. Demande d'utilisation de la salle Aubin des éducatrices en milieu familial de Sainte-Thècle

17. Dépenses pour le cour d'eau Francoeur.

18. Pont du chemin du Lac-Missionnaire.

19. A) Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
    B) Démission du chef aux opérations et premier répondant au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Thècle.

20. Demande d'annulation de déplacement inutile pour vidange d'une fosse septique au 290 chemin Jean-Paul-Trudel.

21. Cours d'eau dans le chemin Petit Saint-Georges.

22. Demande de remboursement de frais de glace pour Hockey mineur.

23. Club de Motos-neige de la Mauricie Inc./demande d'appui au projet «Caractérisation faunique des traverses de cours d'eau du sentier de motoneige TQ23 en Mauricie».

24. Période de questions de l'assistance

25. Affaires nouvelles:

A) Pavage du chemin Saint-Thomas
B) Demande de soumission pour fenêtres de l'Hôtel de Ville

26. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-11-356: Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2016

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre et la séance extraordinaire du 11 octobre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en octobre 2016

ADMQ

Réception du Mini-scribe de novembre nous informe des nouvelles normes de sécurité des véhicules routiers qui entreront en vigueur le 20 novembre.

AFEAS Sainte-Thècle

L'AFEAS nous remercie d'avoir changé le lavabo ainsi qu'une prise de courant dans leur local.

AQDR

L'AQDR nous invite au colloque « La maltraitance envers les aînés : mythe ou réalité » qui aura lieu le vendredi 11 novembre au Centre Communautaire de St-Narcisse.

Carrefour Jeunesse Emploi de Mékinac

Le CJE de Mékinac nous informe qu'un versement de 967.50$ sera déposé dans notre compte bancaire. Ce montant correspond au programme de Desjardins Jeunes au travail été 2016.

Chevaliers de Colomb conseil 2817

Les Chevaliers nous remercient pour l'aide financière accordée pour leur souper spaghetti.

CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Le CIUSSS nous informe des dates de vaccination contre la grippe pour la région. A Sainte-Thècle, la vaccination aura lieu le 8 novembre à la Salle Aubin, de 9h à 15h.

Corps de cadets 2526 Mékinac

Le Corps de cadets nous remercie de leur prêter un bac de récupération de contenants consignés sur le terrain du Camping Lac et Forêt et nous informe que cela permet d'amasser une somme non négligeable d'autofinancement.

Desjardins Entreprises

Desjardins nous informe qu'à compter du 1er décembre 2016, il y aura une modification de la présentation de l'information sur notre grille de tarification pour le service de cartes de débit Interac.

Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle

Le conseil de la Fabrique nous informe de sa satisfaction et des nombreux commentaires positifs reçus suite à l'aménagement effectué sur le terrain en avant de l'église.

Maison des familles de Mékinac

La Maison des familles nous fait parvenir son rapport d'activités de la dernière année.

Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

Le ministre nous invite à télécharger le Guide pratique destiné aux municipalités pour les démarches de protection et de mise en valeur du patrimoine de notre municipalité et nous invite à l'informer lorsqu'un immeuble d'intérêt patrimonial, qui ne possède pas de statut juridique, est mis en vente ou susceptible d'être détruit.

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports

Le Ministre nous accorde une aide financière maximale de 15 000$ pour effectuer des travaux, notamment dans le chemin Saint-Thomas.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La Régie nous informe qu'il sera de nouveau possible d'utiliser le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès à compter du lundi 31 octobre.

SAMBBA

La Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan nous confirme la présence de myriophylle à épi dans le Lac-des-Chicots et nous suggère des mesures préventives afin de ne pas contaminer les autres lacs.

RÉSOLUTION : 2016-11-357: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-11-358: Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre 2016 au montant de 310 049.46 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les états financiers au 31 octobre 2016 sont déposés au conseil.

Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais remercie le conseil pour l'aménagement de stationnements, la construction d'un Gazebo et ajout de bancs de parc devant l'église et félicite le conseil pour la réalisation du parc de planche à roulettes au Centre de Loisir Éric Bédard.

Assemblée de consultation sur le projet de de règlement 341-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un règlement de modification du règlement de zonage

Le maire explique la nature du règlement 341-2016 et invite les gens présents a posé des

questions sur ce projet de règlement.

M. Yvon Goulet quel sera l'impact sur le périmètre urbain.

Puisse qu'il n'y a plus de question le maire met fin à l'assemblée de consultation.

Rés. 2016-11-359 : Adoption du second projet de règlement 341-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un règlement de modification du règlement de zonage.

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le second projet de règlement 341-2016 : Règlement ayant pour objet d'adopter un règlement de modification du règlement de zonage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement ayant pour objet d'adopter un règlement de modification du règlement de zonage un règlement.

Rés. 2016-11-360 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jean-François Couture, conseiller au siège numéro 1,

a) maire suppléant pour les six prochains mois.
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Thècle

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2015

RECETTES

TAXES MUNICIPALES	2 078 894
AUTRES RECETTES	
Paiements tenant lieu de taxes:	
- télécommunication, gaz, électricité, péréquation école, foyer	115 238
Recettes de sources locales	
- loyers, intérêts, permis, amendes, droits de mutation	438 355
Transferts:	
- assainissement des eaux, entretien du réseau routier	1 041 079
TOTAL DES RECETTES:	**3 673 566**

DÉPENSES

Administration générale	529 303
Sécurité publique	406 353
Transport	870 734
Hygiène du milieu	771 672
Santé et bien-être	34 788
Urbanisme, mise en valeur territoire	206 049
Loisirs et culture	369 361
Frais de financement et remboursement de capital	237 620
Immobilisations et autres éléments de conciliation	157 930
TOTAL DES DÉPENSES:	**3 583 810**
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**89 756**
SURPLUS ACCUMULÉ au 31-12-2015	**168 800**

Fonds réservés :

Carrières, sablières	**36 875**
Camion de vidange	**80 000**
Activités sportives	**1 058**
Activité culturelles	**12 109**
Total des fonds réservés	**130 042**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'audit a été effectué par Désaulniers, Gélinas & Lanouette conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. À leur avis, à l'exception des incidences du problème de perception des droits sur les carrières et sablières, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2015 ainsi que les résultats de ses

activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

EXERCICE FINANCIER 2016

Pour l'année 2016, l'analyse de l'évolution des revenus et dépenses pour l'année permet de constater que les revenus égaleront sensiblement les dépenses.

Voirie: Au cours de l'année 2016, la municipalité a effectué des travaux de voirie sur les chemins des Érables et des Cèdres avec l'aide financière dans le cadre du programme sur les baux de villégiature de la MRC de Mékinac.

Madame Julie Boulet, députée de Laviolette, a accordé à notre municipalité une subvention de 15 000$ et le Ministère des Transports a ajouté un montant de 20 000$ pour l'amélioration du chemin Saint-Thomas.

Grâce à la subvention disponible dans le cadre du TECQ, la municipalité a refait les salles de bain de l'Hôtel de Ville et changera aussi des fenêtres. Une partie de ce programme est consacrée à refaire le plan d'intervention des infrastructures municipales.

La Municipalité a aussi refait l'asphaltage sur diverses parties de rues à même le budget municipal.

Construction : Depuis le dernier discours du maire jusqu'à ce jour**,** 304 permis ont été émis pour une valeur déclarée de 3 998 101 $, soit une diminution en comparativement à l'année 2015 de 1.62% pour le nombre de permis émis et une diminution de 8.49% de la valeur déclarée. Sur ce nombre de permis émis, il y a 10 constructions soient : 3 résidences principales, 5 chalets, une cabane à sucre et une serre commerciale. Les autres sont des permis de rénovations/réparations, agrandissement, bâtiment secondaire, déménagement, démolition, changement d'usage, installation septique, captage des eaux souterraines, piscines.

Élargissement des zones d'appel local: Le conseil poursuit toujours ses démarches auprès de Télus Québec et de Bell Canada en vue de l'obtention de l'élargissement des zones d'appel local vers Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières. Pour la téléphonie cellulaire, TELUS a enfin installé des antennes sur le clocher de l'église, ce qui a amélioré grandement l'efficacité des cellulaires.

Développement économique : Le conseil municipal a identifié 21 îlots déstructurés dans la municipalité où l'on pourrait permettre la construction de résidences dans la zone agricole et a déposé une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec dans le cadre de l'article 59 de la loi afin d'obtenir l'autorisation de permettre la construction de résidences sur ces îlots. Parce que les nouveaux règlements d'urbanisme de la municipalité sont maintenant adoptés donc il est possible de construire des résidences sur ces îlots.

D’autres terrains sont aussi disponibles dans la zone urbaine, soit dans les rues Saint-Amand, Pierre-Ayotte, Charles-Audy et Villeneuve pour la construction résidentielle. Quelques terrains commerciaux et industriels sont également en vente.

Cette année, d’autres développements sur le plan économique sont survenus dont l’ouverture de quelques commerces. La municipalité est toujours à la recherche de nouvelles entreprises pour implanter dans son parc industriel situé sur les terrains de l’ancienne usine de Groleau Inc.

Revitalisation : La municipalité a continué ses projets de revitalisation de la municipalité avec le travail de la directrice des projets spéciaux. Suite à l’entente qui a été établie avec la Fabrique de Sainte-Thècle afin de revitaliser le devant de l’église et permettre la construction de stationnements sur la rue principale, la municipalité a pu réaliser ces travaux à l’été 2016. De plus, nous avons préparé des emplacements sur la rue Masson afin de poursuivre le remplacement des lampadaires par un modèle plus attrayant et qui seront réalisés à l’été 2017.

La municipalité a toujours l’intention de faire l’aménagement d’une promenade sur la rue Magnan pour pouvoir développer un sentier de marche qui pourrait se rendre jusqu’à la rivière des Envies. La municipalité poursuit toujours ses actions afin d’embellir sa localité et la rendre plus accueillante**.**

Environnement : La municipalité a constaté de gros gains environnementaux depuis l’établissement du règlement de revégétalisation des rives. La qualité de l’eau s’est améliorée et il n’y a eu qu’un petit épisode de cyano-bactéries (algues bleus) cette année. La vérification des rives du Lac-Croche s’est poursuivie et la majorité était conforme. L’inspection des fosses riveraines a aussi continué cette année. Depuis 2010, ce sont 100 % des fosses qui ont été inspectées. Cela a eu pour conséquence d’entraîner l’émission de 17 permis pour des installations septiques cette année, dont 9 pour des propriétés riveraines. Finalement, un registre a été créé via l’émission des vignettes à bateau pour évaluer l’effet des vagues sur les rives et nous avons constaté que seulement 7% des embarcations enregistrées sont des motomarines et que 42 % sont des bateaux, donc susceptibles d’entraîner des vagues pouvant causer de l’érosion, 51% des embarcations sont des chaloupes de pêche et des pontons, peu susceptibles de causer des vagues importantes.

L’Association des riverains pour la protection du lac Croche a aménagé un exemple de bande riveraine modèle au parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle.
Sécurité incendie : La municipalité a continué ses efforts pour atteindre les exigences du schéma de couverture de risques incendies.

Loisir et Culture : Grace à une aide financière du gouvernement du Canada dans le cadre du programme PIC-150 au montant 56 530 $, du fonds FDT de la MRC de Mékinac au montant de 20 000 $ et de la Caisse Populaire Sainte-Thècle – Saint-Adelphe un montant de 20 000 $, Promotion Ste-Thècle et la municipalité ont réalisé la construction d’un skate-park pour les jeunes de la municipalité et aussi asphalté la patinoire.

Avec une aide au montant de 28 000$ du fonds FDT de la MRC de Mékinac, le club de ski fond le Geai Bleu a effectué la mise à niveau de ses sentiers.

Le fonds FDT de la MRC de Mékinac a aussi investi un montant de 10 000$ pour la construction d'une terrasse au parc Saint-Jean-Optimiste par Dek-Hockey Mékinac.

Programme de revitalisation : Le programme de revitalisation de la Municipalité de Sainte-Thècle, adopté en 2004, est toujours en vigueur. C'est un règlement permettant un remboursement de taxes à tous propriétaires d'une unité d'évaluation, située à l'intérieur du périmètre urbain, sur laquelle aucun bâtiment principal n'est construit, lorsque ce propriétaire y construit un nouveau bâtiment principal. La Municipalité de Sainte-Thècle accorde de même un remboursement de taxes à tous propriétaires d'un bâtiment déjà construit et situé à l'intérieur du périmètre urbain, lorsque ce propriétaire y effectue la construction d'un nouveau bâtiment, un agrandissement ou des travaux de rénovation majeurs. Dans tous les cas, le propriétaire ne peut avoir droit au remboursement de taxes que si les travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation entraînent une augmentation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité supérieure à 50 000 $. Ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans (d'un maximum de 5 000 $ pour les 5 années) et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. Cette année, ce sont 26 résidences dont les propriétaires ont pu bénéficier de ce remboursement de taxes.

Pour les constructions qui ne sont pas dans le périmètre urbain, la municipalité, en collaboration avec Promotion Ste-Thècle Inc a instauré un programme d'aide à la construction domiciliaire. Ce sont 32 autres propriétaires qui ont pu bénéficier de l'aide financière à la construction en 2016. Informez-vous au bureau municipal pour ce programme.

Développement domiciliaire : La politique adoptée par le conseil municipal en 1996 est toujours en vigueur. Cette politique implique la municipalité et le promoteur pour la construction de nouvelles rues ainsi l'asphaltage de nouvelles rues.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à ce qu'exige l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne les rémunérations et les allocations de dépenses que les membres du conseil reçoivent de la municipalité en 2016:

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
MAIRE	14 685.72 $	7 342.68 $	22 028.40 $
CONSEILLER	4 895.16 $	2 447.52 $	7 342.68 $

TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS 66 084.48 $.

LA MASSE SALARIALE DES AUTRES EMPLOYÉS MUNICPAUX EST DE 519 300 $.

En 2016, la municipalité a bénéficié des subventions salariales suivantes : Emploi Été Canada pour 1 emploi d'étudiant et Desjardins Jeunes au Travail pour 1 emploi d'étudiant.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Je dépose la liste des contrats conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec.

FRAIS DE FINANCEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Remboursement en 2016	intérêts	capital
Intérêts aqueduc St-Pierre Sud	98 $	500 $
Intérêt emprunt garage incendie	870 $	3 100 $
Intérêt camion et pépine	3 123 $	24 000 $
Intérêt camion-citerne incendie	2 048 $	9 000 $
Intérêt camion auto-pompe incendie	4 890 $	24 900 $
Intérêt emprunt monte-personne	1 355 $	6 200 $
Intérêt emprunt - CLE	2 632 $	13 400 $
Intérêt emprunt – aqueduc Saint-Pierre Nord	575 $	1 100 $
Intérêt rue Charles-Audy	2 220 $	3 800 $
Intérêt rue Pierre-Ayotte	900 $	
Intérêt aqueduc 4è avenue Lac-Croche Sud	210 $	
Intérêt Achat terrain	1 072 $	15 200 $
Intérêt Camion de vidange (Sainte-Thècle)	2 621 $	11 600 $
Intérêt Site de neiges usées	2 657 $	6 500 $
Intérêt Achat lumières de rues	438 $	
Intérêt emprunt – PIQM (municipalité)	3 346 $	
Intérêt emprunt – PADEM (municipalité)	2 144 $	20 230 $
Intérêt emprunt – PRECO (municipalité)	5 771 $	23 325 $
Intérêt emprunt – TECQ (municipalité 10-13)	3 990 $	7 532 $
Intérêt emprunt – TECQ (municipalité 14-18)	3 736 $	
Intérêt Gouv. Québec - PADEM	9 492 $	105 275 $
Intérêt Gouv. Québec – SHQ	2 676 $	11 800 $
Intérêt Gouv. Québec – PRECO	12 891 $	84 677 $
Intérêt Gouv. Québec – TECQ 2010-2013	4 035 $	7 668 $
Intérêt Gouv. Québec – TECQ 2014-2018	1 328 $	
Intérêt Gouv. Québec – PIQM	5 437 $	
	---	---
Total des intérêts et du capital	80 555 $	379 807 $

DETTE À LONG TERME AU 31 DECEMBRE 2016

Emprunt aqueduc St-Pierre Sud	4 500 $

Emprunt aqueduc St-Pierre Nord	25 900 $
Emprunt auto-pompe incendie	226 900 $
Emprunt camion 10 roues et pépine	102 800 $
Emprunt camion-citerne incendie	70 800 $
Emprunt garage incendie (caserne)	17 300 $
Emprunt monte-personne (hôtel de ville)	34 900 $
Emprunt municipalité - CLE (hôtel de ville)	42 700 $
Emprunt rue Charles-Audy	48 190 $
Emprunt rue Pierre-Ayotte	72 550 $
Emprunt aqueduc 4è Avenue Lac-Croche Sud	19 600 $
Achat de terrain	31 800 $
Emprunt camion de vidange	65 150 $
Emprunt PRECO rues Saint-Gabriel et Lavoie	101 700 $
Emprunt PRECO rue Villeneuve et Carré Proteau	73 892 $
Emprunt site neige usées	54 300 $
Emprunt Lumières de rues	35 350 $
Emprunt TECQ (Rues Vallée, Montagne, Saint-Jean, Lacordaire)	180 200 $
Emprunt TECQ (Rue Masson)	349 200 $
Emprunt PIQM (Rues Lacordaire et Saint-Jean)	269 835 $
Emprunt municipalité - assainissement des eaux usées (PADEM)	61 400 $
Total de la dette à long terme à payer par la municipalité:	1 888 967 $
Dette part du Lac-aux-Sables (camion de vidange)	65 150 **$**
Dette à long terme à payer par le gouvernement du Québec - assainissement des eaux usées (PADEM)	396 360 **$**
Société d'habitation du Québec (Les Suites du Manoir)	92 500 **$**
MAMROT (TECQ rues Vallée, Montagne, Saint-Jean et Lacordaire)	180 800 $
MAMROT (TECQ rue Masson)	139 000 $
MAMROT (PIQM rues Lacordaire et Saint-Jean)	438 465 $
MAMROT (PRECO rues Saint-Gabriel et Lavoie)	155 300 $
MAMROT (PRECO rue Villeneuve et Carré Proteau)	334 808 $
Total de la dette à long terme à payer par le gouvernement :	1 737 233 $

Total de la dette à long terme	3 691 350 **$**

RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2017-2018-2019

Pour 2017, un nouveau rôle triennal a été déposé à la fin octobre 2016 et il indique une valeur imposable de 227 595 300 $ pour l'année 2017 soit une augmentation du rôle de 15.29% comparativement à l'année 2016.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

Les projets du programme triennal d'immobilisations sont:

Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard	500 000 $
Rénovation de l'Hôtel de Ville	500 000 $
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	2 083 000 $
Réfection de la route 352	1 500 000 $

ORIENTATIONS POUR 2017

De plus, en 2017, la priorité sera l'amélioration des chemins, rues et des trottoirs.

Pour ce faire, nous avons déposé une demande dans le cadre du programme FEPTEU pour refaire le réseau d'égout sanitaire et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

Nous avons aussi déposé une demande dans le cadre du programme RIRL pour refaire la route 352.

Nous comptons aussi sur le programme FEPTEU pour prolonger le réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le Rang Saint-Georges, le Carré Cloutier et le secteur Hervey-Jonction de la Municipalité du Lac-aux-Sables.

La municipalité compte sur le programme PIC-150 pour faire la rénovation de l'Hôtel de Ville.

La municipalité continuera également à développer sa zone industrielle afin d'attirer de nouvelles entreprises et de créer des emplois.

La municipalité continuera d'améliorer ses installations sportives pour tous les âges afin de s'efforcer de combler les besoins de la population et aussi attirer de nouvelles familles.

Sur le plan économique, afin d'assurer l'avenir de la municipalité, nous continuerons de travailler pour l'amélioration physique des bâtiments de la rue Saint-Jacques et pour se doter d'une image distinctive pour notre localité. Le réaménagement du devant de l'église réalisé cette année met en valeur ce bâtiment patrimonial qui est la fierté de notre localité.

De plus, des projets seront également à l'étude pour que l'achat local soit priorisé par toute la population pour favoriser l'essor économique des commerces et entreprises de Sainte-Thècle.

Alain Vallée, maire

Le rapport du maire sera distribué aux citoyens par le bulletin municipal.

Rés. 2016-11-361 : Demande de dérogation mineure pour le 2051 chemin Saint-Michel Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Chantal St-Amand concernant l'annexion du bâtiment complémentaire au bâtiment principal de façon que l'implantation du garage sera de 2,5 mètres de la ligne arrière lorsque le règlement prescrit 7 mètres et la distance latérale sera de 1 mètre lorsque le règlement prescrit 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil de l'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 2051 chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle :

- L'implantation d'un garage annexé au bâtiment principal à 2,5 mètres de la ligne arrière du terrain et à 1 mètre de la ligne latérale du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-362 : Michel Demers offre de service pour le déneigement des bacs de 1100 litres à déchets et du réservoir d'eau au nord du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT l'offre de service de Michel Demers pour effectuer le déneigement des bacs à déchets et du réservoir d'incendie au nord du Lac du Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Michel Demers pour le déneigement des bacs de 1100 litres au coût de 980 $ et du réservoir pour le service d'incendie au coût de 350 $ pour la période du 1er novembre 2016 au 1er avril 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-363 : Gilles Lacourse/Déneigement des conteneurs de déchet et récupération du chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT que Gilles Lacourse nous offre de faire l'entretien d'hiver des conteneurs de déchet et de récupération à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il

est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 190.00 $ à Monsieur Gilles Lacourse pour le déneigement des conteneurs de déchet et de récupération pour la saison hivernale 2016-2017 situés à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du chemin du Lac-Moreau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-364: Réseau Biblio : nomination des représentants officiels 2017

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme comme représentants officiels 2017 de la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle pour le Réseau Biblio CQLM soit :

- Claudette Trudel-Bédard représentante (répondant) – élu municipal
- Diane Proulx comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-365 : Demande d'aide financière – Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour l'organisation de leur brunch annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 350.00 $ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle qui servira à l'amélioration de la qualité de vie des usagers du Centre multiservices Foyer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière – Fondation Claude-Mongrain

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Rés. 2016-11-366 : Croix-Rouge canadienne renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Croix-Rouge est terminée et il nous demande de la renouvelée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2017, 2018

et 2019.

- Autorise le maire et le directeur générale/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-367 : Demande d'installation de lumières de rues sur le Rang Saint-Georges et le chemin des Perdrix

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de lumières de rues sur le Rang Saint-Georges et le chemin des Perdrix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de poser 3 lumières de rues sur le Rang Saint-Georges et 1 près de la virée du chemin des Perdrix.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-368 : Demande de gratuité de la Salle Aubin des services de garde en milieu familiale de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande la gratuité de la salle Aubin des services de garde en milieu familiale de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la Salle Aubin aux services de garde de Sainte-Thècle pour l'organisation d'une fête de Noël des enfants fréquentant les garderies.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Paiement des dépenses pour le cour d'eau Francoeur

Le conseil fera un règlement de taxation pour le paiement des dépenses du cour d'eau Francoeur

Rés. 2016-11-369 : Pont du chemin du Lac-du-Missionnaire/Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que Patrice Bédard, ingénieur, à préparer la demande d'aide financière pour la réfection du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT que Patrice Bédard s'occupera de ce dossier pour la municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- mandate Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac pour représenter la Municipalité de Sainte-Thècle dans le dossier de la réflexion du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire.
- est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle tous les documents se rapportant à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-370 : Demande d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Thècle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Thècle prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jacques Tessier et appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers de Sainte-Thècle dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-371 : Démission du chef aux opérations et premier répondant au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la lettre de démission comme chef aux opérations et premier répondant au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Thècle déposée par André Beaudoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la démission de M. André Beaudoin comme chef aux opérations et premier répondant au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-372 : Demande d'annulation de la facture de déplacement inutile pour vidange d'une fosse septique au 290, chemin Jean-Paul-Trudel

CONSIDÉRANT que la lettre pour la vidange de la fosse septique du 290 rue Jean-Paul-Trudel a été envoyée à la mauvaise adresse;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas été prévenu et il n'a pas dégagé sa fosse septique;

CONSIDÉRANT que la Régie lui charge un déplacement inutile de 50.00 $ pour ne pas avoir dégagé sa fosse septique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'annuler la facture de 50.00 $ pour un déplacement inutile de vidange de fosse septique au 290 chemin Jean-Paul-Trudel à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-11-373 : Demande d'aménagement d'un nouveau cours d'eau – Rang St-Georges:

Considérant la demande formelle d'intervention dans un cours d'eau déposée à la municipalité de Ste-Thècle par M. Éric Lavoie pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé sur les lots 4 758 208, 4 758 082, 4 758 200 et 4 758 045;

Considérant l'analyse sommaire de la demande d'intervention effectuée suite à une visite des lieux par la personne désignée au niveau local, M. Éric Piché;

Considérant qu'un problème d'écoulement de l'eau et de sédimentation dudit cours d'eau a été constaté.

Considérant que les travaux demandés sont des travaux d'aménagement pour un cours d'eau n'ayant jamais fait l'objet d'un acte règlementaire, les travaux consistant à l'enlèvement par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau pour rétablir l'écoulement normal des eaux;

Considérant que les travaux demandés nécessiteront l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que la municipalité est prête à prendre en charge les frais lié à ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu que :

- Ce conseil appuie la demande d'aménagement du cours d'eau ci-dessus nommé; et s'engage à payer à la MRC de Mékinac tous les frais encourus en ce sens;

- Ce conseil demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Ste-Thècle la gestion des travaux d'aménagement du dit cours d'eau en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac;

- Ce conseil autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Ste-Thècle.

- Mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour confectionner le plan afin de faire effectuer ces travaux de drainage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller Jacques Tessier se retire de la salle; car il a des intérêts dans cette demande qui provient de sa fille.

Rés. 2016-11-374 : Demande de remboursement de frais de glace pour Hockey mineur

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais de glace des parents de Jacob

Gavillet pour jouer à l'aréna de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la municipalité paye la somme de 250.00 $ pour chaque hockeyeur qui joue à l'aréna de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer, à un joueur de hockey de Sainte-Thècle, le même montant que ceux qui jouent au hockey à l'aréna de Saint-Tite soit un montant de 250.00$ pour un joueur de hockey mineur inscrit à la ville de Shawinigan..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller Jacques Tessier revient dans la salle et prend son siège.

Rés. 2016-11-375 : Club de Motos-neige de la Mauricie Inc./Demande d'appui au projet «Caractérisation faunique des traverses de cours d'eau du sentier de motoneige TQ23 en Mauricie

CONSIDÉRANT LE Club de Motos-neige de la Mauricie Inc. désire déposer un projet de caractérisation faunique des traverses de cours d'eau du sentier de motoneige TQ23 visant l'aménagement et l'entretien de sentiers plus respectueux de la faune et des habitats fauniques;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à mettre en œuvre une démarche de caractérisation de l'état des traverses de cours d'eau, des problématiques d'érosion et des habitats fauniques à proximité de ce sentier;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de cibler et prioriser les interventions à réaliser dans les prochaines années sur ce sentier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande du Club de Motos-neige de la Mauricie pour son projet de «Caractérisation faunique des traverses de cours d'eau du sentier de motoneige TQ23 en Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jean Laflamme demande quel sera le prix de l'ingénieur pour la confection du plan concernant la demande d'aménagement d'un nouveau cours d'eau – Rang St-Georges.

Affaires nouvelles :

A) Pavage d'une partie du chemin Saint-Thomas

B) Demande de soumissions pour le remplacement de fenêtres à l'Hôtel de Ville

Rés. 2016-11-376 : Pavage sur une partie du chemin Saint-Thomas

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra un aide financière de 20 000 $ du Ministère des Transports pour réaliser des travaux sur le chemin Saint-Thomas, la 8è avenue du Lac-Croche Nord et la place Optimiste;

CONSIDÉRANT l'offre de Lebel Asphalte au montant de 18 832.91 $ pour la pose de 117 tonnes d'asphalte sur le chemin Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que l'offre ne dépasse pas 25 000 $, la municipalité peut accorder ce contrat de gré à gré :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte au montant de 18 832.91 $ pour la pose de 117 tonnes d'asphalte sur le chemin Saint-Thomas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-377 : Demande de soumissions pour le remplacement de fenêtres à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le conseil demande de retourner en soumission sur invitation à deux entrepreneurs cités en caucus pour le remplacement de fenêtres de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions à deux entrepreneurs pour le remplacement d'une partie des fenêtres de l'Hôtel de Villes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-378 : Levée de la séance

À 20h46, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 décembre 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-12-379: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-12-380 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017.

8. A) Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-

Thècle pour l'année 2017.
B) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2017
C) Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
D) CTA Mékinac: Adhésion 2017.

9. Approbation des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.

10. Avis de motion : Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.

11. a) Centre de loisir Éric Bédard et parc Saint-Jean-Optimiste / patinoire : Date du retour du préposé
b) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant) et Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (vendredi soir, samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)

12. Fourniture et livraison d'huile à chauffage

13. Fourniture et location de conteur au garage municipal

14. A) Soumissions pour le remplacement de fenêtres à l'Hôtel de Ville
B) Soumissions pour la fourniture et pose de tôle à la caserne

15. Achat d'un kiosque pour le parc Saint-Jean-Optimiste

16. Engagement de Me Myriam Trudel, avocate, pour seconder la municipalité de Sainte-Thècle lors de la négociation de la nouvelle convention collective.

17. Demande d'aide financière :
A) Du Noël des enfants de Sainte-Thècle
B) De la Maison des familles
C) De Plaisirs d'hiver
D) De Pascal Lavallée pour les joueurs de balle
E) De Rallye Mékinac
F) Relais pour la vie d'Hérouxville équipe Geais bleus de Sainte-Thècle
G) Tournoi Provincial de Hockey A.P.B.M. de Saint-Tite.
H) Patrick Leblanc pour un nouveau commerce
I) Demande de remboursement de frais de glace pour un hockeyeur qui joue à l'aréna de Shawinigan

18. Refinancement du prêt pour l'agrandissement de la Caserne et pour la rue Charles-Audy.

19. Désignation d'une personne pour valider les données pour assainissement des eaux.

20. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.

21. A) Soumission pour les jardinières.
B) Soumission pour le comptoir de la bibliothèque.
C) Soumission pour des caméras de sécurité.
D) Soumission pour matériel audio-visuel pavillon Desjardins

22. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles:

A) Signalisation pour traverse d'écoliers demande au Ministère des Transports
B) **Date d'adoption des prévisions budgétaires 2017**

24. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-12-381: Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2016

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en novembre 2016

Caisse Populaire de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe

La Caisse désire nous informer du vote majoritaire en faveur du projet de regroupement des Caisses qui permettra, dès le 1er janvier 2017, la création de la nouvelle Caisse Desjardins de Mékinac – Des Chenaux et nous informe de faire réimprimer en petites quantités les chèques nécessaires, car les numéros de folios changeront sous peu.

Canadien National

Le CN nous informe de l'importance des opérations de déneigement aux passages à niveau afin d'assurer une circulation sécuritaire des utilisateurs et nous informe des bonnes pratiques à adopter.

Commission de la Construction du Québec

La CCQ nous transmet un aide-mémoire nous indiquant quels types de travaux de construction peuvent désormais être effectués par nos salariés permanents.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

La CNESST nous informe de la réception de notre programme de santé spécifique.

Conseil québécois sur le tabac et la santé

Réception de l'affiche publicitaire pour la « Semaine pour un Québec sans tabac » qui aura lieu du 15 au 21 janvier 2017.

CPTAQ

Réception de la décision dans le dossier de Georges Paquin Excavation et Terrassement et fils par laquelle la CPTAQ autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, d'un emplacement d'une superficie approximative de 9,2 hectares, correspondant à une partie du lot 4 757 116, et ce, sous conditions.

Femmes de Mékinac

Femmes de Mékinac nous transmet son bulletin de liaison Autour d'Elles du mois de novembre.

Gymnatech

Les Gymnatech désirent nous faire part de leur reconnaissance suite à l'aide apportée par nos employés lors du dégât d'eau survenu au gymnase de l'école Masson et qui a touché leurs équipements.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le MAMOT nous informe qu'il recommande à la SOFIL le versement d'un montant de 99 800$ provenant de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018.

Le MAMOT nous informe que notre demande présentée dans le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour la rue Notre-Dame et Saint-Jacques ne peut être retenue, étant donné l'épuisement de l'enveloppe du programme.

Le MAMOT nous informe que la proportion médiane sera de 100% et le facteur comparatif à 1,00 pour notre rôle d'évaluation foncière 2017.

Ministère de la Culture et des Communications

Le ministre souhaite consolider la collaboration avec les villes et les municipalités dans la protection et la mise en valeur des biens et autres éléments patrimoniaux qui possèdent un intérêt pour les collectivités locales et régionales et nous informe que la Loi sur le patrimoine culturel peut nous venir en aide dans de telles situations.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Réception du versement final du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local d'un montant de 22 117$.

Le Ministère nous informe des nouvelles restrictions quant aux limites de charges pour le pont sur le chemin Saint-Joseph. Dorénavant, les limites de charges maximales sont de 24, 36 et 48 tonnes pour tous les types de véhicules.

Noël des enfants

Le comité du Noël des enfants invite les membres du conseil à être présents à l'activité qui aura lieu le dimanche 11 décembre à la Salle Aubin de Sainte-Thècle.

S. Lavoie CPA Inc.

Le cabinet nous offre ses services d'audit et joint une liste des services qu'il offre.

Sécurité Publique Québec

La direction de la prévention et de l'organisation policière nous informe que le montant estimé pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 est de 169 541$.

Société d'habitation du Québec

La SHQ a procédé à l'approbation des états financiers audités de l'OMH de Sainte-Thècle pour l'exercice financier 2014 et nous informe que la part de 10% dans le déficit à être absorbée par la municipalité est de 5 440$.

RÉSOLUTION : 2016-12-382: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-12-383: Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2016 au montant de 273 452.87 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

M. Yves Cossette dépose un document concernant le passage du sentier de ski de fond sur son terrain.
Jocelyne Gervais pose une question concernant la SAMBBA.

Rés. 2016-12-384 : Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et une fois le mardi**

-	16 janvier **(3ème lundi)**	-	6 février
-	6 mars	-	3 avril
-	1 mai	-	5 juin
-	3 juillet	-	7 août
-	5 septembre **(Mardi)**	-	2 octobre
-	13 novembre **(2ième lundi)**	-	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Approbation des prévisions budgétaires 2017/OMH de Sainte-Thècle

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2016-12-385 : Adoption de la quote-part 2017 de la MRC de Mékinac

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2017 dévolu à notre municipalité comme suit :

- Administration :	29 450 $
- Hygiène du milieu (récupération) :	69 387 $
- A.D.A. :	1 821 $
- Ingénierie :	24 725 $
- Développement économique :	15 033 $
- Évaluation :	67 495 $

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2016 : 207 911 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-386 : Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité à une entente de service avec la MRC de Mékinac pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous demande d'entériner le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget pour l'année 2017 au montant de 36 928 $ concernant l'entente pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement par la MRC de Mékinac à notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-387 : Mandat à la Corporation de Transport Adaptée Mékinac et Adhésion pour l'année 2017

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2017.
- Adopte les prévisions budgétaires 2017 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 157 244$.
- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2017 : 6 920.72 $ lequel sera acquitté en deux versements égaux, le premier en janvier 2017 et le second en juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-388 : Adoption des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT que deux aides financières soient de 15 000 $ et 20 000 $ ont été accordées à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Laurent Lessard, pour l'amélioration de la Place Optimiste, le chemin Saint-Thomas, et de la 8ième avenue du Lac-Croche Nord, référence les lettres du 24 octobre et du 10 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration du chemin Saint-Thomas et la 8ième avenue du Lac-Croche Nord s'élèvent à 37 830.16 $ et que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Thomas et la 8ième avenue du Lac-Croche Nord pour les montants subventionnés de 15 000 $ et 20 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses du chemin Saint-Thomas et la 8ième avenue du Lac-Croche Nord dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les

conditions de leur perception.

Rés. 2016-12-389 : Nomination du préposé à la patinoire

CONSIDÉRANT l'annexe «B» de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT l'annexe «B» de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé à la patinoire est effectué par l'un des préposés aux travaux publics saisonnier, et ce, en alternance à chaque année.

CONSIDÉRANT que Michel Genois a été choisi par le syndicat pour effectuer le travail de préposé à la patinoire pour la saison hivernale 2016-2017 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'engager Monsieur Michel Genois comme préposé à la patinoire pour la saison 2016-2017 parmi les employés des travaux publics. Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (36 heures par semaine).

- Mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Michel Genois comme préposé à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-390 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé ainsi que de sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT cette lettre d'entente autorise la municipalité a embauché des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Guillaume Ricard pour effectuer les tâches suivantes :

- de surveillant et d'entretien de la glace de la patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard, hors de l'unité syndicale et le conseil municipal fixe son salaire horaire à 11.05 $ de l'heure selon l'horaire établi plus bas. .

- L'horaire d'ouverture à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard (la veille et le lendemain de noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-391 : Fourniture et livraison d'huile à chauffage

CONSIDÉRANT que le montant de la fourniture d'huile à chauffage ne dépasse pas 25 000 $ pour l'année, une seule offre a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Groupe Harnois Inc. au montant de 0.6970 $ plus les taxes applicable du litre d'huile à chauffage pour la fourniture environ 20 000 litres d'huile à être livré dans les édifices de la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-392 : Fourniture et location de conteneur au garage municipal

CONSIDÉRANT que le montant de la fourniture et la location de conteneur au garage municipal ne dépasse pas 25 000 $ pour l'année, une seule offre a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205.00 $ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur incluant la fourniture, la location de ce conteneur à déchets au garage municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-393 : Soumission pour le remplacement de fenêtres à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à deux entrepreneurs soient : Les Constructions François Groleau Inc. et Construction Éric Lefebvre Inc. pour le remplacement d'une partie des fenêtres de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée soit celle de Construction Éric Lefebvre au montant de 61 977.27 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu aussi une soumission de Nordik Démolition Inc. pour enlever l'amiante au montant de 6 135 $ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la seule offre reçue soit celle de Construction Éric Lefebvre au montant de 61 977.27 $ $ pour le remplacement des fenêtres de la phase 1 de l'Hôtel de Ville et tel que spécifié au plan et devis de l'architecte de Michel Pellerin.
- Accepte l'offre de gré à gré de Nordik Démolition Inc. au montant de 6 135.00 $ plus les taxes pour enlèvement de l'amiante de la phase 1 de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-394 : Soumission pour la fourniture et la pose de tôle à la caserne

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à deux entrepreneurs soient : Les Constructions François Groleau Inc. et Construction Éric Lefebvre Inc. pour la fourniture et la pose de tôles à la caserne;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçus de

Construction Éric Lefebvre au montant de 6 411.01 $ taxes incluses
Les Constructions François Groleau au montant de 6556.00 $ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre la plus basse soit celle de Construction Éric Lefebvre au montant de 6 411.01 $ taxes incluses pour la fourniture et la pose de tôle à la caserne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-395 : Achat de kiosque pour le parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT l'offre de Michel Pronovost pour l'achat d'un kiosque pour l'installer au parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre de Michel Pronovost au montant de 3 500. plus les taxes applicables pour la

fourniture, la livraison et l'installation d'un kiosque au parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-396 : Engagement de Myriam Trudel, avocate, pour seconder la municipalité de Sainte-Thècle lors de la négociation de la nouvelle convention collective

CONSIDÉRANT que Myriam Trudel, avocate de la FQM nous offre ses services pour nous aider dans les négociations de la nouvelle convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- engage Myriam Trudel, avocate de la Fédération des Municipalités du Québec, pour seconder la municipalité de Sainte-Thècle lors de la négociation de la nouvelle convention collective. Le tarif est de 125.00 $ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-397: Demande de commandite – Noël des enfants de Sainte-Thècle

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle permet au Noël de enfants de Sainte-Thècle de

- De faire leurs photocopies pour la publicité, dessins à colorier et autres gratuitement au bureau municipal.
- La gratuité de la salle Aubin, le 11 décembre 2016, pour l'organisation du Noël des enfants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-398 : Demande d'aide financière – Maison des familles de Mékinac/Boîtes à cadeaux

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison de familles de Mékinac pour les boîtes à cadeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 $ à la Maison des familles de Mékinac pour le projet des boîtes à cadeaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-399: Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT que Caroline Poisson, conseillère, demande un budget pour l'organisation de plaisirs d'hiver afin d'organiser des activités sportives durant une journée en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle d'accorder un budget de 600 $ pour l'activité plaisirs d'hiver qui aura lieu en 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-400 : Demande d'aide financière – de Pascal Lavallée pour les joueurs de balle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Pascal Lavallée afin d'acheter des équipements aux joueurs de balle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un montant de la ligue de baseball de Sainte-Thècle et il nous demande d'investir ce montant pour aider les jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accorde une aide financière de 2 000.00 $ pour l'achat d'habit pour les joueurs mineurs de balle de Sainte-Thècle.
- Le montant de 2 000.00 $ sera pris à même de fonds réservé pour le sport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-401: Rallye Mékinac

CONSIDÉRANT les demandes de Rallye Mékinac pour l'édition 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'accès au garage municipale le vendredi 13 janvier 2017 de 16h00 à 21h00 pour faire l'inspection technique des véhicules de rallye.
- Met à la disposition de l'événement à partir du vendredi 13 janvier 2017, un camion de la municipalité pour la fin de semaine;
- Met à la disposition de l'événement à partir du 12 janvier 2017, 15 balises coniques TRV-7
- Planifie une contribution de 500.00 $ pour le programme de visibilité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-402: Demande d'aide financière du Relais pour la vie de Hérouxville

CONSIDÉRANT que le groupe de 12 personnes représentant la municipalité de Sainte-Thècle à l'activité du Relais pour la vie de Hérouxville doit payer une inscription (15$) par participant et

amassé un montant de150 $ chacun;

CONSIDÉRANT que le groupe nous demande une aide financière de 300 $ afin de compléter le montant de 1 500 $ exigé pour participer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200.00 $ à l'équipe (les Geais bleus de Sainte-Thècle) représentant notre municipalité au relais pour la vie de Hérouxville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-403: Tournoi Provincial de Hockey A.P.B.M. de Saint-Tite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Tournoi Provincial de Hockey A.P.B.M. de Saint-Tite pour l'organisation de cette activité;

CONSIDÉRANT que plusieurs hockeyeurs qui participent à ce tournoi sont de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une contribution financière de 100.00 $ au Tournoi Provincial de Hockey A.P.B.M. de Saint-Tite pour l'organisation du tournoi 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-404 : Demande de remboursement de frais de glace pour Hockey mineur

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais de glace des parents de Robin Moreau pour jouer à l'aréna de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la municipalité paye la somme de 250.00 $ pour chaque hockeyeur qui joue à l'aréna de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer, à un joueur de hockey de Sainte-Thècle, le même montant que ceux qui jouent au hockey à l'aréna de Saint-Tite soit un montant de 250.00$ pour un joueur de hockey mineur inscrit à la ville de Shawinigan..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-405 : Refinancement du règlement 168-2000 et refinancement du règlement 233-2006

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE POISSON, APPUYÉ PAR JACQUES TESSIER RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe pour son emprunt du 20 décembre 2016 au montant de 65 490 $ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 168-2000 et 233-2006, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Règlement 168-200 remboursement de capital : Montant à rembourser $ 17 300			Règlement 233-2006 : remboursement de capital: Montant à rembourser $ 48 190		
Année	Remboursement	Intérêt	Année	Remboursement	Intérêt
2017 :	3 300 $	3.51%	2017 :	4 200 $	3.51%
2018 :	3 400 $	3.51%	2018 :	4 300 $	3.51%
2019 :	3 500 $	3.51%	2019 :	4 500 $	3.51%
2020 :	3 600 $	3.51%	2020 :	4 600 $	3.51%
2021 :	3 500 $	3.51%	2021 :	4 700 $	3.51%
			2021 : Refinancement 25 890 $		

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE le maire et le directeur général/secrétaire trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les billets;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-11-406 : Désignation d'une personne pour valider les données de l'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'année 2017, le ministère exige que la personne qui validera les données de l'assainissement des eaux usées soit formée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a personne dans des employés municipaux qui est la formation pour valider les données de l'assainissement des eaux usées du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande aux municipalités voisines de conclure une entente pour afin de nous fournir une personne pour valider les données de l'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-407 : Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 5 décembre 2016 représentant une somme de 115 097.71 $;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 29 avril, le 29

septembre et 2 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 $ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-408 : Soumission pour les jardinières

CONSIDÉRANT l'offre de Centre-Jardin Multi-Fleurs pour la fourniture de jardinières pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT que Centre-Jardin Multi-Fleurs doit préparer les jardinières avant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Centre-Jardin Multi-Fleures de nous fournir un prix pour la fournir 42 jardinières régulières, 2 au Pavillon Desjardins, 1 à l'Hôtel de Ville et 4 balconnières au pont du chemin Saint-Michel Nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumission pour le comptoir de la bibliothèque et un présentoir

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2016-12-409 : Soumission pour des caméras de sécurité

CONSIDÉRANT l'offre de MicroGest Informatique pour le remplacement d'un ordinateur ou un nouveau système pour les caméras de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de MicroGest Informatique au montant de 1 224.45 $ pour l'achat d'un système de 4 caméras de sécurité pour installer à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-410: Soumission pour matériel audio-visuel pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT le comité culturel demande du matériel audio-visuel pour installer au pavillon Desjardins pour utiliser lors d'activité;

CONSIDÉRANT que des prix pour le matériel audio-visuel ont été demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter les équipements audio-visuel suivants :

- Un projeteur Epson 3LCDsans fil EX9200 Pro, WUXGA, une monture de projeteurs et un écran motorisé Luna de 106 pouces de Bureau en Gros au montant de 1 289.11 $ plus les taxes applicables.
- Un récepteur et amplificateur Denon du Centre HI-FI au montant de 379.19 $ plus les taxes applicables.

Pour le paiement de ces équipements, le conseil approprie un montant de 871.04 $ du fonds réservé du comité culturel et le solde sera payé par le fonds général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Yves Cossette discute avec le conseil concernant les travaux qui ont été réalisés par le Club de Ski de Fond le Geai Bleu.

David Plamondon demande des explications sur les soumissions d'huile à chauffage et sur le fait qu'il y a des sapins illuminés seulement sur la rue Saint-Jacques.

Affaires nouvelles :

A) Demande d'installation de passage piétonnier avec lumières sur la rue Saint-Jacques au Ministère des Transports.
B) Date du dépôt des prévisions budgétaires de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2016-12-411 : Demande d'installation de passage piétonnier avec lumières sur la rue Saint-Jacques au Ministère des Transports.

CONSIDÉRANT que beaucoup d'étudiants traversent la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Masson pour aller à l'école primaire de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'il y a aussi beaucoup de piétons et en majorité des personnes âgées traversent à cet endroit;

CONSIDÉRANT que la circulation est dense à cet intersection;

CONSIDÉRANT que pour la sécurité des étudiants et des piétons, il serait important d'installer une signalisation adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer

une signalisation lumineuse pour traverse de piétons sur la route 153 (rue Saint-Jacques) à l'intersection de la rue Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-412 : Levée de la séance

À 20h37, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que d'ajourner la séance au lundi 19 décembre 2016 à 20h15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 décembre 2016, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:
Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Julie Veillette

Rés. 2016-12-413 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2017 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-414: Prévisions budgétaires 2017

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2017

RECETTES

TAXES	**BUDGET 2016**	**BUDGET 2017**
Taxe foncière générale	1 220 803 $	1 241 527 $
Taxe spéciale - Sécurité publique	159 496 $	169 541 $
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	272 311 $	318 633 $
TOTAL	**1 652 610 $**	**1 729 701 $**
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX		
Service d'eau	73 500 $	84 000 $
Service d'égout	78 911 $	79 000 $
Service d'enlèvement des ordures	216 474 $	217 000 $
Service de la récupération	66 355 $	66 500 $
Déneigement chemin Joseph St-Amant	8 550 $	12 825 $
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 404 $	5 404 $
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	610 $	603 $
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 507 $	1 490 $
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte		4 614 $
Taxe spéciale – Aqueduc 4e avenue Sud		990 $
Vidange des boues de fosses septiques	45 000 $	50 000 $
TOTAL	**496 311 $**	**522 426 $**
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
Foyer de Sainte-Thècle	29 000 $	30 000 $
École primaire Masson	18 500 $	24 000 $
Compensation pour les terres publiques	37 093 $	37 093 $
Bureau de poste	1 105 $	1 060 $
Péréquation	24 500 $	48 300 $
TOTAL	**110 198 $**	**140 453 $**
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Réseau routier		38 400 $
Cour municipale	18 000 $	$
Collecte des ordures au Lac-Aux-Sables	53 000 $	54 000 $
Matières résiduelles (récupération)	36 000 $	36 000 $
Permis de construction/brûlage	7 100 $	7 100 $

Droits de mutations immobilières	35 000 $	40 250 $
Exploitant carrière et sablière	10 000 $	16 725 $
Constat d'infraction	4 000 $	5 000 $
Revenus d'intérêt	21 200 $	20 200 $
Photocopies et autres	16 350 $	18 100 $
Licence pour chien	3 000 $	3 700 $
Revenus de location	117 196 $	119 700 $
PAL/Parc St-Jean location kayaks	12 500 $	13 600 $
Cession d'actifs	40 000 $	$
Raccord d'eau et d'égout et déchet	3 700 $	3 200 $
TOTAL	**377 046 $**	**375 975 $**
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT		
Sécurité civile	3 800 $	3 800 $
Compensation du Gouvernement (voirie)	92 399 $	92 399 $
Participation MTQ pour CTA Mékinac	108 800 $	108 800 $
Remboursement pour passages à niveau	10 500 $	10 500 $
Remboursement balayage de rues	1 168 $	1 168 $
Subvention TECQ	17 422 $	25 732 $
Subvention PADEM	115 200 $	115 500 $
Subvention PIQM		28 986 $
Redevances matières résiduelles	21 000 $	20 000 $
Subvention PRECO	94 975 $	94 975 $
Subvention SHQ/suites du Manoir	13 000 $	12 500 $
TOTAL	**478 264 $**	**514 360 $**
AFFECTATION DE SURPLUS		**$**
Grand TOTAL DES RECETTES	**3 114 429 $**	**3 282 915 $**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**BUDGET 2016**	**BUDGET 2017**
Législation	102 925 $	99 743 $
Application de la loi	15 000 $	15 000 $
Gestion financière et administrative	250 668 $	252 535 $
Greffe (élection)	0 $	12 500 $
M.R.C. Mékinac (évaluation)	67 496 $	69 744 $
Autres (assurance, publicité, don)	67 460 $	68 100 $
TOTAL	**503 549 $**	**517 622 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police (Sûreté du Québec) (Agence sécurité)	160 031 $	169 541 $
Brigadier scolaire et agence de sécurité	15 130 $	19 750 $
Protection incendie/bornes fontaines	128 050 $	126 750 $
Caserne des pompiers	20 540 $	17 100 $
Protection Civil et Premiers répondants	12 730 $	12 910 $

Application du règlement de chien	1 380 $	1 100 $
TOTAL	**337 861 $**	**347 151 $**
TRANSPORT ROUTIER		
Mise en valeur		38 400 $
Voirie municipale	266 000 $	259 811 $
Camions municipaux	24 160 $	25 000 $
10 roues/pépine/tracteur	36 800 $	33 200 $
Garage municipal	13 280 $	13 850 $
Entrepôt Lacordaire/Groleau	19 835 $	25 405 $
Enlèvement de la neige	249 250 $	255 000 $
Éclairage des rues	12 400 $	13 200 $
Circulation et stationnement	10 000 $	15 000 $
Transport adapté	115 721 $	115 838 $
TOTAL	**747 446 $**	**794 704 $**
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	77 805 $	84 000 $
Réseau d'égout et assainissement eaux	60 460 $	62 000 $
Enlèvement et destruction des ordures	240 860 $	252 750 $
Récupération	77 437 $	79 950 $
Vidange des fosses septiques	45 000 $	50 000 $
TOTAL	**501 562 $**	**528 700 $**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Coop d'Habitation	8 270 $	10 550 $
Office Municipal d'Habitation	10 000 $	10 000 $
Coop Santé Sainte-Thècle	8 350 $	9 200 $
TOTAL	**26 620 $**	**29 750 $**
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Permis de construction et urbanisme	41 781 $	43 345 $
Promotion et développement	44 300 $	52 900 $
Promotion/développement industriels (CLD)	15 033 $	16 228 $
Promotion/développement (autres)	10 000 $	10 000 $
Programme de revitalisation	44 000 $	46 000 $
TOTAL	**155 114 $**	**168 473 $**
LOISIRS ET CULTURE		
2 Patinoires extérieure	25 880 $	25 500 $
Parc Saint-Jean-Optimiste	78 275 $	76 500 $
Promenade Laurent Naud et fontaine	10 840 $	10 850 $
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	7 500 $	3 900 $
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	2 130 $	2 100 $
Centre de loisirs Éric Bédard	19 115 $	19 775 $
Maison des jeunes	12 315 $	12 300 $
Décoration de la municipalité	9 570 $	10 000 $
Club de ski de fond	5 090 $	5 000 $
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	15 200 $	16 400 $
Centre communautaire (Hôtel de ville)	135 800 $	132 100 $
Bibliothèque municipale	22 950 $	23 550 $
Culture	4 000 $	4 000 $

TOTAL	**348 665 $**	**341 975 $**
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	**71 410 $**	**83 997 $**
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	**392 202 $**	**462 400 $**
Immobilisation	**30 000 $**	**8 143 $**
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**3 114 429 $**	**3 282 915 $**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2017

	TAXES 2016	**TAXES 2017**
Taxe foncière générale	$ 0.628/100	$0.5455/100$
Taxe spéciale - Sécurité publique	$ 0.082/100	$0.0745/100$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	$ 0.140/100	$0.1400/100$
	---	---
Total des taxes	**$ 0.8500/100**	**$0.7600/100$**

Pourcentage de diminution pour les taxes 10,59 %

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	$ 75.00 log.	$ 85 00 log.
Tarif service d'égout Logement-commerce)	$100.00 log.	$100.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	$130.00	130.00$
Chalet	$100.00	100.00$
Camp forestier	$ 50.00	50.00$
Commerce catégorie no.1	$100.00	100.00$
Commerce catégorie no.2	$150.00	150.00$
Commerce catégorie no.3	$250.00	250.00$
Commerce catégorie no.4	$500.00	1000.00$
Récupération (logement et commerce)	$ 50.00	50.00$

	---	---
TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON	**$355.00**	**365.00$**

Pourcentage d’augmentation pour les services 2,817%

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-415 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2017-2018-2019

DESCRIPTION	**COÛT**
Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard Montant disponible dans la TECQ 244 974 $)	500 000 $
Rénovation de l'Hôtel de Ville	500 000 $
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	2 083 000 $
Réfection de la route 352	1 500 000 $
TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	**4 583 000 $**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-416 : Diffusion des prévisions budgétaires 2017 et le programme des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2017 et le programme des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019 par le Publi-sac dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Marcel Bacon demande le genre de commerces sont de la catégorie 4.

Rés. 2016-12-417 : Levée de la séance

À 20 heures et 15 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 décembre 2016, à 20 heures 15 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-12-418: Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 15 et de traiter des sujets suivants :

1- Approbation des prévisions budgétaires 2017 d'OMH de Sainte-Thèc
2- Soumission pour aménagement de la bibliothèque
3- A) Demande de projet à emploi été Canada
   B) Animateur de la Maison des Jeunes de jour avec projet emploi été Canada
4- Soumission pour l'achat de jardinières pour 2017
5.- Lettre d'entente pour les employés durant la saison hivernale.
6.- Mandat pour l'installation d'une fontaine à l'église.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-12-419: Approbation des prévisions budgétaires 2017/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- approuve les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'an 2017 comme suit

	2016	2017
Revenus	71 406	80 940
Dépenses		
Administration	13 441	15 322
Concierge et entretien	20 330	20 947
Énergie, taxes, assurances,	25 158	25 261
Améliorations/modernisation		9 520
Financement	51 985	20 481
Services à la clientèle	5 777	6 579
Total des dépenses	116 661	98 110
Déficit (surplus)	45 255	17 170
Contributions		
Société Habitation Québec	40 730	15 453
Municipalité	4 525	1 717

- s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés(RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-420 : Soumission pour le comptoir de la bibliothèque et un présentoir

CONSIDÉRANT l'offre reçu de Jean-Louis Trudel, ébéniste pour des réparations dans la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Jean-Louis Trudel, ébéniste, au montant de 2 650.18 $ taxes incluses pour la modification du comptoir et la fabrication d'un présentoir pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-421: Service Canada/demande au programme Emploi d'été Canada

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement :

1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emplois Été Canada (EÉC). Durée : 8 et 11 semaines et 35

h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.

2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-422: Animateur pour la Maison des Jeunes/Projet Service Canada

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes a obtenu de Service Canada un montant pour embaucher un étudiant durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada offre à la Maison des Jeunes de bénéficier d'un étudiant durant une période de 8 semaines à raison de 30 heures/semaine et défraye le coût du salaire minimum (10.75$/heure) et un partie des bénéfices marginaux;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes nous demande de défrayer le manque a gagné pour l'embauche de l'étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer, à la Maison des Jeunes, le montant couvant les dépenses excédentaires pour l'embauche d'un étudiant comme animateur dans le cadre du Programme de Service Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-423 : Soumission pour les jardinières

CONSIDÉRANT l'offre de Centre-Jardin Multi-Fleurs pour la fourniture de jardinières pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT que Centre-Jardin Multi-Fleurs doit préparer les jardinières avant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre-Jardin Multi-Fleures au montant de 2 960 $ taxes incluses pour la fourniture de 42 jardinières régulières, 2 jardinières au Pavillon Desjardins, 1 jardinière à l'Hôtel de Ville et 4 balconnières au pont du chemin Saint-Michel Nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-12-424 : Lettre d'entente pour déneigement

CONSIDÉRANT la rencontre du comité de relation de travail avec le syndicat qui a eu lieu le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le syndicat a accepté de modifier l'horaire de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les membres du comité de relation de travail à signer pour et au nom de la municipalité une lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux pour la modification de l'horaire de travail pour la saison hivernale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-12-425 : Mandat pour l'installation d'une fontaine à l'Église de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu une fontaine à l'Église de Sainte-Thècle par le passé;

CONSIDÉRANT que le conseil aimerait réinstaller une fontaine à l'Église et ce dans la continuité de l'aménagement du centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'un conseiller municipal et la directrice des projets spéciaux pourraient monter un dossier concernant l'installation d'une fontaine devant l'Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- mandate Bertin Cloutier, conseiller et Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, pour préparer un dossier afin d'installer une fontaine devant l'Église

- les autorise à présenter ce projet de fontaine à la Fabrique de Sainte-Thècle pour obtenir leur autorisation.

- La municipalité s'engage aussi à entretenir cette fontaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Mario Courcy dépose une lettre au conseil, demandant notre collaboration publicitaire pour l'organisation du Festival, édition 2017 de Promotion Ste-Thècle Inc.

Rés. 2016-12-424 : Levée de la séance

À 20 heures et 25 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier